

PROGRAMME INDICATIF REGIONAL
9^{ème} FED

Rapport principal

Communauté économique
des Etats de l'Afrique de
l'Ouest
CEDEAO



Fonds européen de
développement
FED



Union économique
et monétaire Ouest
Africaine
UEMOA



9^{ème} Fonds européen de développement
Programme indicatif régional
Rapport n° 05

mars 2010

PROGRAMME INDICATIF REGIONAL
9^{ème} FED

Les constatations, opinions et recommandations exprimées dans le présent rapport ont été formulées par l'assistance technique CEDEAO et la Commission de l'UEMOA.

Elles ne représentent pas nécessairement les vues de l'Union européenne.

Le rapport a été établi sur les bases des informations recueillies dans les services opérationnels et financiers des institutions régionales et auprès des projets au cours des travaux journaliers et lors des missions effectuées.

Il faut noter que certaines informations importantes n'étaient pas disponibles lors de la rédaction du présent document ; il est possible que l'information communiquée à l'assistance technique CEDEAO soit incomplète, voire erronée, pouvant conduire à des inexactitudes ou des imprécisions quant aux appréciations et recommandations formulées.

Rédaction conjointe de la Commission de l'UEMOA et de :



Pentax Management Consultancy
Services Limited

**Pentax Management
Consultancy Services Ltd.**
P.O. Box 1162, Achimota,
Accra
Ghana

Phone: +233 21 25 38 13
Fax: +233 21 25 35 59
Email: pentaxncs@ghana.com



GOPA Consultants
Hindenburgring 18
61348 Bad Homburg
Germany

Phone: +49 6172 930-556
Fax: +49 6172 930-500
Email:
Houseine.Diabate@gopa.de



Table des matières

Résumé exécutif	I
1 Avant-propos	1
2 Introduction	2
3 Contexte et objectifs	3
4 Périmètre du Programme indicatif régional	4
4.1 Ressources allouées	4
4.1.1 Allocations initiales	4
4.1.2 Addendum n° 1 (signé le 22 août 2006)	4
4.1.3 Addendum n° 2	5
4.2 Secteurs et projets	6
4.2.1 Appui à l'intégration économique et commerce	6
4.2.2 Facilitation des transports	7
4.2.3 Secteurs hors concentration	7
4.3 Remarques	8
5 Suivi des recommandations des Comités de pilotage précédents	9
6 Approche méthodologique	20
7 Synthèse de l'analyse technique par projet	21
8 Situation financière du programme par secteur	79
9 Fonctionnement du site web PIR-RIP	85
10 Difficultés rencontrées pour le suivi du Programme indicatif régional	88
10.1 Collecte de l'information	89
10.2 Traitement de l'information.	90
10.3 Classement de l'information	91
10.4 Diffusion de l'information	92
11 Recommandations pour un meilleur suivi du Programme indicatif régional	92
12 Sources d'information	93

Annexes

Annexe 1 :	Cadre logique secteur de concentration n° 1
Annexe 2 :	Cadre logique secteur de concentration n° 2
Annexe 3 :	Situation des engagements et décaissements (CRIS) par secteur de concentration
Annexe 4 :	Suivi financier général



Abréviations

ACAME	Association Africaine des Centrales d'Achat des Médicaments Essentiels
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AGPAO	Appui à la gestion des pêches en Afrique de l'Ouest
ANE	Acteur Non Etatique
AO	Appel d'offres
AP	Appel à propositions
APE	Accord de partenariat économique
AT	Assistance technique
BAD	Banque africaine de développement
CC	Convention de contribution
CCC	Community Computer Center (CEDEAO)
CCJA	Cour commune de justice et d'arbitrage (OHADA)
CE	Communauté européenne
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CF	Convention de financement
CNC	Centre National de Coordination
COSCAP	Cooperative development of Operational Safety and Continued Airworthiness Programme
CSRP	Commission sous-régionale des pêches
CTN	Conseiller technique national
CTP	Conseiller technique principal
D+3	Date limite de passation des contrats et devis programmes (9ème FED)
DANIDA	Danish Development Agency
DUE	Délégation de l'Union européenne
DP	Devis programme
DTA	Dispositions techniques et administratives
ECOSAP	Programme sur les armes légères de la CEDEAO
ECOWAS	Economic Community Of West African States
EMPQ	Programme Qualité CEDEAO (non-UEMOA) et Mauritanie
ENUM	Etats membres de la CEDEAO (non-UEMOA) et la Mauritanie
ERSUMA	Ecole supérieure de la magistrature
FED	Fonds européen de développement
HUB	Plateforme développement rural
IEC	Intégration économique et commerce
ISPS	International Ship and Port Facility Security Code
LMO	Date limite de mise en œuvre
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OHADA	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires



OLAS	On Line Accounting System
OMC	Organisation mondiale du commerce
ON	Ordonnateur national
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OOAS	Organisation Ouest Africaine de la santé
OP	Ordre de paiement
OR	Ordonnateur régional
OR	Organisation régionale
OSC	Organisation de la société civile
OSRES	Office of the Special Representative Executive Secretary
PADS	Office of Political Affairs, Defence and Security
PC	Prélèvement Communautaire (CEDEAO)
PER	Programme économique régional
PIR	Programme indicatif régional
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PQ	Programme qualité
PRSAO	Programme régional santé en Afrique de l'Ouest
PTF	Partenaire technique et financier
PV	Procès verbal
RFP	Revue en fin de parcours
RMP	Revue à mi-parcours
SC	Société civile
SIMR	Surveillance intégrée de la maladie et de la riposte
SSR	Secteur Sécurité Régionale
STC	Secrétariat technique conjoint
TAP	Technical and Administrative Procedures
TDR	Termes de référence
TEC	Tarif extérieur commun
TRIE	Transit inter-états
UCOS	Unité de coordination des opérations de surveillance
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Ouest Africain
UGP	Unité de gestion de projet
UNOPS	Bureau des Services d'appui aux projets des Nations Unies
VP	Vice Président



Résumé exécutif

- La mise en œuvre du PIR 9^{ème} FED a pris du retard. Alors que 9 projets sur 22 sont terminés¹, le taux d'exécution global du PIR au 31 décembre 2009 a été évalué à 37.6% alors que la période opérationnelle des projets du PIR 9^{ème} FED les plus importants devait se terminer en décembre 2011.
- Le retard s'explique essentiellement par celui constaté dans la mise en œuvre des activités des projets d'intégration régionale (9 ACP ROC 15 & 16), par celui du projet de facilitation des transports (9 ACP ROC 14), qui a conduit à étendre de deux ans la période opérationnelle, et par la mise en route tardive du projet de contrôle des pêches (9 ACP ROC 20).
- Toutefois, plusieurs faits marquants permettent de rester optimiste :
 - A la Commission de la CEDEAO, malgré l'inertie de démarrage, le sous-effectif en cadres professionnels, dû à la suspension provisoire des recrutements et les faibles capacités en matière de passation des marchés, une accélération rapide de la mise en œuvre des activités (hors compensations financières) de la Convention de contribution, signée avec la CE en juin 2007, a été constatée (le taux d'exécution des activités est passé de 9.4% au 31 décembre 2008 à 36.4% au 31 décembre 2009²). Le programme de travail 2010 est particulièrement ambitieux puisque son montant excède le solde des fonds disponibles jusqu'à fin 2011 ;
 - A la Commission de l'UEMOA, des mesures énergiques ont été prises en vue d'absorber les ressources de la Convention de contribution³. Des rencontres périodiques de revue du portefeuille d'activités inscrites au programme de travail 2009 ont été instituées. Les premières, présidées par le Président de la Commission, ont eu lieu dans la première semaine du mois d'août 2009. Elles ont consisté à passer en revue l'état de mise du programme de travail 2009, activité par activité, identifier les contraintes et à prendre des mesures pour une mise en œuvre efficace. Le programme d'activités 2010 reste extrêmement ambitieux,

¹ Ces projets sont les premiers projets signés dans le cadre du PIR 9^{ème} FED (9 ACP 1 à 9 ACP 9). Le taux d'exécution moyen pour ces projets s'établit entre 63% et 100% (moyenne à 86%).

² Les mesures prises à la Commission de la CEDEAO depuis mi 2008 pour accélérer la mise en œuvre de la convention de contribution ont donné des résultats tangibles. Impulsées et mises en œuvre par la cellule de monitoring du PIR, ces mesures se déclinent comme suit : (i) préparation de programmes de travail 2009 et 2010 particulièrement ambitieux (priorité aux activités financées par CC par rapport à celles financées par le budget communautaire (PC), prise en compte de tous les programmes d'activités des opérationnels répondant aux objectifs de la CC), (ii) écoute permanente des besoins des opérationnels, accompagnement dans la programmation des activités et suivi de proximité (identification des problèmes, suivi budgétaire quotidien de l'exécution, incitation des opérationnels à tenir leurs engagements, présence de la cellule PIR sur le terrain lors de rencontres importantes...) (iii) souplesse dans la mise en œuvre : les plans étant les meilleures estimations à un moment donné de ce qui va être fait et devrait arriver dans le futur, ils doivent être ajustés en cours d'année pour tenir compte de ce qui arrive effectivement pendant la période de mise en œuvre : adaptations, si nécessaire, pour prendre en compte l'environnement régional ou international changeant : crises, besoins apparaissant à la suite des rencontres statutaires et autres. Le programme d'activité et le budget ont donc été revus, précisés et mis à jour sur la base de l'expérience. Cette souplesse dans la mise en œuvre est prévue dans le cadre des conditions générales applicables aux CC et (iv) formation des opérationnels aux procédures de la CC.

³ Au 31 décembre 2009, le taux d'exécution s'établit à 15,51% pour les activités (hors compensations financières).



dans l'optique de la consommation totale des ressources en 2011. Ce programme, qui absorbe la quasi-totalité du reliquat des ressources, intègre des projets du Programme économique régional (PER) pour favoriser l'absorption des fonds d'une part, et pour contribuer au financement de cet important programme, d'autre part ;

- En ce qui concerne le projet de facilitation des transports, les études techniques détaillées des postes juxtaposés ont été finalisées, à l'exception de celle du PCJ de Paga, le préavis pour la construction de cinq PCJ a été publié sur le site Europeaid le 19 janvier 2010 mais la publication de l'avis de marché a pris quelques semaines de retard sur le calendrier, qui devrait pouvoir être respecté pour la réalisation de cinq postes juxtaposés (bien que des incertitudes subsistent encore en ce qui concerne le respect de la feuille de route pour le poste de Paga). La construction des postes à partir de 2011 devrait conduire à une forte augmentation du taux d'exécution ;
 - Les problèmes de démarrage, auxquels certains projets ont fait face (CC ECOSAP, Plan national des transports de Gambie, Programme Qualité, AMESD, Contrôle et surveillance des pêches...) ont été ou sont en voie d'être résolus.
- Un grand nombre de défis reste encore à relever. Parmi ceux-ci, on peut citer : (i) l'appropriation du système de suivi des projets et activités du PIR à l'UEMOA, après la fin du contrat d'assistance technique (AT)⁴, (ii) les difficultés dans les travaux de construction des tronçons routiers et la non mise en œuvre du volet facilitation des transports et transit du projet Plan national de transport en Gambie (9 ACP ROC 12) et plus généralement la faible coordination sur ces questions cruciales pour l'intégration entre les Directions des douanes, de la libre circulation, du secteur privé et des infrastructures, le CIC de la CEDEAO et le projet de facilitation des transports (9 ACP ROC 14), (iii) le recrutement du personnel du projet et la mise en œuvre repoussés des activités du contrat de subvention ERSUMA (9 ACP ROC 15), (iv) la décision d'utilisation du solde des compensations financières de la CC CEDEAO et le retard dans la mise en œuvre des activités spécifiques de la CC de la CEDEAO⁵, la capacité d'absorption des fonds restants de la CC par la Commission de l'UEMOA etc.
- En conclusion, comme le montre par ailleurs les indicateurs de performance en annexes 1 et 2, le taux d'exécution actuel des activités n'a pas encore permis d'atteindre les résultats attendus pour les deux premiers secteurs de concentration du PIR 9^{ème} FED (intégration régionale et facilitation des transports). Un chemin long et difficile reste à parcourir et, dans le présent rapport, au niveau de chaque projet, des recommandations ont été faites en vue d'atteindre les objectifs et résultats attendus.

⁴ Ce contrat fait partie du projet 9 ACP ROC 10 : mécanisme de suivi et de coordination du PIR

⁵ Notamment dans les secteurs de l'agriculture et des télécommunications. On constate aussi divers retards dans la préparation du PCD, dans la mise en place du dispositif de surveillance commerciale etc. Les processus de passation des marchés sont extrêmement longs. Ils prennent un an ou plus.



1 Avant-propos

Le présent rapport de monitoring s'inscrit dans le cadre de la mission confiée au bureau d'études GOPA Consultants et ses partenaires Pentax Management Consultancy Services Ltd. et Statistika SARL au titre des contrats d'assistance technique souscrits avec la Commission de la CEDEAO (Mécanisme de coordination et de suivi du Programme d'intégration régionale 9^{ème} FED). Il a été rédigé conjointement avec la Commission de l'UEMOA, privée d'assistance technique, suite au non renouvellement de son contrat avec l'AT/GOPA, contrairement à la CEDEAO. Ce rapport présente, comme déjà mentionné plus haut, la situation du PIR au 31 décembre 2009. Toutefois, lorsque des informations plus récentes étaient disponibles, elles ont été intégrées dans le rapport.

Cette prestation ne peut en aucun cas être assimilée à un audit technique et financier dont les modalités de mise en œuvre ont été prévues dans les conventions de financement ; toutefois, si, au cours des travaux d'analyse des activités et des tableaux financiers, il était constaté des manquements aux règles contractuelles, les rapporteurs se feraient un devoir de les mentionner dans ce rapport.

Les recommandations, conclusions et opinions n'engagent que les auteurs du présent rapport.



2 Introduction

Le présent document a pour base :

- une analyse documentaire des projets du Programme indicatif régional (convention de financement, rapports d'exécution, procès verbaux de comités de pilotage, Cartes CRIS, etc.) et des engagements secondaires (crédits délégués) au titre de contrats, de devis-programmes, de conventions de contribution ou de subvention ;
- une analyse de terrain (entretiens avec les principaux responsables de la mise en œuvre ou du suivi des projets, participation aux Comités de pilotage et, dans la mesure du possible, visites des réalisations).

Dans le présent rapport, l'avancement du Programme indicatif régional a été présenté par projet pour chaque secteur prioritaire.

La synthèse des rapports détaillés par engagement secondaire est réalisée dans un rapport de projet (disponible sur le site Internet du Programme indicatif régional).

L'architecture du mécanisme de monitoring, que les cellules de suivi et de coordination du Programme indicatif régional sont en train de mettre en place, comprend quatre niveaux de suivi technique et financier :

- programme (22 projets) ;
- projet (une dizaine d'engagements secondaires, voire plus par projet) ;
- engagement secondaire (par exemple : devis programme de croisière n° 1 & 2 du projet de facilitation des transports, contrat de travaux COSELEC pour la réhabilitation de l'ERNAM Phase II, contrat de subvention ACAME, etc.) ;
- documents d'appui (études de faisabilité, conventions de financement, conventions de contribution, contrats de subvention, devis programmes, contrats de services, contrats de travaux, contrats de fournitures, rapports d'avancement des projets, procès verbaux de comités de pilotage, rapports de monitoring AIDCO, rapports d'évaluation, etc.).

Les niveaux 1 à 3 font l'objet de rapports établis par les unités de monitoring des deux organisations régionales.

Les rapports de monitoring du programme, des projets du Programme indicatif régional et des engagements secondaires (crédits délégués), ainsi que certains documents d'appui (contractuels ou de gestion de projets), sont accessibles sur le site Internet des deux organisations régionales.



3 Contexte et objectifs

La stratégie de coopération UE/Région Afrique de l'Ouest a été définie après un long processus de consultation avec la région. Elle se focalise sur deux secteurs de concentration : l'intégration économique régionale et appui au commerce, d'une part, et le secteur des transports, d'autre part.

En complément des actions définies dans ces deux secteurs et en accompagnement de celles-ci, des projets sont mis en œuvre dans les secteurs de la prévention des conflits, de l'État de droit et de la bonne gouvernance, de la santé et de la sécurité alimentaire (y compris la pêche), ainsi que des actions plus ponctuelles dans les secteurs de la culture, du renforcement des capacités, des infrastructures routières, de l'environnement et de la recherche.

Ces appuis se font en tenant compte du principe de subsidiarité et de la nécessaire complémentarité avec les programmes nationaux de chacun des états de la région ainsi qu'avec les autres instruments financiers, lignes budgétaires et facilité d'investissement.

Le document de stratégie de coopération régionale et le programme indicatif régional pour la période 2002/2007 définissent comme suit les objectifs :

- L'objectif global du Programme d'intégration régionale est de contribuer à la réduction de la pauvreté par une meilleure croissance économique de la région facilitée par le renforcement d'une intégration économique régionale des pays de l'Afrique de l'Ouest.
- Un objectif spécifique a été énoncé pour chaque secteur de concentration. Pour l'intégration économique et l'appui au commerce, l'objectif spécifique est la consolidation de l'espace économique régional en vue de l'insertion progressive de la région « Afrique de l'Ouest » dans l'économie mondiale. En ce qui concerne la facilitation des transports, l'objectif spécifique est l'amélioration des services de transports régionaux en vue de diminuer les coûts des facteurs et de faciliter la libre circulation des personnes et des marchandises, conditions fondamentales de l'intégration régionale.



4 Périmètre du Programme indicatif régional

4.1 Ressources allouées

4.1.1 Allocations initiales

La CEDEAO et l'UEMOA, se sont rencontrées en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2002 – 2007. Le document de stratégie de coopération régionale, qui a été établi, comprend un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur de l'Afrique de l'Ouest, conformément aux dispositions des articles 8 et 10 de l'annexe IV de l'Accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000.

Les ressources financières programmables indicatives que la Communauté a mis à disposition de l'Afrique de l'Ouest pour la période 2002-2007, se sont élevées à un montant de 235.000.000 EUR pour l'allocation visée à l'article 9 de l'annexe IV de l'Accord de partenariat ACP/CE. Cette allocation indicative se répartit comme suit:

- Secteur de concentration 1: « *Intégration économique et appui au commerce* »: 50 % soit 118.000.000 EUR;
- Secteur de concentration 2: « *Facilitation des transports* » 35 % soit 82.000.000 EUR;
- Autres programmes (hors concentration): 15% soit environ 35.000.000 EUR.

4.1.2 Addendum n° 1 (signé le 22 août 2006)

Une revue à mi-parcours du document de stratégie de coopération et du Programme indicatif régional pour la région Afrique de l'Ouest a été effectuée en 2005 conformément à l'article 11 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP/CE.

Suite à la revue à mi-parcours et à la lumière d'une évaluation des besoins actuels et des performances de la région la Communauté confirme, dans les limites des ressources disponibles, l'octroi des ressources pour la région Afrique de l'Ouest de la matière suivante :

Allocation initiale du 9^{ème} FED	Allocation initiale du 9^{ème} FED + transferts des anciens FED (fin 2005)	Nouvelle allocation après Revue à mi-parcours (y compris les transferts des FED précédents)
235.000.000	249.700.000	249.700.000

Dans le cadre de la Revue à mi-parcours, il a été convenu de maintenir la stratégie régionale exposée dans la stratégie de coopération et le Programme indicatif régional.



La nouvelle répartition de l'allocation indicative est présentée ci-après :

	Allocation indicative initiale		Allocation indicative après Revue à mi-parcours (y compris les transferts des FED précédents)	
1. Intégration économique et commerce	188.000.000	50 %	188.000.000	47 %
2. Transports (facilitation des)	82.000.000	32 %	82.000.000	33 %
3. programmes hors secteurs de concentration	35.000.000	15 %	49.700.000	20 %
TOTAL	235.000.000	100 %	249.700.000	100 %

4.1.3 *Addendum n° 2*

Suite à la réalisation de la revue en fin de parcours, à la lumière d'une évaluation des besoins actuels et des performances de la région, dans les limites des ressources disponibles, la Communauté a ajusté l'octroi des ressources pour la Région Afrique de l'Ouest de la manière suivante :

Allocation initiale du 9^{ème} FED	Nouvelle allocation après Revue à mi-parcours (comprenant également les transferts des FED précédents)	Allocation au 30/9/2006 y compris les transferts des anciens FED	Nouvelle dotation au terme de la Revue à mi-parcours (y compris les transferts des FED antérieurs jusqu'au 30/09/2006)
235.000.000	249.700.000	271.369.021	258.004.000

Dans le cadre de la revue en fin de parcours, il a été convenu de maintenir la stratégie régionale telle que stipulée dans le document de stratégie de coopération régionale et le Programme indicatif régional.



La nouvelle répartition de l'allocation indicative est présentée ci-dessous :

	Allocation indicative initiale		Allocation indicative après la Revue à mi-parcours (comprenant également les transferts des FED précédents)		Allocation indicative après la Revue de fin de parcours (comprenant également les transferts des FED précédents)	
1. Intégration économique et commerce	118.000.000	50%	118.000.000	47 %	118.000.000	46.7%
2. Transports (facilitation des)	82.000.000	35 %	82.000.000	33%	82.000.000	32.5%
3. Programmes hors secteurs de concentration	35.000.000	15 %	49.700.000	20 %	52,581,967	20.8%
TOTAL	235.000.000	100 %	249.700.000	100 %	252,581,967	100 %

4.2 Secteurs et projets

Le lecteur pourra se reporter aux annexes spécifiques se rapportant aux conventions en cours. Au paragraphe 7, chaque projet du Programme indicatif régional fait l'objet d'une fiche de synthèse. Chaque convention de financement est, elle-même, documentée par des rapports particuliers figurant sur le site web.

4.2.1 Appui à l'intégration économique et commerce

9334/REG	Appui à l'intégration régionale et aux négociations de l'Accord de partenariat économique entre la CE et la région de l'Afrique de l'Ouest	9 ACP ROC 09	7.000.000
9348/REG	Mécanisme de coordination et de suivi du Programme indicatif régional	9 ACP ROC 10	6.000.000
9457/REG	Appui à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest	9 ACP ROC 15	28.600.000
9457/REG	Convention de contribution UEMOA Appui à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest	9 ACP ROC 16	31.600.000
9457/REG	Convention de contribution CEDEAO Appui à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest	9 ACP ROC 16	44.800.000
Total			118.000.000



4.2.2 *Facilitation des transports*

9101/REG	Appui au programme de formation de l'ASECNA	9 ACP ROC 01	14.200.000
9289/REG	Appui technique à la CEDEAO pour la facilitation des transports en Afrique de l'Ouest	9 ACP ROC 08	2.000.000
9360/REG	Appui au Plan National des Transports de la Gambie	9 ACP ROC 12	2.000.000
9423/REG	Facilitation des transports - Programme indicatif régional 9 ^{ème} FED	9 ACP ROC 14	63.800.000
Total			82.000.000

4.2.3 *Secteurs hors concentration*

9061/REG	Plateforme pour le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest	9 ACP ROC 02	1.950.000
9106/REG	Programme régional Santé en Afrique de l'Ouest	9 ACP ROC 03	15.000.000
*	Etude d'identification d'un programme pilote appui culturel	9 ACP ROC 04	57.000
*	Projet de construction du pont de Sao Vicente (augmentation 21020 Road Transport)	9 ACP ROC 05	4.000.000
*	Appui CIRDES Recherche vétérinaire - Prolongation Projet PROCORDEL	9 ACP ROC 06	1.500.000
9203/REG*	Facilité de Coopération Technique (TCFI)	9 ACP ROC 07	2.000.000
9352/REG	Prévention des conflits et Construction de la Paix	9 ACP ROC 11	5.500.000
9360/REG	Appui au Plan National des Transports de la Gambie	9 ACP ROC 12	3.000.000
6135/REG*	Avenant Projet ECOPAS (Parc W)	9 ACP ROC 13	4.000.000
*	Avenant Programme régional solaire (Extension)	9 ACP ROC 17	500.000
9565/REG	Fonds régional pour la promotion de la coopération et les échanges culturels en Afrique de l'Ouest	9 ACP ROC 18	4.000.000
9548/REG	Surveillance de l'environnement en Afrique pour le développement durable (AMESD)	9 ACP ROC 19	3.000.000
9603/REG	Renforcement de la coopération sous-	9 ACP ROC 20	5.000.000



	régionale pour le suivi, le contrôle et la surveillance des activités de la pêche dans la zone de la Commission sous-régionale des pêches		
9669/REG*	Facilité de Coopération Technique (TCFII)	9 ACP ROC 21	4.000.000
9823/REG	Prévention des conflits et Construction de la Paix II	9 ACP ROC 22	4.497.000
		Total	58.004.000

4.3 Remarques

1. Les conventions marquées d'une (*) dans les tableaux produits au paragraphe précédent ne font pas l'objet d'un suivi technique : seul un suivi financier est réalisé par la mission d'assistance technique.
2. Si les numéros de convention ne figurent pas au tableau mentionné ci-dessus, cela résulte du fait que la cellule de suivi du Programme indicatif régional n'a pas été en mesure de récupérer les documents contractuels ou que les conventions ne sont pas signées ou inactives.
3. Les Conventions de financement provenant de l'enveloppe B (imprévus et urgence) ne figurent dans les tableaux de la page précédente.
4. Le montant total affecté au Programme indicatif régional ne tient pas compte des désengagements qui ont été opérés sur les projets, tels que les projets 9 ACP ROC 03 et 9 ACP ROC 04.



5 Suivi des recommandations du Comité de pilotage restreint des 4 et 5 novembre 2009 à Abidjan

5.1 Recommandations stratégiques

Constatations/ problèmes	Actions	Respon- sable(s)	Etat de mise en œuvre au 31 décembre 2009
Il a été constaté la faiblesse des taux d'absorption des Conventions de Contribution (CC) et des mesures appropriées ont été prises au niveau des deux ORs.	<ul style="list-style-type: none">Reconsidérer la nature des activités de la CC. Inscrire en priorité les projets intégrateurs, consommateurs de ressources, qui sont susceptibles de relever les taux d'absorption de la CC en accord avec l'UE ;	CEDEAO/ UEMOA	Budget du programme de travail 2010 de la CC CEDEAO excédant les fonds disponibles pour la période 2010-2011. Le programme de travail 2010 au titre de l'UEMOA intègre des projets du PER et représente environ 95 % des ressources disponibles. Cette intégration des projets du PER/UEMOA n'a été possible que sur la base de la flexibilité de la CC, en relation avec les discussions engagées avec la Délégation de l'UE au Burkina Faso.
	<ul style="list-style-type: none">Examiner la question de la flexibilité de la CC ;	CEDEAO/ UEMOA	La CEDEAO exploite pleinement l'Article 9.2, Annexe II des Conditions Générales applicables aux Conventions de la Commission européenne avec les organisations internationales
	<ul style="list-style-type: none">Assurer la cohérence entre les programmes annuels de travail et les budgets annuels des deux ORs ;	CEDEAO/ UEMOA	Cohérence assurée au niveau du budget de la CEDEAO puis lors de la validation du programme annuel de travail de la CC. Les activités prévues au titre du programme annuel de travail 2010 de la CC ont été intégrées au budget des Organes de l'UEMOA
	<ul style="list-style-type: none">Désigner des homologues au niveau de chaque OR et au besoin un point focal par département chargé des activités du PIR ;	CEDEAO/ UEMOA	Recrutement de deux homologues à l'AT CEDEAO prévu dans le programme de travail 2010 de la CC Avec le départ de l'AT/UEMOA, un dispositif alternatif de suivi du PIR en particulier et des financements de l'UE en général a été mis en place impliquant plus étroitement tous les chefs de projets, des points focaux au sein des services techniques, financiers et informatiques. Le dispositif est sous la coordination générale de la Direction de la Coopération qui assure en outre la programmation des projets/activités. Il est prévu au budget des Organes 2010, sur financement de la CC, le renforcement de cette Direction par le recrutement d'un cadre supplémentaire.



Constatations/ problèmes	Actions	Responsable(s)	Etat de mise en œuvre au 31 décembre 2009
Il a été constaté la faiblesse des taux d'absorption des Conventions de Contribution (CC) et des mesures appropriées ont été prises au niveau des deux ORs.	<ul style="list-style-type: none">Renforcer les capacités des structures en charge de la passation des marchés (DAGP à l'UEMOA et Service des passations des marchés à la CEDEAO) et améliorer les procédures;Former et sensibiliser les chargés de programmes sur l'utilisation des procédures de la CCAssurer un suivi resserré de la mise en œuvre des activités de la CC à travers, d'une part, la création d'une cellule de suivi du PIR dans chaque OR et, d'autre part, la tenue de réunions de concertations avec les DUEs ;Mettre en place un réseau des chefs de projets du PIR en vue de favoriser la circulation de l'information.	CEDEAO/ UEMOA AT CEDEAO/ UEMOA AT	Renforcement des capacités de la Direction de l'administration générale de la CEDEAO (marchés) prévu dans le programme de travail 2010 de la CC. L'amélioration des procédures est engagée et se poursuit avec l'adoption du nouveau Règlement financier de l'UEMOA ; les services de la DAGP ont été renforcés. La cellule de suivi et de coordination du PIR à la CEDEAO a organisé 3 séminaires de formation aux procédures de la Convention de contribution entre mars et juillet 2009 Réunion de concertation CEDEAO – DUE le 17 décembre 2009. Suivi périodique des activités de la CC et production de rapports par la Direction de la Coopération de l'UEMOA ; rencontres régulières (en moyenne une tous les deux mois) et concertations permanentes entre l'UEMOA et la DUE au Burkina Faso, y compris au plus haut niveau. Un dispositif de suivi existe. Une liste des acteurs a été préparée par l'AT CEDEAO.
Réallocation budgétaire de la CC	<ul style="list-style-type: none">La CEDEAO devra se prononcer sur l'utilisation du solde des compensations financières pour payer les arriérés dus aux Etats en transmettant un courrier à la DUE d'Abuja.	CEDEAO	Un avenant sera préparé après la fin de la mission d'audit (juin 2010) afin d'adapter la structure de financement au programme de travail.
Avancement et discussions sur la mise à niveau des procédures internes aux deux ORs	<ul style="list-style-type: none">La DUE au Nigeria a souhaité être informée de l'état d'avancement sur la mise en œuvre des mesures proposées dans le cadre de l'audit institutionnel 2007 de la CEDEAO	CEDEAO	L'audit de la convention de contribution CE – CEDEAO, qui a débuté fin janvier 2010, fera le point de l'avancement des réformes entreprises.



Constatations/ problèmes	Actions	Responsable(s)	Etat de mise en œuvre au 31 décembre 2009
<p>Le contrat de l'AT PIR UEMOA viendra à expiration en fin décembre 2009 pendant que celui de l'AT PIR CEDEAO a été prolongé jusqu'en septembre 2010. Il se pose alors le problème de la continuation de la réalisation des activités de suivi du PIR.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'UEMOA devra prendre les dispositions idoines pour pallier l'absence, à court terme, de l'Assistance Technique (AT PIR UEMOA) ; 	UEMOA	<p>Un nouveau dispositif de suivi a été formalisé et mis en place. La coordination régionale (UEMOA/CEDEAO) se fera à travers les points focaux du PIR au sein des deux Commissions.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> La DUE Nigeria se charge de véhiculer les informations sur l'évolution générale des projets à transmettre à la DUE au Burkina Faso ; 	DUE Nigeria	
	<ul style="list-style-type: none"> L'AT PIR UEMOA devra produire une liste des activités à réaliser d'ici fin décembre 2009. Elle est invitée en outre à produire un rapport de mission faisant ressortir l'état des lieux de la situation à son départ et les dispositions à prendre pour pérenniser les acquis. Une liste des audits et évaluations restant à réaliser et des projets terminés mais non-clôturés est aussi à faire. 	AT UEMOA	<p>Lors de la passation des charges en fin décembre 2009, l'UEMOA a reçu ces documents, sans possibilité d'émettre un jugement sur leur contenu.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Le processus de désignation d'une équipe doit également être lancé au niveau de la CEDEAO, afin de former au mieux les personnes qui remplaceront l'AT dans un délai approprié pour assurer la transition ; 	CEDEAO	
	<ul style="list-style-type: none"> L'UEMOA se chargera de prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir une organisation efficace du prochain Comité de Pilotage élargi en concertation avec l'AT PIR CEDEAO ; 	UEMOA/AT CEDEAO	<p>Recrutement d'homologues programmé sur CC 2010</p>
	<ul style="list-style-type: none"> La réunion a retenu de transmettre les documents finaux du présent Comité de Pilotage aux Ordonnateurs Nationaux des Etats de la région. La CEDEAO se chargera de la transmission de ces documents. 	CEDEAO	



5.2 Recommandations par projet

5.2.1 Secteur de concentration 1

Projet	Constatations/ problèmes	Actions	Responsable(s)	Etat de mise en œuvre au 31 décembre 2009
ROC09 Négociations APEs	Absence de Chefs de projets Faible coordination entre les ORs, et non optimisation des ressources financières disponibles Dispositions contractuelles en matière de rapports non respectées Insuffisance des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">Recruter le personnel et améliorer le fonctionnement des directions concernées de la Commission de la CEDEAORespecter les DTA de la convention de financement et des DP en matière d'audit et de production de rapports.	CEDEAO & UEMOA	Projet terminé. Les rapports d'exécution des différents DP de l'UEMOA ont été produits régulièrement. Pour ce qui est de la coordination, si des problèmes ont été relevés au début du processus, cela a été corrigé avant la fin du projet, dans la mesure où des dispositions ont été prises pour améliorer nettement la coordination entre les deux institutions pour la conduite du processus de négociation de l'APE, ainsi que pour l'absorption des ressources (DP spécifiques à l'UEMOA).
ROC10 Monitoring du PIR	Mécanisme de suivi et d'évaluation du PIR opérationnel Outil indispensable pour la programmation et le suivi de la convention de contribution (CC) Non désignation des homologues et absence d'appropriation de la part des ORs, Difficultés à obtenir les informations auprès des projets et des services financiers des OR	<ul style="list-style-type: none">Les deux ORs doivent prendre des dispositions pour mettre en place des cadres qualifiés en vue d'assurer la mise en œuvre des activités du PIR à travers le recrutement d'homologues pour assurer le fonctionnement du projet à la fin du contrat de l'AT ;L'AT doit faire la liste des activités restant à réaliser d'ici fin décembre 2009 pour l'AT PIR UEMOA et préparer une liste des activités restantes en tenant compte des recommandations de l'évaluation pour l'AT de la CEDEAO.L'AT doit faire une liste des audits et évaluations restantes pour tous les programmes avec un calendrier précis.	CEDEAO & UEMOA AT UEMOA & CEDEAO AT CEDEAO & UEMOA	Instructions données par les Chefs d'institutions le 20 octobre 2009. Fait Fait A l'UEMOA, après le départ des AT, la DCoop a récupéré la charge de travail de l'AT notamment la programmation et le suivi de la CC et des autres projets du PIR.



Projet	Constatations/ problèmes	Actions	Responsable(s)	Etat de mise en œuvre au 31 décembre 2009
ROC15 – Intégration régionale ANE	Manque d'information de l'UEMOA sur ce volet	Nécessité d'associer plus étroitement l'UEMOA à toutes les activités concernant les ANEs	CEDEAO	L'UEMOA a continué à être très peu informée du processus de sélection des ANE et n'a pu participer qu'à la sélection définitive en février 2010.
ROC15 - Intégration régionale Programme Qualité	Faiblesse du taux d'exécution financière (30%) ; Insuffisante communication entre l'ONUDI et la CEDEAO ; Faible synergie entre les deux composantes. Période de mise en œuvre trop courte	<ul style="list-style-type: none"> Les deux ORs demandent à l'UE de proroger d'un an la CC du programme Qualité. Les deux ORs devront formaliser leur requête ; Amélioration de la communication entre l'ONUDI et la CEDEAO ; Nécessité de converger vers les structures régionales de qualité en Afrique de l'Ouest Nécessité à terme de fusionner les activités des deux composantes. 	UEMOA, CEDEAO & ONUDI	Demande d'avenant en préparation par l'ONUDI en vue d'une prorogation de la durée de mise en œuvre de la convention de contribution.
ROC15 – Intégration régionale OHADA	<p>Volet ERSUMA Retard dans le recrutement de l'AT et autres cadres chargés de la mise en œuvre du projet</p> <p>Volet UNIDA Amélioration et mise à jour du site web Ohada, Traduction, édition et diffusion de recueils de jurisprudence</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer la mise en œuvre des activités Poursuivre la dynamique de mise en œuvre. 	<p>UEMOA & ERSUMA</p> <p>UEMOA & UNIDA</p>	<p>Le 15 janvier 2010, s'est tenue à Cotonou, une réunion du Comité de pilotage pour le suivi des activités du Contrat de subvention. Le 5 février 2010, le choix d'un AT a été arrêté. L'universitaire Sénégalais retenu a pris fonction le 22 février 2010 et l'équipe a été recrutée le 23 février 2010. Elle a été convoquée le lundi 1^{er} mars 2010 pour la prise de service.</p> <p>Lors du même CP, le représentant de l'UNIDA a indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> avoir organisé plusieurs missions pour veiller à la bonne coordination des éditions et publications financées par elle et pour rencontrer les partenaires afin d'organiser des conférences de vulgarisation. préparé et édité des brochures OHADA en plusieurs langues publié des ouvrages. <p>Ces Institutions n'ont pas produit les rapports selon les canevas contractuels. Une réunion de concertation a eu lieu à Ouagadougou entre les responsables de l'UNIDA le 17 février 2010 avec la Commission de l'UEMOA et la DUE.</p>



Projet	Constatations/ problèmes	Actions	Responsable(s)	Etat de mise en œuvre au 31 décembre 2009
ROC16 Intégration régionale Conventions de Contribution	Faible taux d'exécution des activités CC UEMOA (7%) & CC CEDEAO (32%) Lentueur dans la passation des marchés et sous effectif de la Commission de la CEDEAO	<ul style="list-style-type: none">• Nécessité de partage des expériences entre les ORs afin d'améliorer l'utilisation des ressources ;• Afin d'éviter les pertes des ressources des conventions de contribution, les deux OR sont invitées à élaborer des programmes annuels de travail (2010 et 2011) beaucoup plus ambitieux, en évitant de petites activités peu consommatrices de ressources ;• Le renforcement des capacités des ORs ;• La CEDEAO doit renforcer le service de passation de marchés avec du personnel supplémentaire et améliorer les procédures (Idem pour l'UEMOA).• La CEDEAO doit s'exprimer sur les compensations financières au travers d'une requête à la DUE pour le paiement des arriérés (avant 2003).• Nécessité pour les deux DUEs de se concerter en ce qui concerne l'interprétation des procédures des conventions de contributions.• Nécessité d'exploiter les dispositions réglementaires en vue d'assurer une utilisation optimale des ressources ;• Les deux ORs doivent produire des rapports techniques et financiers sur une base périodique.	CEDEAO & UEMOA	<p>Pas fait</p> <p>Programmes très ambitieux préparés par la Commission de la CEDEAO en 2009 (22 M€) et 2010 (41 M€), qui excèdent les fonds disponibles. Il en est de même à la Commission de l'UEMOA</p> <p>A la CEDEAO, renforcement des capacités assuré par le Pool fund et dans le programme 2010 de la CC. L'unité de passation des marchés sera renforcée dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail 2010 de la Convention de contribution. A l'UEMOA, la Direction de la Coopération a été renforcée par le recrutement d'un cadre Un avenant à la CC sera préparé à l'issue de la mission d'audit de la CC (en cours).</p> <p>La CEDEAO exploite pleinement l'Article 9.2, Annexe II des Conditions Générales applicables aux Conventions de la Commission européenne avec les organisations internationales. Deux rapports d'avancement de la convention de contribution CEDEAO ont été produits, respectivement au 30 mars 2009 et au 31 décembre 2009. L'UEMOA a produit 3 rapports entre août et décembre 2009</p>



5.2.2 Secteur de concentration 2

Projet	Constatations/ problèmes	Actions	Responsable(s)	Etat de mise en œuvre au 31 décembre 2009
ROC 1 Formation ASECNA	Projet terminé, constructions & équipements réceptionnés, taux d'exécution formation 83%	<ul style="list-style-type: none"> Demander à l'ASECNA de formuler une requête pour le 10^{ème} FED ; Les DUEs Nigeria et Burkina Faso s'assureront que la DUE Sénégal lance l'évaluation finale. 	CEDEAO DUE	A faire lorsque la préparation de la feuille de route 10 ^{ème} FED sera plus avancée
ROC 8 AT CEDEAO Transports	Projet terminé. Utile pour la stratégie régionale et le renforcement des capacités des Comités de facilitation.	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure coordination à établir entre les Directions des Douanes et des Transports à la Commission de la CEDEAO ; Devis Programme à clôturer. 	CEDEAO	Projet terminé
ROC 12 Plan National des transports Gambie	Retard dans la construction des routes ; Fin de contrat de la société de contrôle Sari ; Signature d'un contrat intérimaire de contrôle des travaux ; Un audit a été réalisé pour situer les responsabilités ; Assistance technique (financement PIN) auprès du NRA pour le développement institutionnel ; Insuffisance de personnel NRA pour les enquêtes et besoin en formation ; Volet de facilitation des transports non mis en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> Préparer une fiche d'action pour couvrir les variations de prix, la formation du personnel du NRA et une nouvelle AT dans le cadre du PIN GA 10^{ème} FED ; Equiper de ponts bascules le port et les axes communautaires ; 	DUE Sénégal et bureau de Gambie	Un avenant à la CF va être demandé pour reporter la D+3 (pour procéder à des ajouts financiers) et reculer la date de fin de mise en œuvre jusqu'à fin 2013. Les appuis non fournis (renforcement institutionnel) et les besoins de fonds supplémentaires requis feront partie du PIN Gambie 10 ^{ème} FED. En ce qui concerne le PIR 10 ^{ème} FED, la DUE souhaiterait le financement du pont de la trans-gambienne, des postes de pesage et le renforcement des 25 kms de route (déjà financés par le projet mais sous une forme légère qui ne devrait résister que quelques années au trafic régional). Au total, le coût de ce projet est estimé à 80 M€



Projet	Constatations/ problèmes	Actions	Responsable(s)	Etat de mise en œuvre au 31 décembre 2009
ROC 14 Facilitation des transports	<ul style="list-style-type: none">• Gap de financement de 20 million d'Euros :<ul style="list-style-type: none">○ Rechercher les ressources complémentaires ou○ Réduire le nombre de postes de contrôle juxtaposés à construire de 7 à 5 (critères de sélection proposés par GOPA).• Contrainte de D+5 en décembre 2010 ;• Libération des sites en cours (dernière échéance fixée pour 31 décembre 2009).	<ul style="list-style-type: none">• Les ORs doivent prendre une décision avant le lancement des appels d'offres pour les travaux prévus pour février 2010 ;• Les ORs doivent prendre toutes les dispositions pour respecter les délais (Date D+5 – Décembre 2010).	CEDEAO & UEMOA	Pour respecter les délais, le Comité de pilotage restreint du projet 9 ACP ROC 14 (Cotonou, le 3 et 4 février 2010) a fait un certain nombre de recommandations concernant la réalisation des postes de contrôle juxtaposés (lettres aux Etats membres pour faire le point du gap de financement, préciser les cinq PCJ à construire et fixer la date butoir de libération des sites, mission de haut niveau auprès des autorités des Etats membres pour les sensibiliser sur la nécessité de satisfaire à la conditionnalité liée au contrôle de la charge à l'essieu, actualisation du dossier relatif aux critères de sélection des PCJ, actualisation de l'échéancier de mise en œuvre, recherche de financements complémentaires, conduite d'études permettant de définir le cadre juridique et opérationnel des PCJ, définition des rôles des différents intervenants dans la supervision et le paiement des décomptes des travaux...).



5.2.3 Secteurs hors concentration

Projet	Constatations/ problèmes	Actions	Responsable(s)	Etat de mise en œuvre au 31 décembre 2009
ROC 2 Hub rural	Projet pilote terminé : Objectifs atteints ; Mise en place d'une base de données accessible par le site Web	<ul style="list-style-type: none">• Identifier et formuler un projet régional intégrateur pour le 10^{ème} FED.	CEDEAO & UEMOA	A faire
ROC 3 Programme régional santé	Projet terminé depuis 31 août 2008 ; Le projet a réussi à faire travailler ensemble des acteurs en charge des questions sanitaires au niveau régional	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer un projet régional intégrateur sur le renforcement des systèmes de santé pour le 10^{ème} FED ;• Donner une suite à l'action menée pendant 21 mois par l'ACAME	CEDEAO & UEMOA	A faire
ROC 5 Etude projet culture	Etude terminée	<ul style="list-style-type: none">• RAS	DUE Burkina	
ROC 7 TCF1	Projet terminé	<ul style="list-style-type: none">• RAS	DUE Nigeria	
ROC 11 Prévention des conflits I	Crises dans la sous région ; CC ECOSAP (retards d'exécution et nouveaux recrutements)	<ul style="list-style-type: none">• Si prolongation CC : applications des procédures CEDEAO et non PNUD ;• Finalisation des recrutements selon des procédures transparentes.	CEDEAO	Lors du 6 ^{ème} CP d'ECOSAP de novembre 2009 à Abuja, les bailleurs ont décidé d'étendre la durée du programme d'un an. Fin décembre 2009, la période de mise en œuvre de la CC CE PNUD a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2010. Le PNUD transférera les fonds sur la base de programmes semestriels approuvés par la CEDEAO, réécrira les rapports financiers avec l'appui d'ECOSAP en donnant de l'information sur le taux d'exécution, les fonds utilisés, etc. mais continuera d'être responsable de rendre compte aux bailleurs en consolidant les rapports d'ECOSAP. ECOSAP recrutera un cadre supplémentaire pour les procédures financières (formation, logiciel).



Projet	Constatations/ problèmes	Actions	Responsable(s)	Etat de mise en œuvre au 31 décembre 2009
ROC 18 Fonds régional culture	Signature de contrats de subventions pour la mise en œuvre de 11 projets sélectionnés concernant tous les États de l'Afrique de l'Ouest ; Le Président de la Commission de l'UEMOA a proposé à son homologue de la CEDEAO l'inscription de la Culture au PIR 10 ^{ème} FED ; Nouveau devis programme (DP 3) signé.	<ul style="list-style-type: none">• Considérer la possibilité de poursuivre ce projet dans le cadre du 10^{ème} FED ;• L'UEMOA doit informer les Ordonnateurs Nationaux sur les décisions prises et les 11 contrats de subvention récemment signés (octobre 2009) ;• Demander l'inscription de la Culture dans le cadre du PIR 10^{ème} FED.	CEDEAO & UEMOA	La deuxième réunion du CP du projet (Abuja, du 30 novembre au 1er décembre 2009) a recommandé une prise en compte de la culture sur la feuille de route des deux Institutions Régionales que sont la CEDEAO et l'UEMOA et sa programmation sur le PIR du 10 ^{ème} FED Deux arguments militent en faveur de la programmation de la culture sur le PIR 10 ^{ème} FED : (i) elle s'inscrit dans la continuité du soutien aux programmes en cours, (ii) elle participe de l'appui aux acteurs non étatiques (ANE) mais un préalable reste toutefois à satisfaire : la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du projet.
ROC 19 AMESD	Une AT est en place depuis octobre 2007 pour aider à mettre en œuvre le Programme AMESD ; Le Centre AGRHYMET a été désigné par la CEDEAO comme centre de mise en œuvre du programme ; Le Programme AMESD a pris un an de retard dans son exécution, ce qui a conduit à repousser de 6 mois la date D+3.	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre le contrat de subvention AGRHYMET dès que possible ;• Assurer le suivi et l'appui au Programme jusqu'en 2012• Améliorer la communication entre AGRHYMET et la CEDEAO• Préparer le projet Post AMESD.	CEDEAO	Le premier préfinancement a été reçu le 29 décembre 2009 mais malgré le manque de moyens avant la signature du contrat de subvention, AGRHYMET a produit un bulletin de veille environnementale. Lors du prochain Comité de pilotage du projet (Gaborone du 3 au 5 mai 2010), chercher une solution concernant les questions de cohérence entre les contrats d'assistance technique et de subvention Comme convenu lors de la réunion CEDEAO-AGRHYMET à Niamey du 4 au 6 mars 2010, AGRHYMET devra transmettre des rapports financiers trimestriels. Compte tenu de la période de mise en œuvre du projet actuel, il est suggéré de préparer la fiche d'identification pour le projet post —AMESD avant décembre 2010. Le montant estimé pour l'Afrique de l'Ouest est de 8 M€



Projet	Constatations/ problèmes	Actions	Responsable(s)	Etat de mise en œuvre au 31 décembre 2009
ROC20 Contrôle des pêches	Projet soumis à des conditions préalables au démarrage ; Non-respect de ces conditions ; La Date D+3 est le 12 décembre 2009 ; Projet abandonné par la CE	Introduire une demande de clarifications sur les raisons de l'abandon du projet	UEMOA	Projet relancé suite aux informations sur le respect des conditions préalables au démarrage fournies par la CSRP à l'UE et à l'UEMOA mais aussi à la requête de l'UEMOA adressée à l'Ordonnateur subdélégué du FED. Le projet bénéficie d'un report de 1 an de la D+3 (12 décembre 2010) pour la phase de contractualisation, et de 3 ans pour les phases de période opérationnelle et de fin d'exécution (12 décembre 2013). La DUE du Sénégal a pris les dispositions pour relancer l'Appel d'Offre pour recruter l'AT et préparer le contrat de subvention. Le démarrage du projet est prévu pour janvier 2011. Une réunion de relance du projet a eu lieu à la CSRP, en présence des représentants de la DUE et de l'AFD.
ROC21 TCF II	Dix interventions ont déjà été engagées ; Un avenant à la Convention de financement a été accordé le 24 août 2009 pour prolonger d'un an de la date limite de mise en œuvre (au 31 décembre 2009)	Engager six nouvelles interventions avant la date D+3	CEDEAO/DUE UEMOA/DUE	La TCF2 a déjà est utilisée par les deux ORs pour 17 interventions, notamment pour des études de faisabilité (Pont de Farafenni en Gambie, Parc de l'entente), des études à caractère régional (WAPP, compétitivité), des évaluations (APE, PRE-DAS, mécanisme de compensation financière), des audits (CC ECOWAS & UEMOA , DP1), des études 10 ^{ème} FED (feuille de route UEMOA & CEDEAO, identification d'un projet drogues), des conférences (séminaire régional CE-CEDEAO-UEMOA, plateforme régionale pour les collectivités territoriales) et de l'AT pour appuyer les ANEs.
ROC22 Prévention des conflits II	Ce projet qui prépare les interventions pour le 10 ^{ème} FED a connu un retard de démarrage	Accélérer la mise en œuvre des activités	DUE	Avance du DP1 transférée à la Commission de la CEDEAO en juillet 2009. Quelques activités ont été réalisées : appui au fonctionnement des OSRES au Liberia, Guinée Bissau et Guinée, rencontre du Réseau des Commissions Electorales - ECONEC- afin d'harmoniser les lois électorales, méthodologies et processus à Abidjan en septembre 2009, rencontre sur la gestion de la migration irrégulière à Abuja en novembre 2009 et conférence des acteurs sur la libre circulation des personnes à Cotonou en décembre 2009.



6 Approche méthodologique

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional, dans chaque organisation régionale un mécanisme de suivi et de coordination du PIR est en place.

Il est constitué de trois modules :

Un dispositif de collecte de l'information.

Les informations collectées sont de nature technique (par exemple, avancement des activités par résultat attendu, valeur atteinte par les indicateurs de performance, difficultés rencontrées) ou financière (détermination de l'exécution financière). Elles sont dispersées (Délégation de l'Union européenne, organisations régionales, ordonnateurs nationaux, chefs de projets, etc.). Dans un premier temps, l'information est collectée auprès des divers responsables (rapports d'avancement, fiches, états financiers, etc.). Un réseau de correspondants techniques et financiers est en place mais tous les projets font l'objet d'une séance de travail avec le Chef de projet et ses collaborateurs au moins une fois tous les six mois. Le Chef de l'unité de monitoring de la CEDEAO participe aussi à la plupart des Comités de pilotage des projets du PIR ou de leurs composantes. Le suivi de proximité de la convention de contribution exige des visites et rappels périodiques auprès des responsables opérationnels.

Un dispositif de traitement de l'information

A partir de l'analyse documentaire et des entretiens avec les diverses parties prenantes, des rapports par projet sont établis. Ils analysent les projets selon les critères de la commission européenne. Pour le suivi de la convention de contribution, la Commission de la CEDEAO a mis en place un système de suivi qui permet d'avoir une situation de l'avancement constamment à jour. Un logiciel de comptabilité analytique est en place. La cellule de suivi et de coordination du PIR assure un accompagnement particulièrement important pour la mise en œuvre des actions d'intégration régionale (financées essentiellement par conventions de contribution). L'appui apporté se décline en plusieurs axes : programmation, suivi de proximité, adaptation des actions aux besoins réels et formation aux procédures de passation des marchés.

Un dispositif de classement et de diffusion de l'information

La structure de présentation des informations a été définie selon 3 niveaux d'analyse (Programme indicatif régional, projets, engagements secondaires). Les documents papier sont classés au niveau des unités de monitoring du Programme indicatif régional selon un plan préétabli par projet et par engagement secondaire (crédit délégué). Les documents relatifs aux conventions de contribution font l'objet d'un classement par volet (à chaque volet correspond un responsable technique). Un classement digital est aussi disponible par projet. Il regroupe la documentation (conventions, rapports d'avancement, etc.).

Une base de données, accessible par Internet, a été mise en place. Elle est structurée selon 3 niveaux d'analyse (Programme indicatif régional, projets, engagements secondaires). Cette base de données est gérée par la Commission de la CEDEAO (avec accès à partir du site de l'UEMOA). L'accès au site est contrôlé par mot de passe de sécurité et de confidentialité.



Les rapports d'avancement du PIR, en version papier, sont examinés chaque semestre par les Comités de Pilotage du Programme indicatif régional.

7 Synthèse de l'analyse technique par projet

La stratégie de coopération UE/Région Afrique de l'Ouest se focalise sur deux secteurs de concentration : l'intégration économique régionale et appui au commerce, d'une part, et la facilitation des transports, d'autre part.

En complément des projets définis dans ces deux secteurs et en accompagnement de ceux-ci, des projets sont mis en œuvre dans les secteurs de la prévention des conflits, de l'État de droit et de la bonne gouvernance, de la santé et de la sécurité alimentaire (y compris la pêche), ainsi que des actions plus ponctuelles dans les secteurs de la culture, du renforcement des capacités, des infrastructures routières, de l'environnement et de la recherche.

Le PIR (Programme indicatif régional) repose sur une allocation indicative en faveur de l'Afrique de l'Ouest de 258 Millions d'Euros.

Au 31 décembre 2009, l'avancement des projets par secteur est fourni par les tableaux ci-après.

Dans les pages qui suivent, figurent l'Etat d'avancement des projets et les recommandations pour améliorer leur mise en œuvre. Le détail des projets et une analyse plus fine, utilisant les critères de la Commission européenne, figurent dans les dossiers « projets » accessibles à partir des sites des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Afin de faciliter la lecture des pages suivantes, les projets sont classés par ordre croissant à l'intérieur des secteurs. La classification par secteur a été présentée au paragraphe 4.

Le détail des données financières de ces projets figure dans les annexes.



**9 ACP ROC 01 / CONVENTION N°9101/REG
APPUI AU PROGRAMME DE FORMATION DE L'ASECNA**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Appui au programme de formation de l'ASECNA
N° de la convention	9101/REG
Montant de la convention	€14.200.000
N° opération	9 ACP ROC 001
Pays gestionnaire	Sénégal
N° identification	REG/7176/000

Dates-clefs

	Convention initiale
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	22/12/2003
Date de signature du bénéficiaire	27/02/2004
Date d'entrée en vigueur	27/02/2004
Date de fin d'exécution du projet	30/06/2011
Date d'achèvement de la phase mise en œuvre	30/06/2009
Date D+3	21/12/2006

Objectifs du projet

Objectif global

Contribuer à travers un rapprochement dans le secteur du transport aérien à l'intégration régionale des Etats membres de l'ASECNA en particulier et de l'Afrique en générale et faciliter leur insertion dans l'économie mondiale.

Objectif spécifique

Contribuer, à travers la formation de personnel hautement qualifié, à l'amélioration de la sécurité et de la sûreté du transport aérien, deux conditions nécessaires pour son développement, et permettre de cette manière à rendre plus efficace et efficiente la circulation aérienne entre les pays membres de l'ASECNA et entre ces pays et les autres pays africains et européens.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 01	Formation ASECNA	<ul style="list-style-type: none">- Fonds totalement engagés, écoles et équipements de formation réceptionnés,- Déroulement satisfaisant du programme de formation continue hors écoles ASECNA à l'attention des formateurs des écoles ASECNA et des centres d'exploitation. A la date de fin de mise en œuvre opérationnelle, le 30 juin 2009, 563 agents avaient été formés (la convention de financement du projet prévoyait la formation de 680 agents sur la période 2004-07), soit un taux de réalisation de 83%, atteint grâce au financement complémentaire apporté par l'ASECNA sur ses ressources propres, qui exprime ainsi son engagement vis-à-vis du programme.- Acquis du projet consolidés, suite à l'apaisement des relations entre le Sénégal et l'ASECNA lors de la réunion du Comité des ministres de tutelle de l'ASECNA (49^{ème} session annuelle le 10 juillet 2009 à Ouagadougou).- Engagement des Ministres de faire un Etat des lieux pour pouvoir amorcer une nouvelle stratégie afin de faire de l'ASECNA un outil performant au profit de l'Afrique.	<p>La phase de mise en œuvre du projet étant terminée les recommandations doivent être considérées comme des enseignements à tirer :</p> <ul style="list-style-type: none">- Formuler un projet à financer dans le cadre du PIR 10^{ème} FED (qui envisage des actions dans le domaine des transports aériens pour la mise en place dans la région d'un système de transport aérien sûr, ordonné et efficace répondant aux normes et pratiques recommandées par l'OACI). A noter que le communiqué final de la réunion des Ministres de Ouagadougou en juillet 2009 rapporte que "la supervision de la navigation aérienne, la révision de la Convention de Dakar, la création d'une Agence régionale pour l'harmonisation et la réglementation de la sécurité du trafic aérien, s'affichent comme des priorités pour les pays membres de l'ASECNA".- Conduire l'évaluation finale du projet dès que possible si elle est jugée nécessaire (voir DTA).



**9 ACP ROC 02 / CONVENTION N° 9061 REG
PLATEFORME POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL ET LA SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE
DE L'OUEST**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Plateforme pour le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest
N° de la convention	9061/REG
Montant de la convention	€1.950.000
N° opération	9 ACP ROC 002
Pays gestionnaire	Sénégal
N° identification	REG/7725/000

Dates-clefs

	Convention initiale
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	15/12/2003
Date de signature du bénéficiaire	23/01/2004
Date d'entrée en vigueur	23/01/2004
Date de fin d'exécution du projet	30/06/2009
Date d'achèvement Phase mise en œuvre	30/06/2007
Date D+3	14/12/2006

Objectifs du projet

Objectif global

L'objectif global est d'améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des foyers ruraux par une meilleure intégration des productions agricoles sur les marchés de la région.

Objectif spécifique

L'objectif spécifique est d'améliorer les capacités de conception et de suivi des pays membres, des Organisations intergouvernementales et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) afin d'obtenir une meilleure harmonisation et mise en œuvre des stratégies et politiques de développement rural, sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté rurale, aussi bien au niveau national que régional.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 02	Plateforme pour le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none">- Projet pilote terminé depuis le 30 juin 2008. Objectifs atteints.- Le HUB a démontré l'existence d'une valeur ajoutée spécifique (méthodologie d'analyse, conception des termes de référence, recueil et circulation des données utiles et des expériences de différents pays, information et mobilisation des organisations régionales).- Une base de données a été mise en place et est mise à jour régulièrement. Elle est accessible par le site web.	<ul style="list-style-type: none">- Identifier et formuler un projet pour le 10^{ème} FED



**9 ACP ROC 03 / CONVENTION N° 9106/REG
PROGRAMME REGIONAL DE SANTE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Programme régional de santé en Afrique de l'Ouest
N° de la convention	9106/REG
Montant de la convention	€15.000.000
N° opération	9 ACP ROC 03
Pays gestionnaire	Bénin
N° identification	ROC/002/03

Dates-clefs

	Convention initiale	Avenant
Conception de la convention de financement	Mi 2003	
Date de désignation du Bénin comme pays hôte	10/2004	
Date de décision de financement	21/12/2003	
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED	09/01/2004	27/01/2006
Date de signature du bénéficiaire	17/03/2004	
Date de démarrage	17/03/2004	
Date de signature du devis programme de démarrage	28/02/2005	
Date de signature du devis programme n° 1	13/03/2006	
Prise de service des 2 experts à long terme	25/11/2006	
Date de signature du contrat de subvention de l'ACAME	21/12/2006	
Date de signature du devis programme n° 2	21/12/2006	
Date limite d'exécution	31/12/2010	31/12/2010
Date limite de mise en œuvre	31/12/2008	31/12/2008
Date D+3	21/12/2006	21/12/2006

Objectif global

Renforcer l'intégration régionale en Afrique de l'ouest par la coordination et l'harmonisation des politiques de santé, faciliter la libre circulation des populations, des biens, services et technologies et contribuer à améliorer la performance des systèmes de santé dans les domaines d'intérêt commun.

Objectifs spécifiques

- La coordination, l'harmonisation et la définition de politiques communes de santé ayant une valeur ajoutée au plan sous/régional, notamment en matière de positions communes sur la scène internationale et de politique ;



- Le renforcement des capacités et stratégies nationales et sous-régionales de surveillance et de lutte contre les principales épidémies transfrontalières ;
- Le renforcement/développement de fonctions régionales pour des structures de soins, de recherche et de formation, afin de créer des masses critiques de compétence ouest- africaines ;
- L'appui aux efforts engagés par les Etats pour réformer et renforcer les systèmes nationaux de santé sur base d'une concertation et de l'échange de bonnes pratiques dans les domaines d'intérêt commun ;
- Le renforcement de la coopération et des échanges d'information et d'expérience sur les aspects de politique sanitaire ayant une valeur ajoutée sur le plan sous-régional.

No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 03	Programme régional Santé en Afrique de l'Ouest	<p>Le programme est géré par une assistance technique de longue durée en régie indirecte, qui est responsable de l'exécution du programme.</p> <p>Jusqu'en 2007, le Programme régional de santé en Afrique de l'Ouest a connu des problèmes importants de mise en œuvre. Il y a eu accumulation de retards depuis la conception de la convention de financement (2003).</p> <p>Depuis 2007, de grands progrès ont été réalisés. Mi 2007, la Commission de la CEDEAO a mis en place un accompagnement de proximité. En novembre 2007, à la suite de réunions du Comité de pilotage, des experts de l'OOAS et des ministres de la santé de la CEDEAO, une réunion de concertation entre la CEDEAO, l'OOAS, l'OMS/IST et le Programme régional de santé en Afrique de l'Ouest (15</p>	<p>La phase de mise en œuvre du projet étant terminée les recommandations doivent être considérées comme des enseignements à tirer :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour le 10^{ème} FED, élaborer un projet régional intégrateur axé sur le renforcement des systèmes de santé prenant en charge les acquis du PRSAO et couvrant l'identification et le renforcement des pôles d'excellence régionaux, les politiques du médicament, la lutte contre la maladie et le financement de la santé ainsi que d'autres domaines essentiels (santé de la mère et de l'enfant...) ;- Maintenir et renforcer la dynamique régionale dans le domaine de la santé en mettant en place un mécanisme de concer-



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>novembre à Ouagadougou) a créé un Comité de suivi⁶ et élaboré le plan harmonisé pour accélérer la mise en œuvre du Programme régional de santé en Afrique de l'Ouest.</p> <p>En mars 2008, une prolongation de 3 mois a été accordée pour le DP2, les contrats des experts à long terme et de 6 mois pour le CS à l'ACAME. Le programme était trop ambitieux et n'a pu réaliser tous les résultats attendus sur la période de mise en œuvre.</p> <p>Toutefois, le suivi de proximité de la Commission de la CE-DEAO depuis mi 2007 a permis de redresser une situation jugée préoccupante. Avoir réussi pour la première fois à faire travailler l'OOAS et l'OMS/IST ensemble dans le cadre d'un programme harmonisé constitue un acquis important du PRSAO.</p> <p>La période de mise en œuvre s'est terminée le 31 décembre 2008. Le taux d'exécution physique du DP2 est de 86% et du contrat de subvention de près de 90%. Une mission d'évaluation finale a été réalisée en mai 2009.</p>	<p>tation inspiré du comité de suivi du PRSAO mais avec une vision et des responsabilités plus larges ;</p> <ul style="list-style-type: none">- L'OOAS doit jouer un rôle central dans la pérennisation des acquis du PRSAO et la mise en place de nouveaux mécanismes de concertation dans la région ;- Capitaliser les études, recherches et formations, consolider les réseaux d'experts et d'institutions au niveau régional et au niveau pays ;- Création d'une agence ouest africaine des produits de la santé. <p>L'ACAME est un outil d'intégration régionale. Il y a donc nécessité de donner une suite à l'action menée pendant 21 mois, c'est-à-dire une assise institutionnelle ; cela devrait se matérialiser en premier lieu par la réalisation d'une étude pour le renforcement et la pérennisation de l'ACAME.</p>

⁶ Grâce au PRSAO, qui sert de catalyseur, il y a désormais une synergie dans les actions menées au niveau régional par les deux organisations. Ce Comité se réunit tous les deux mois pour faire le point sur l'avancement du programme.



**9 ACP ROC 04 / CONVENTION N° /REG ETUDE D'IDENTIFICATION
D'UN PROGRAMME PILOTE APPUI CULTUREL**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Etude d'identification d'un programme pilote appui culturel
N° de la convention	/REG
Montant de la convention	€57,000
N° opération	9 ACP ROC 04
Pays gestionnaire	Burkina Faso
N° identification	ROC/003

Dates-clefs

	Convention initiale
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	
Date de signature du bénéficiaire	
Date d'entrée en vigueur	
Date de fin d'exécution du projet	30/03/2006
Date d'achèvement de la phase de mise en œuvre	30/03/2004
Date D+3	30/10/2006

Objectifs du projet

Objectif global

n.d.

Objectif spécifique

n.d.

No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 04	Etude d'identification d'un programme pilote appui culturel	Etude terminée	Conclusions ayant donné lieu à controverses. Deux ans se sont écoulés entre la réalisation de l'étude et la signature de la convention de financement du projet 9 ACP ROC 18.



**9 ACP ROC 07 / CONVENTION N° 90 REG
FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE I**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Facilité de coopération technique I
N° de la convention	9203/REG
Montant de la convention	€2.000.000
N° opération	9 ACP ROC 007
Pays gestionnaire	Nigeria
N° identification	ROC/001/03

Dates-clefs

	Convention initiale
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	23/06/2004
Date de signature du bénéficiaire	13/07/2004
Date d'entrée en vigueur	13/07/2004
Date de fin d'exécution du projet	31/10/2010
Date d'achèvement de la phase de mise en œuvre	31/10/2008
Date D+3	22/06/2007

Objectifs du projet

Objectifs globaux

La mise en œuvre de la stratégie régionale de développement à travers l'appui de programmes de développement solides financés par le FED.

L'encouragement d'une approche plus cohérente et mieux documentée aux questions de développement, commerce, etc.

Objectif spécifique

Identification et mise en œuvre des actions du PIR et autres ressources du FED avec une connaissance accrue des acteurs d'Afrique de l'Ouest des questions générales du développement, du commerce, etc. et des politiques de l'Union européenne dans les domaines de la formation des bénéficiaires en Afrique de l'Ouest.

No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 07	Facilité de coopération technique I	Projet terminé	



**9 ACP ROC 08 / CONVENTION N° 9289/REG
APPUI A LA CEDEAO POUR LA FACILITATION DES TRANSPORTS
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Appui à la CEDEAO pour la facilitation des transports en Afrique de l'Ouest
N° de la convention	9289/REG
Montant de la convention	€2.000.000
N° opération	9 ACP ROC 008
Pays gestionnaire	Nigeria
N° identification	ROC/003/04

Dates-clefs

	Convention initiale	Avenant
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	22/12/2004	12/12/2008
Date de signature du bénéficiaire	10/02/2005	
Date d'entrée en vigueur	10/02/2005	
Date de fin d'exécution du projet	31/12/2010	30/06/2011
Date d'achèvement Phase mise en œuvre	31/12/2008	30/06/2009
Date D+3	21/12/2007	21/12/2007

Objectifs du projet

Objectif global

Eliminer les barrières non tarifaires aux échanges afin de faciliter la fluidité du trafic routier inter-états.

Objectif spécifique

Renforcer les capacités de la CEDEAO pour assurer la bonne préparation et mise en œuvre du Programme régional de facilitation des transports et transit routiers en Afrique de l'Ouest.

No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 08	Appui technique à la facilitation des transports	<ul style="list-style-type: none"> - Par avenant à la Convention de financement, la période de mise en œuvre du projet a été prolongée jusqu'au 30 juin 2009. - L'approche par corridor est la pierre angulaire et le projet se concentre sur le transit et les problèmes de traversée des frontières. - Le projet a engagé un processus de renforcement des capacités des Comités de Facilitation des Transports et a fourni un appui important à la préparation de la stratégie régionale. - Le Département des infrastructures de la CEDEAO comprend peu de ressources humaines et souffre d'absence de communication interne. La prolongation de quelques mois du contrat de l'assistance technique BCEOM, l'appui (financé sur DP) d'un expert transport ainsi que les prochains recrutements de la Commission de la CEDEAO devraient aider à pallier cette difficulté. - Il n'est pas certain que les nombreuses études sur le TRIE ne fassent pas double 	<p>La phase de mise en œuvre du projet étant terminée les recommandations doivent être considérées comme des enseignements à tirer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la Commission de la CEDEAO, une meilleure coordination est à établir entre la Direction des douanes et la Direction des transports⁷ (exemple : des ateliers et rencontres sont financés par convention de contribution pour l'interconnexion des systèmes informatiques et la modernisation des douanes). - L'assistance technique a produit et mis disposition de la Commission de la CEDEAO un ensemble de rapports d'avancement particulièrement utile et qu'il convient d'exploiter. Du point de vue réglementaire, par contre, les rapports d'avancement auraient dû être produits avec une fréquence en conformité avec les Dispositions techniques et administratives de la convention de financement. - Les Comités de facilitation des transports ne sont pas réellement opérationnels et il y a lieu de les associer aux prochains Comités de pilotage du projet de facilitation des transports (9 ACP ROC 14) en raison de la

⁷ A noter que la Direction des Douanes dépend du Commissaire chargé du commerce, alors que la Direction des Transports est sous la responsabilité du Commissaire chargé des infrastructures.

No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>emploi avec celles conduites par le projet 9 ACP ROC 14 (Facilitation des transports)</p> <ul style="list-style-type: none">- Dans les relations avec la Commission de l'UEMOA, malgré les réunions de coordination organisées à Abuja et à Ouagadougou, les différences de culture, de personnalités et de langue qui constituent des contraintes.- Selon l'article 4.12 des conditions de mise en œuvre, les devis-programmes n° 1 et n°2, le régisseur et le comptable auraient du fournir un rapport intérimaire de mise en œuvre et un rapport final au plus tard 30 jours après la fin de la période couverte par le devis-programme, ce qui n'a pas été fait.- Le devis-programme n°1 a été clôturé avec plusieurs mois de retard.- La situation comptable du devis-programme n° 2 n'a été rendue disponible que tardivement.- Les évaluations à mi parcours et finale du projet auraient dues être effectuées avant la fin de la période opérationnelle du projet.	<p>fin de la période opérationnelle du projet d'appui technique à la CEDEAO pour la facilitation des transports (9 ACP ROC 08).</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour la facilitation des transports, l'approche différente du projet Banque Mondiale, qui prévoit d'intervenir sur le corridor Lagos/Abidjan par l'intermédiaire d'ALCO⁸, nécessite d'intensifier la concertation entre bailleurs et gestionnaires de projets.- En matière de préparation de devis programme et de reporting, il aurait été souhaitable de rattacher les activités aux résultats attendus.- Le régisseur et le comptable doivent préparer dès que possible les rapports (technique et financier) d'exécution du devis-programme n° 2.- Le contrat de services BCEOM et les deux devis-programme sont à clôturer dans les plus brefs délais (retard par rapport aux dispositions règlementaires).

⁸ Abidjan Lagos Coordination Organisation : ONG créée sous l'impulsion de la Banque Mondiale pour lutter contre le VIH-SIDA. Cinq Ministres des Etats membres de la CEDEAO ont signé à Accra, en septembre 2007, un protocole avec la Banque.



**9 ACP ROC 09 / CONVENTION N° 9334/REG
APPUI A L'INTEGRATION REGIONALE ET AUX NEGOCIATIONS DE L'ACCORD DE PARTENARIAT
ECONOMIQUE ENTRE LA CE ET LA REGION AFRIQUE DE L'OUEST**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Appui à l'intégration régionale et aux négociations de l'Accord de Partenariat Economique entre la CE et la région Afrique de l'Ouest
N° de la convention	9334/REG
Montant de la convention	€7.000.000
N° opération	9 ACP ROC 009
Pays gestionnaire	Nigeria, Burkina Faso
N° identification	ROC/004/04

Dates-clefs

	Convention initiale	Avenant
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	21/06/2005	17/10/2008
Date de signature du bénéficiaire	14/07/2005	
Date d'entrée en vigueur	14/07/2005	
Date de fin d'exécution du projet	31/03/2011	31/12/2011
Date d'achèvement de la phase de mise en œuvre	31/03/2009	31/12/2009
Date D+3	21/06/2008	21/06/2008

Objectifs du projet

Objectif global

Soutenir le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest (de l'UEMOA et de la CEDEAO) et l'intégration de la région Afrique de l'Ouest dans l'économie mondiale.

Objectif spécifique

Appuyer les négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) CE-région Afrique de l'Ouest et couvrir l'ensemble des besoins imminents de la région en matière de préparation à ces négociations.

No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 09	Appui à l'intégration régionale et aux Négociations de l'Accord de Partenariat Economique entre la CE et la région Afrique de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none">- Le report au 31 décembre 2009 de la date limite de mise en œuvre de la convention de financement, par avenant à la convention de financement, a permis de résoudre les problèmes créés par la durée d'exécution de divers engagements⁹.- La date limite d'engagement (D+3) est passée et le projet apporte un appui limité¹⁰, logistique et financier pour assurer la qualité technique de la préparation et des négociations pour l'accès aux marchés, les mesures d'accompagnement et le texte de l'accord AO - UE.- Il n'y a pas de véritable Chef de projet à la Commission de la CEDEAO et l'organisation interne souffre d'insuffisances, dont le manque de ressources humaines- Il y a manque de complémentarité avec les projets nationaux sur les Accords de partenariat économique.	<p>La phase de mise en œuvre du projet étant terminée les recommandations doivent être considérées comme des enseignements à tirer pour le 10^{ème} FED :</p> <ul style="list-style-type: none">- Respecter les dispositions techniques et administratives de la Convention de financement et des devis programme en matière d'audit, de production de rapports. A cet effet, il est nécessaire que la Commission de la CEDEAO désigne le Chef de projet et mette en œuvre le système de suivi du projet.- Poursuivre les concertations avec la région, en relation avec l'évolution des négociations, la réalisation des activités (notamment sur la rédaction du texte de l'accord, l'établissement de la liste des produits sensibles, l'élaboration des règles d'origine¹¹, la formulation du programme d'accompagnement, le TEC, etc.) en vue de rapprocher les positions EC/AO sur l'accès au marché et la prise en

⁹ (i) le contrat AGORA, (ii) la deuxième phase du contrat « Modèle d'Equilibre Général Calculable » prévue pour une durée d'un an, donc au-delà de la date de la fin de mise en œuvre de la convention de financement avant avenant, (iii) le 3^{ème} devis programme de l'UEMOA pour tenir de la prorogation des négociations).

¹⁰ L'essentiel de l'appui est désormais financé par les Conventions de contribution CEDEAO et UEMOA.

¹¹ Les règles d'origine déterminent quelles exportations bénéficient de traitements tarifaires favorables par l'UE, en précisant par exemple quel pourcentage de leur valeur doit avoir été produit au sein des ACP. Ces règles rigides et compliquées ont représenté une entrave majeure aux exportations depuis les pays ACP.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<ul style="list-style-type: none">- La revue à mi-parcours, prévue dans les dispositions techniques et administratives de la convention de financement, a été conduite tardivement (mars 2009).- Les obligations contractuelles de production de rapports en ce qui concerne le projet et les devis programmes n'ont pas été respectées. Toutefois, l'assistance technique, qui s'est terminée le 15 juillet, a produit régulièrement les rapports trimestriels de son intervention.- Les dispositions de la	<p>compte de la dimension développement de l'APE¹².</p> <ul style="list-style-type: none">- Poursuivre les travaux et concertations avec la CE afin d'aplanir les points de divergence (traitement du prélèvement communautaire, clause MPF, moratoire sur le TEC, clause de non exécution, période de transition, engagements relatifs au PAPED dans le texte de l'accord...) en vue de la signature d'un accord intérimaire sur les biens en 2010, le bouclage du financement du PAPED et de poursuivre les travaux sur les règles d'origine et sur les services.

¹² Les négociations achoppent sur plusieurs points mais se poursuivent. Sur l'offre d'accès au marché, l'Afrique de l'Ouest propose une libéralisation de 60% de son commerce sur une période de 25 ans là où l'UE souhaite une libéralisation à hauteur de 80% sur une période de 15 ans, ce qui mettrait en danger les produits sensibles de la région Afrique de l'Ouest face à la concurrence européenne. D'autre part, l'offre européenne reste muette sur la réforme de ses politiques sectorielles concernant les produits concurrents, de même que sur les obstacles non-tarifaires et autres obstacles à la pénétration du marché européen, tels que les normes sanitaires et phytosanitaires et autres obstacles techniques. Par ailleurs, l'AO souhaite voir l'UE prendre des engagements dans l'APE pour réduire les mesures susceptibles de créer des distorsions sur les échanges. Au sujet des prélèvements communautaires dans l'UEMOA et la CEDEAO, l'UE demande leur suppression alors que ces prélèvements (PCS pour l'UEMOA et PC pour la CEDEAO), perçus ad valorem sur toutes les importations des deux organisations, sont aujourd'hui les uniques taxes communautaires qui assurent l'essentiel des coûts de fonctionnement des institutions régionales. Un autre point de divergence porte sur l'introduction en 2007 par l'UE dans les négociations de la clause de la nation la plus favorisée. Cette clause veut que chaque partie s'engage à s'octroyer tout traitement plus favorable résultant d'accords d'intégration économique futurs conclus avec toute partie tierce pour l'UE ou avec tout partenaire commercial majeur pour l'AO. Pour ce qui est du financement du programme de l'APE pour le développement (PAPED), l'UE soutient qu'elle ne dispose d'aucun mécanisme pouvant générer des ressources pour financer le programme en dehors des procédures et dispositifs de l'accord de Cotonou. A l'opposé, pour l'AO, l'accord de Cotonou ne peut nullement prendre en charge ses préoccupations et souhaite un engagement clair de l'UE sur le PAPED. C'est-à-dire que la région AO pose comme préalable non négociable un accord sur le financement du PAPED à travers un mécanisme opérationnel et durable. D'autres projets sont également en discussion. Notamment le commerce des services pour lequel la région propose une clause de rendez-vous de 3 ans alors que l'UE souhaite une alternative à la clause du rendez-vous. Des avancées ont été constatées qui portent, principalement, sur la flexibilité pour la mise en place du tarif extérieur commun de la CEDEAO jusqu'en décembre 2011, l'accord de principe pour un traitement approprié de la dimension développement dans le texte de l'accord régional, la négociation d'un système de règles d'origine unique pour l'ensemble de la région et qui s'appliquerait également aux accords intérimaires de la Côte d'Ivoire et du Ghana. On note également que la région AO accepte de ne pas introduire de nouveaux droits à l'exportation et de geler ceux existants, tout en gardant dans des circonstances exceptionnelles justifiées, la possibilité d'introduire de manière temporaire des taxes sur un nombre limité de marchandises. Sur le délai de transition du principe de la libre circulation des marchandises et la libre pratique, un compromis semble se dégager pour une transition de 5 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		convention de financement concernant les audits annuels n'ont pas été respectées.	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer le système de communication sur l'Accord de partenariat économique, notamment le site web.- Soutenir davantage le dispositif de concertation au niveau national afin d'améliorer la contribution des acteurs aux négociations.



**9 ACP ROC 10 / CONVENTION N° 9348/REG
MECANISME DE COORDINATION ET DE SUIVI DU PROGRAMME INDICATIF REGIONAL 9^{EME} FED**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Mécanisme de coordination et de suivi du Programme indicatif régional 9 ^{ème} FED
N° de la convention	9348/REG
Montant de la convention	EUR 6.000.000
N° opération	9 ACP ROC 010
Pays gestionnaire	Nigeria, Burkina Faso
N° identification	ROC/002/04

Dates-clefs

	Convention initiale
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	27/07/2005
Date de signature du bénéficiaire	09/09/2005
Date d'entrée en vigueur	09/09/2005
Date de fin d'exécution du projet	30/09/2012
Date d'achèvement de la phase de mise en œuvre	30/09/2010
Date D+3	26/07/2008

Objectifs du projet

Objectifs globaux

- Améliorer l'utilisation des ressources allouées
- Améliorer l'efficacité de la coopération régionale
- Assurer une coordination et un suivi efficaces des interventions programmées dans le Programme indicatif régional (PIR).

Objectif spécifique

Renforcer les capacités des institutions d'intégration régionale (UENOA et CEDEAO) dans la programmation et la gestion de la coopération avec la Commission européenne en particulier et avec les autres partenaires au développement en général.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 10	Mécanisme de coordination et de suivi du PIR	<p>Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme indicatif régional, dans chaque organisation régionale un mécanisme de suivi et de coordination du programme est en place.</p> <p>Les informations sur les projets du PIR, collectées et traitées par les cellules de monitoring des ORs sont rassemblées dans une base de données accessible par Internet et structurée selon 3 niveaux d'analyse (Programme indicatif régional, projets, engagements secondaires). Cette base de données a été transférée du site du concepteur (GOPA) au site de la Commission de la CEDEAO (avec accès par le site de l'UEMOA).</p> <p>L'assistance technique assure un accompagnement particulièrement important pour la mise en œuvre des actions d'intégration régionale (financées essentiellement par conventions de contribution).</p> <p>L'appui apporté par l'AT se décline en plusieurs axes : programmation, suivi de proximité, adaptation des actions aux besoins réels et formation aux procédures de passation des marchés¹³.</p> <p>La société civile et le secteur privé sont aussi fortement impliqués dans la programmation et la mise en œuvre des actions. L'appel à propositions été lancé mi juin en faveur des organisations intermédiaires du secteur privé mais a pris 4 mois de</p>	<ul style="list-style-type: none">- Réunir le Comité de pilotage dans un délai inférieur de deux mois après la fin du semestre calendaire.- Renforcer les capacités des deux Commissions pour mettre à niveau le système comptable et de passation des marchés, notamment afin qu'elles puissent tirer tous les avantages de la convention de contribution, c'est-à-dire utiliser leurs propres procédures et pour qu'une information sur l'état d'avancement soit disponible en temps réel.- Faire respecter les obligations des conventions de financement et des devis programmes et autres contrats en matière de production de rapports en veillant à ce que la structure de ces rapports soit adéquate et les délais respectés.- Doter rapidement la cellule de suivi du Programme indicatif régional de la CEDEAO des cadres nécessaires au suivi des projets afin qu'ils aient le temps, avant la fin du mandat de l'assistance technique, d'être formés aux méthodologies, procédures et qu'ils se les approprient.- Assurer un suivi régulier et de proximité, appuyer fortement la programmation- Fournir de l'espace de bureau afin que les conditions de travail

¹³ Trois sessions de formation organisées entre mars et juillet 2009 à Cotonou et à Abidjan.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>retard dans son instruction.</p> <p>Pour améliorer la convergence entre les deux ORs, les ressources humaines en charge du Secrétariat Technique Conjoint (à la CEDEAO et à l'UEMOA) ont été renforcées et une première réunion entre les Commissaires des deux ORs en charge de la surveillance multilatérale et des statistiques se sont tenues.</p> <p>Toutefois des défis restent à relever:</p> <ul style="list-style-type: none">- Difficultés à obtenir l'information de la part des projets et des services financiers des ORs.- Implication encore faible des cadres de la CEDEAO dans le suivi-évaluation du programme, ce qui représente un obstacle à l'atteinte de l'objectif de renforcement des capacités. Cet aspect de pérennisation est pris au sérieux par les deux ORs (instructions données par les deux Présidents pour la désignation d'homologues aux AT lors de la rencontre le 20 octobre 2008 et prise de fonction à la CEDEAO, en septembre 2008, d'un responsable de suivi-évaluation rattaché au VP).- Au moment du départ de l'AT en décembre 2009, la Commission de l'UEMOA ne s'est pas prononcée sur la désignation d'homologues à l'AT.	<p>de la cellule de suivi et de coordination du Programme indicatif régional de la CEDEAO favorisent un travail efficace.</p> <ul style="list-style-type: none">- Multiplier les rencontres avec les professionnels gestionnaires de projets et renforcer le réseau des acteurs (responsables de projets, chefs de section et chargés de programmes dans les Délégations de la Commission européenne, etc.) afin de faciliter la mise à jour des informations sur les projets.- Prendre les dispositions nécessaires pour accorder les subventions aux ANEs bénéficiaires dans les délais les plus courts (révision des dossiers, vérification sur le terrain, réunion du Comité d'évaluation et signature des contrats).- Clôturer le DP1 et lancer l'évaluation finale du projet.- Pour la préparation des projets du Programme indicatif régional 10^{ème} FED, lors de la conception des projets, veiller à ce que les règles reconnues en matière de conception de cadre logique soient strictement respectées dans la logique d'intervention¹⁴ et, lors de la mise en œuvre, à ce que les activités soient programmées au regard des résultats à atteindre.

¹⁴ Cf. manuel de la Commission Européenne sur la gestion du cycle des projets (mars 2004).



**9 ACP ROC 11 - CONVENTION N° 9352/REG
PREVENTION DES CONFLITS ET PROMOTION DE LA PAIX 1**

Financement	9 ^{ème} Fonds Européen de Développement
Intitulé de la convention	Prévention des conflits et promotion de la paix
N° de la convention	9352/REG
Montant de la convention	€5.500.000
N° opération	9 ACP ROC 011
Pays gestionnaire	Nigeria
N° identification	ROC/005/04

Dates-clefs

	Convention initiale	Avenant
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	08/03/2005	24/07/2008
Date de signature du bénéficiaire	09/07/2005	24/07/2008
Date de démarrage	09/07/2005	09/07/2005
Date limite d'exécution	31/12/2010	31/12/2012
Date limite de mise en œuvre	31/12/2008	31/12/2010
Date D+3	02/08/2008	02/08/2008

Objectifs du projet

Objectif global

Construire et maintenir la stabilité et la paix en Afrique de l'Ouest, qui sont des préalables au développement de la sous-région, au moyen d'un appui à la CEDEAO et aux autres acteurs régionaux dans le domaine de la prévention des conflits et de la promotion de la paix. Il est désormais reconnu qu'il ne peut y avoir de développement sans paix et sécurité.

Objectif spécifique

L'objectif spécifique du projet est de renforcer durablement la capacité de la CEDEAO en matière de gestion et de stratégie pour accomplir son mandat de consolidation de la paix et de la prévention des conflits.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 11	Prévention des conflits I	<p>Un avenant à la convention de financement a été obtenu le 25 juillet 2008 du siège de la Commission européenne. Cet avenant porte sur la prolongation de la période de mise en œuvre du projet ainsi qu'une réallocation budgétaire en faveur du « fonds de médiation ».</p> <p>Le devis programme n° 1 s'est terminé le 13 février 2008. Moins de la moitié des activités prévues ont été entreprises.</p> <p>Le devis-programme n° 2 n'a été ouvert que le 29 juillet 2008 et s'est terminé le 28 février 2009¹⁵. Le DP2 repositionne les activités du projet sur la médiation, l'assistance électorale et ECOSAP.</p> <p>La conception d'une stratégie de prévention des conflits et un plan d'action pour la région n'a pas été réalisée avec l'appui du projet.</p> <p>En ce qui concerne la médiation des conflits, le projet a été d'un apport important en appuyant financièrement des bureaux des OSRES¹⁶. Les efforts de médiation de la crise en Côte d'Ivoire, sont appuyés par une convention de contribution signée début août 2008 avec le PNUD.</p> <p>La division d'assistance électorale a été impliquée dans l'exécution / observation d'élections parlemen-</p>	<ul style="list-style-type: none">- Recruter ou nommer un Chef de projet de prévention des conflits au sein de la CE-DEAO,- Exiger la préparation des rapports d'avancement (narratif et financier) du projet et des devis programmes en respectant les délais imposés dans les dispositions techniques et administratives ;- Pour l'avenir, améliorer la préparation des devis-programmes en évitant les périodes sans financement ;- Clôturer dans les délais les plus courts les deux devis-programmes après audit et remboursement par la Commission de la CEDEAO des dépenses non éligibles ;- Assister la division des affaires politiques en vue de collecter et d'analyser toutes les informations et tous les documents produits, et de programmer des actions diplomatiques ponctuelles ;- Renforcer les capacités des acteurs importants (OSRES et PAPS) dans la mise en œuvre les procédures du 9^{ème} FED ;- Compte tenu de la situation encore fragile de la région,

¹⁵ Au cours des 5 mois de la période de transition avec le DP1, le projet n'a donc pas disposé de ressources financières pour assurer le paiement des cadres (personnel permanent de la CEDEAO) responsables de la programmation des activités et de la préparation du devis-programme n° 2.

¹⁶ Bien que des difficultés soient apparues dans leur capacité à gérer les marchés de fourniture du 9^{ème} FED et d'appliquer les procédures financières.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>taires / présidentielles qui ont eu lieu au Togo (DP1) et au Ghana (DP2), la création du Réseau des bureaux électoraux de la CE-DEAO (DP1)¹⁷.</p> <p>Il n'y a pas eu d'évaluation du projet à mi parcours (dont l'importance est soulignée pour l'orientation de la deuxième phase), ni d'évaluation finale comme le prévoient les DTA de la convention de financement. Les obligations en matière de rapports n'ont pas, non plus été respectées.</p> <p>La mise en œuvre d'ECOSAP a pris beaucoup de retard. Elle devait se dérouler en trois étapes : (i) études diagnostic de la situation des armes légères dans les Etats membres, (ii) plan d'action, (iii) financement d'activités par ECOSAP. La convention de contribution de la Commission européenne pour l'exécution par le PNUD a été signée en mai 2007. Suite à la montée en puissance laborieuse sur la période 2005 – 2007¹⁸, les Etats membres ont demandé au Comité Directeur de financer des activités à impact rapide. Les procédures d'exécution des dépenses par le PNUD complexes et lourdes et le reporting ne répondent pas aux besoins des acteurs (notamment nt des bailleurs) et ne permettent pas d'assurer un suivi efficace.</p> <p>Des mesures correctives ont été prises : un nouveau Chef de projet</p>	<p>notamment des situations politiques et sécuritaires de certains pays, des retards accusés dans l'exécution d'ECOSAP et du solde financier disponible, l'UGP doit continuer à déployer les efforts nécessaires pour convaincre les partenaires techniques et financiers d'aller au-delà de la prolongation d'un an obtenue pour la mise en œuvre des activités d'ECOSAP ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Exiger du PNUD une information, répondant aux besoins des acteurs, sur l'exécution d'ECOSAP, la formation des cadres d'ECOSAP au logiciel de gestion de l'information, notamment financière, la réécriture des rapports financiers avec l'appui d'ECOSAP en donnant de l'information sur le taux d'exécution, les fonds utilisés, etc.- Poursuivre les efforts déployés pour utiliser des modalités d'exécution nationales ;- Définir une stratégie accélérée et les moyens pour lancer quelques grandes actions de collecte et de destruction d'armes et munitions ;- Appuyer les commissions parlementaires des pays membres, qui, sous le contrôle du Comité Directeur, de-

¹⁷ ECOWAS Network of Electoral Commissions (ECONEC)

¹⁸ Les études, qui devaient être conduites sur la première année, n'étaient pas terminées.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>a été recruté, les relations avec la Commission de la CEDEAO se sont normalisées, la CEDEAO et le projet ont procédé à des recrutements pour les postes vacants et suite à une évaluation des capacités nationales, six pays pourraient bénéficier de modalités d'exécution nationales pour mettre en œuvre leur plan d'action. Comme cela a été souligné lors du 6^{ème} comité de pilotage (Abuja, 18 & 19 novembre 2009), le dynamisme du nouveau Chef de projet a permis sur les 6 derniers mois des changements importants dans la mise en œuvre du programme particulièrement en matière d'échange d'information en programmation et suivi. Toutefois la répartition des rôles entre l'Unité des armes légères de la CEDEAO et l'UGP d'ECOSAP est floue (ECOSAP a tendance à mener des actions en dehors de son mandat).</p> <p>Lors du 6^{ème} comité de pilotage, compte tenu des résultats mitigés obtenus jusqu'à présent, même si des progrès sensibles ont été enregistrés sur les 6 derniers mois, les bailleurs ont décidé d'étendre le programme d'un an au lieu de deux (le programme et le financement de la seconde année étant soumis aux résultats obtenus après un an).</p> <p>Fin décembre 2009, la période de mise en œuvre de la Convention de contribution CE - PNUD a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2010.</p>	<p>vraient figurer parmi les bénéficiaires d'ECOSAP ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Etablir des budgets séparés pour les Commissions nationales, les organisations de la société civile et les parlements.- Afin de faciliter le transfert de compétences, recruter un cadre supplémentaire à ECOSAP pour appuyer le responsable financier et former le personnel au logiciel de gestion financière et finaliser le manuel de procédures financières.- Identifier et formuler un projet post ECOSAP.



**9 ACP ROC 12 / CONVENTION N° 9360/REG
APPUI AU PLAN NATIONAL DES TRANSPORTS DE LA GAMBIE**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Appui au plan national des transports de la Gambie
N° de la convention	9360/REG
Montant de la convention	€5.000.000
N° opération	9 ACP ROC 012
Pays gestionnaire	Sénégal / Gambie
N° identification	ROC/007/04

Dates-clefs

	Convention initiale
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	08/01/2005
Date de signature du bénéficiaire	17/11/2005
Date d'entrée en vigueur	17/11/2005
Date de fin d'exécution du projet	31/12/2012
Date d'achèvement de la phase de mise en œuvre	31/12/2010
Date D+3	07/09/2008

Objectifs du projet

Objectif global

L'objectif global du projet est de contribuer à l'établissement et au fonctionnement des systèmes appropriés, durables, et rentables de voirie et de transport dans le contexte du programme national de transport en Gambie et conformément à d'autres plans nationaux et régionaux de transport en Afrique de l'Ouest.

Objectif spécifique

Le but du projet est (i) de contribuer à la facilitation du transport des personnes, des marchandises et des services sur le plan national et régional, par la réduction des coûts d'entretien et de maintenance des véhicules et des barrières routières et (ii) d'empêcher une augmentation exponentielle des coûts d'entretien, qui résulteraient de retards excessifs, dans l'application des travaux exigés.

No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 12	Appui au plan national des transports de la Gambie	<p>Le projet est financé par trois sources de financement (PIR, PIN Gambie et PIN Sénégal).</p> <p>Depuis le démarrage du projet, des retards importants ont été accusés par la société hollandaise Ballast Nedam, qui se sont traduits par des surcoûts et le fort mécontentement des populations, notamment à cause du retard pris dans la construction du 1^{er} tronçon nord (Barra – Amdellai), de 20 kms. Toutefois, on constate une évolution favorable depuis un an. Le taux d'exécution global est estimé à 15%.</p> <p>Il a été mis fin au contrat de la société de contrôle SARI en juin 2009 et un contrat intérimaire de contrôle des travaux a été attribué à une entreprise espagnole IBARINSA. Parallèlement, un appel d'offres a été lancé pour un contrat de contrôle des travaux, qui a été attribué à DHV. Le contrat de supervision a démarré début janvier 2010.</p> <p>Un audit a été réalisé pour situer les responsabilités. Celles-ci reviennent en grande partie à Ballast Nedam qui manque d'expérience en Afrique subsaharienne et avait sous-estimé le coût des travaux dans son offre, à SARI mais aussi aux autres parties prenantes qui manquaient de compétences techniques et n'ont pas pris en temps utile les bonnes décisions. On est dans une situation de litiges où les surcoûts, dommages et intérêts récla-</p>	<ul style="list-style-type: none">- Préparer une fiche d'action simplifiée pour couvrir les variations de prix, la formation du personnel du NRA et une nouvelle assistance technique dans le cadre du PIN GA 10^{ème} FED.- En vue de pallier la faiblesse de la réalisation du résultat 3 du projet 9 ACP ROC 12, à savoir mettre en œuvre des mesures de facilitation des transports pour répondre à la demande en matière de transit et de transport international, l'identification et formulation d'un projet pour le 10^{ème} FED (comprenant une partie nationale et une partie régionale) est nécessaire. Un consultant est à recruter pour effectuer ce travail. L'approche à adopter doit être en conformité avec l'organisation de Comités de facilitation des transports fonctionnels et opérationnels en Afrique de l'Ouest, créés à la suite de la Décision de la CEDEAO n° 9/01/05¹⁹ et en rela-

¹⁹ La décision A/DEC/09/01/05 établit le cadre institutionnel, à savoir :

- Des comités nationaux de facilitation dans chaque pays,
- Des comités de gestion des corridors dans chaque pays,



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>més par Ballast Nedam sont importants (12 millions d'Euros) et où entrent en jeu des interprétations des délais contractuels, des pénalités de retard, des révisions de prix et des allégations de corruption faites à l'endroit de SARI (vérifiées par OLAF).</p> <p>L'assistance technique auprès du NRA, recrutée sur financement PIN pour le développement institutionnel apporte un appui pour mettre en place l'autorité routière et le fonds de maintenance, qui finance le programme de maintenance 2009 à hauteur de 2.6 millions de \$ EU (budget de l'Etat). Un logiciel « pavement management system », gère et définit les priorités de maintenance et les niveaux d'intervention en fonction du degré de dégradation des routes et de données économiques pour aboutir à un programme pluriannuel de maintenance. Toutefois le personnel du NRA pour réaliser les enquêtes est insuffisant.</p> <p>Le contrat de services de l'AT (WSP) a fait l'objet d'un avenant pour élargir les prestations à la supervision des travaux, qui n'avait pas été prévue pour les tranches conditionnelles (lots 1 & 2).</p> <p>Les fonds destinés au renforcement des capacités du NRA ont essentiellement été utilisés pour la supervision des travaux, alors qu'il y a des besoins en formation.</p> <p>La mise en place de mesures de facilitation des transports en cohérence avec les conventions régionales, des</p>	<p>tion avec les actions menées par les ANEs sénégalais.</p> <ul style="list-style-type: none">- Examiner la possibilité de financer, dans le cadre du PIR 10^{ème} FED, le pont de la transgambienne, le renforcement du tronçon de 25 kms et des postes de pesage (coût total évalué à 80 M€).- Equiper de ponts bascules le port et les axes communautaires et prendre des sanctions à l'encontre les transporteurs qui enfreignent la réglementation.- Lancer l'évaluation à mi parcours du projet dès que nécessaire (comme prévu par les DTA).- La fin de la période opérationnelle du projet n'étant pas très éloignée (décembre 2010), pour pouvoir terminer la construction des tronçons de route préparer un 2^{ème} avenant à la Convention de financement pour prolonger la période de mise en œuvre et d'exécution du projet.

- Un comité régional de facilitation.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>activités de formation et information, l'optimisation des contrôles et l'amélioration des systèmes d'information sur la libre circulation des biens n'a pas été faite. Pourtant, les autorités et les opérateurs économiques gambiens soulignent que la libre circulation des biens entre la Gambie et le Sénégal est loin d'être une réalité.</p> <p>Par ailleurs, le projet a montré que les décisions de 1981 et 1991 de la CE-DEAO relatives à la réglementation routière, le règlement de l'UEMOA de 2005 et la feuille de route de la réunion de Ouagadougou sur la surcharge à l'essieu du 23 avril 2009 ne sont pas appliqués. .</p>	



**9 ACP ROC 14 / CONVENTION N° 9423/REG
FACILITATION DES TRANSPORTS**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Facilitation des Transports
N° de la convention	9423/REG
Montant de la convention	€63.800.000
N° opération	9 ACP ROC 014
Pays gestionnaire	Nigeria
N° identification	ROC/001/05

Dates-clefs

	Convention initiale	Avenant
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	31/01/2006	01/12/2008
Date de signature du bénéficiaire	15/02/2006	
Date d'entrée en vigueur	15/02/2006	
Date de fin d'exécution du projet	31/12/2013	31/12/2015
Date d'achèvement de la phase de mise en œuvre	31/12/2011	31/12/2013
Date D+3	19/12/2008	19/12/2010

Objectifs du projet

Objectif global

Lutter contre la pauvreté par une meilleure intégration des économies et une meilleure insertion de la région Afrique de l'Ouest dans l'économie mondiale.

Objectif spécifique

Améliorer la fluidité des échanges intra/régionaux par la mise en place d'un réseau de transport fiable et la levée des barrières non tarifaires.

No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 14	Facilitation des transports	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet est géré par une assistance technique de longue durée en régie indirecte, qui est responsable de l'exécution du projet. - Compte tenu des spécificités du projet (complexité des études et actions à mener avant de lancer l'AO pour la construction des postes), la Commission européenne, par avenant à la Convention de financement, a accordé un report exceptionnel de 2 ans de la date limite de passation des marchés D+3 (fixée au 19 décembre 2008)²⁰. - La succession de chefs de projets a été particulièrement préjudiciable à l'efficacité. Le nouveau chef de projet a pris fonction le 8 août 2008. - Le devis programme n° 1 (DP1) s'est étalé sur 17 mois (21 novembre 2007 – 30 avril 2009). Cinq avenants et quatre réa- 	<ul style="list-style-type: none"> - La D+3 devant être respectée pour la signature des contrats de construction des postes juxtaposés (5 postes sont envisagés sur les 7 initialement prévus), les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, appuyées par les points focaux des postes juxtaposés, doivent continuer à mobiliser leurs énergies pour respecter la feuille de route et prendre les initiatives <i>ad hoc</i> pour sensibiliser les autorités des pays concernés pour que les sites soient dégagés et transférés à la CEDEAO en octobre / novembre 2010 en vue du démarrage de la construction des postes juxtaposés, dans le cadre des accords bilatéraux signés. - Pour pouvoir signer le contrat de construction du poste de Paga²³, il importe d'accélérer la réalisation de l'étude technique, dont le démarrage est très récent (12 février 2010²⁴). - Du fait de la sous-estimation des coûts de construction des postes juxtaposés (d'environ 20 millions d'Euros), les organisations régionales doivent rechercher des financements complémentaires et/ou des solutions alternatives,

²⁰ La D+3, fixée dans la Convention de financement a imposé à la Commission de la CEDEAO de passer par une procédure négociée pour préparer les appels d'offres, à savoir l'étude de fonctionnalité et les études architecturales et techniques de réalisation.

²³ Pour pallier le risque de retard dans l'AO et ne pouvoir signer le contrat de construction des autres postes, 3 AO distincts seront lancés pour les PCJ.

²⁴ Entre le 23 février et le 6 mars 2009, GOPA a préparé les TDR pour revoir l'étude de conception du poste de Paga.

La Délégation de pouvoir sera mise en œuvre, principalement lors de la passation des marchés de construction et de contrôle des postes juxtaposés. L'Ordonnateur régional délégué interviendra pour les postes situés sur sa zone géographique. A l'issue du DP2, des devis programmes (DP3) séparés en régie indirecte devraient pouvoir être signés.

No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>ménagements budgétaires au DP1 ont été effectués.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le DP1 était trop ambitieux et peu réaliste. Il manquait de cohérence stratégique et n'était pas le produit d'une concertation suffisante entre les acteurs. Cela explique le faible taux d'exécution budgétaire de la région, évalué au 30 avril 2009 (fin du DP1) à 48 %. L'avancement physique se situe au même niveau. Sur les 67 activités prévues dans le DP1, 20 sont terminées, 23 sont en cours et 24 n'ont pas commencé. - Le devis programme n° 2 (DP2) a été préparé en s'appuyant sur la stratégie régionale des transports et de facilitation des transits, finalisée en décembre 2008. Il est plus cohérent et réaliste que son prédécesseur. Le DP2 a été signé le 30 avril 2009²¹ et s'étale sur 12 mois (1^{er} mai 2009 – 30 avril 2010). L'état d'avancement du DP2 fait apparaître au 25 janvier 2010 un taux d'exécution de 20% du montant de la région après 	<p>sachant que la construction de certains postes sera reléguée dans une seconde phase de réalisation, tranches fermes et conditionnelles, BOT...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le financement est à rechercher pour les équipements des PCJ, notamment pour ceux non couverts par le projet Banque Mondiale du corridor Lagos-Abidjan. - Les missions de haut niveau auprès des Etats membres pour les informer du gap de financement doivent se poursuivre au-delà de la date fixée par le CP (mars 2010) et la sélection des postes pour la première phase est à finaliser dans les plus brefs délais. - Il convient de mettre en place un cadre institutionnel adapté pour la supervision de la construction et l'opérationnalisation des postes juxtaposés. - Il faut finaliser le cadre juridique des PCJ sur la base des travaux déjà engagés par l'UEMOA. - Conformément à la résolution sur la mise en œuvre de la réglementation sur le contrôle de la charge à l'essieu et le poids total en charge, prise lors de la réunion conjointe des Ministres des transports à Yamoussoukro du 1^{er} au 6 juin 2009, la Commission de la CEDEAO doit élaborer et faire

²¹ Le deuxième devis programme de croisière (DP2) a été signé avec retard par rapport au calendrier de mise en œuvre de l'avenant à la Convention de financement.

No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>presque 9 mois de mise en œuvre. Au 31 décembre 2009 sur les 61 activités prévues 9 seulement étaient achevées. Le DP2, qui était jugé par l'UGP plus cohérent et réaliste que son prédécesseur (et constitué d'activités plus mûres²²), ne semble pas avoir répondu totalement aux attentes. Toutefois, l'UGP reste optimiste en annonçant qu'au 30 avril 2010, le taux d'exécution sur la régie pourrait s'élever à 49%.</p> <ul style="list-style-type: none">- En matière de transport routier, la consultation des indicateurs montre qu'il est trop tôt pour constater la réalisation des résultats attendus (toutes les études ne sont pas réalisées, les règlements, formalités et procédures ne sont pas harmonisés et simplifiés, les infrastructures de facilitation ne sont pas construites, les normes de sécurité applicables aux véhicules, dont celle relative à la charge à l'essieu des camions routiers, ne sont pas respectées, etc.).- L'étude de fonctionnalité des postes juxtaposés a	<p>adopter au plus tôt une feuille de route pour l'application des textes réglementaires intégrant des sanctions.</p> <ul style="list-style-type: none">- Une meilleure coordination est à assurer avec la Direction des douanes et le CIC de la Commission de la CEDEAO (exemple : des ateliers et rencontres sont financés par convention de contribution pour l'interconnexion des systèmes informatiques et la modernisation des douanes) et avec les actions menées par les acteurs non étatiques (actions de formation et de sensibilisation menées auprès des populations et des autorités pour la libre circulation des personnes et des biens dans le cadre du projet 9 ACP ROC 15).- Pour éviter de lancer des études redondantes, il est important que l'UGP et la Commission de la CEDEAO exploitent et s'approprient davantage les nombreuses études réalisées par les experts à court terme du projet 9 ACP ROC 08 sur la stratégie régionale, les diagnostics et les audits de corridors, la mise en place effective de la convention TRIE, les Comités de facilitation du transport inter-états et de transit, les postes juxtaposés...- Il convient de prendre les dispositions pour la mise en œuvre du TRIE, particulièrement du eTRIE sur le corridor Tema-

²² Par exemple : études prêtes à être réalisées.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>été endossée par la réunion des Ministres des transports des pays membres de la CEDEAO, qui s'est tenue à Yamoussoukro du 2 au 4 septembre 2008.</p> <ul style="list-style-type: none">- Les études techniques détaillées des postes juxtaposés ont été finalisées, à l'exception de celle du PCJ de Paga, le préavis pour la construction de cinq PCJ a été publié sur le site Europeaid le 19-01-2010 mais la publication de l'avis de marché a pris quelques semaines de retard sur le planning.- Une évaluation à mi-parcours du projet a été conduite en décembre 2009. Les premières conclusions ont été présentées lors du Comité de pilotage du 2 et 4 février 2010.- La concertation est à améliorer avec les Directions de la Commission de la CEDEAO, à savoir : (i) les douanes (ii) la libre circulation, (iii) les Transports (iv) le CIC est souhaitable (interconnexion des systèmes informatiques et modernisation des douanes) et (v) avec les actions menées par les acteurs non étatiques dans le cadre du projet 9 ACP ROC 15).	<p>Ouagadougou-Bamako.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le rassemblement de toutes ses études sur un site web pourrait en faciliter l'accès et éviter les duplications. La constitution d'une base de données sur les données de trafic et de transit permettrait de quantifier les progrès accomplis en matière de facilitation des transports.- En matière de supervision de la sécurité aérienne il faut poursuivre la concertation avec l'UE pour le financement des deux agences régionales.- Les études du secteur maritime sont à lancer avant la fin du DP2 (avril 2010).- En matière de transport ferroviaire, l'étude de la faisabilité de l'amélioration du corridor ferroviaire Abidjan – Niamey doit être lancée dès que possible afin de respecter la D+3, des dispositions sont à prendre rapidement (courrier à la DUE pour conformer l'utilisation des procédures FED, mise en place d'un Comité de pilotage spécifique, coordination des bailleurs).- Le projet doit impliquer la société civile (opérateurs économiques des transports, associations...) pour mieux comprendre les besoins du secteur privé. Une procédure d'appel à propositions pour les acteurs non étatiques est à mettre en œuvre, dans le cadre du plan d'action préparé par le FOSCAO. Il importe de finaliser au plus tôt la validation du dossier



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<ul style="list-style-type: none">- En mars 2009, GOPA a lancé une plateforme Internet CEDEAO-UEMOA pour l'échange d'informations internes sur le projet ; cette plateforme permet de stocker et de partager les documents relatifs à la mise en œuvre du projet.- Les coûts de construction de l'étude de conception détaillée du tronçon ferroviaire Kaya - Niamey via Dori ont été sous-estimés dans la CF. La Commission de la CEDEAO a prévu d'apporter le financement complémentaire mais il faut signer le contrat d'études avant le 18/12/2010.- Jusqu'à présent le projet de facilitation des transports n'a pas suffisamment impliqué la société civile afin de comprendre les besoins du secteur privé.	<p>d'appel à propositions. Il convient aussi d'associer des représentants de la société civile et des Comités nationaux de facilitation des transports²⁵ aux prochaines réunions du Comité de pilotage élargi du projet de facilitation des transports (9 ACP ROC 14).</p> <ul style="list-style-type: none">- Conformément aux dispositions techniques et administratives de la convention de financement, l'Ordonnateur Régional aurait du prendre les dispositions pour assurer tous les 6 mois le suivi externe du projet (à recruter par la Commission européenne suivant la procédure contrat/cadre) et en rapport avec les engagements qu'il a pris pour accélérer la mise en œuvre, dans le cadre du report de la date D+3.

²⁵ Ces Comités doivent être appuyés, dans une perspective de pérennisation.



**9 ACP ROC 15 / CONVENTION N°9457/REG
APPUI A L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Appui à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest
N° de la convention	9457/REG
Montant de la convention	€28.600.000
N° opération	9 ACP ROC 015
Pays gestionnaires	Nigeria et Burkina Faso
N° identification	ROC/002/05

Dates-clefs

	Convention initiale	Avenant
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	07/03/2006	24/10/2008
Date de signature du bénéficiaire	07/03/2006	18/11/2008
Date d'entrée en vigueur	07/03/2006	24/11/2008
Date de fin d'exécution du projet	31/12/2013	31/12/2013
Date d'achèvement Phase mise en œuvre	31/12/2011	31/12/2011
Date D+3	22/01/2009	22/01/2009

Objectifs du projet

Objectif global

L'objectif global est de contribuer à l'intégration de la région Afrique de l'Ouest dans l'économie mondiale en renforçant l'intégration économique régionale et le commerce à travers l'appui aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, aux pays d'Afrique de l'Ouest (incluant la Mauritanie) et aux acteurs non étatiques.

Objectif spécifique

L'objectif spécifique est d'appuyer les organisations régionales et les pays membres à réaliser les objectifs des traités, à savoir une union douanière opérationnelle, et l'établissement d'un marché commun en Afrique de l'Ouest, la consolidation d'un cadre macro/économique, l'amélioration du cadre légal et administratif à travers le renforcement des capacités institutionnelles, y compris la capacité des acteurs non étatiques à intervenir dans le processus d'intégration régionale, l'augmentation de la compétitivité du secteur privé.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 15	Appui à l'Intégration Régionale en Afrique de l'Ouest	<p>ANEs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Appel à propositions lancé le 15 mars 2009,- Tournées de promotion/ sensibilisation / formation faites dans les pays par les cadres des deux Commissions,- 62 propositions reçues des ANEs de la région,- 37 propositions retenues à l'issue de la sélection administrative,- Deux assesseurs ont évalué les notes succinctes puis les propositions détaillées (21 propositions ont été sélectionnées provisoirement par les assesseurs),- Missions de vérification effectuées dans 9 pays auprès des ANEs potentiellement bénéficiaires,- Le Comité d'évaluation s'est réuni à Abuja du 23 au 25 février 2010,- Retard de 5 mois sur le calendrier du au manque de personnel de la CEDEAO. <p>Volet qualité :</p> <p>Les principaux défis à relever sont : (i) la période de mise en œuvre est insuffisante pour atteindre l'objectif visé</p> <p>(ii) la synergie entre les deux composantes est faible.</p> <p>(iii) la division régionale du travail est à définir.</p> <p><u>La Composante PQ2 UEMOA</u> a engagé des activités dans tous les domaines techniques (accréditation, normalisation, analyse et essais, métrologie, certification des produits,</p>	<p>ANEs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accélérer le processus conduisant à la signature des contrats de subvention. <p>Volet qualité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une extension de la période de mise en œuvre de la convention de contribution jusqu'à fin 2011 est nécessaire. Il faut donc transmettre au plus tôt la demande à la DUE Burkina- Une évaluation externe à mi-parcours est à lancer par la DUE Burkina Faso.- Une réunion du Comité Central de pilotage est à organiser.- La pérennisation des acquis du programme est un défi à relever (paiement des cotisations aux organisations internationales, entretien des équipements de laboratoire, maintien de leur personnel).- Compte tenu du faible niveau de financement (1 M€ par pays), la coordination avec les PTFs doit être poursuivie pour bénéficier des complémentarités (il convient d'identifier les actions importantes sans financement, qui pourraient notamment bénéficier d'un appui par le Cadre Intégré Renforcé destiné aux PMA).



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>promotion de la qualité, inspection)</p> <p>Cependant, le Programme a accusé du retard au démarrage. Le taux d'exécution n'était que de 13% en décembre 2008 (après 15 mois d'activité). Ce taux a connu une forte croissance en 2009 passant ainsi à 32% au 31/12/09.</p> <p>Pour les analyses et essais :</p> <p>71 laboratoires ont été retenus et bénéficient actuellement des types d'appuis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- 30 sont accompagnés en vue de leur accréditation selon la norme ISO 17025 ;- 20 sont assistés pour la mise en place d'un système qualité conforme à la norme ISO 17025 ;- 21 bénéficient d'appuis spécifiques (audit, formations, etc.). <p>En matière de normalisation, certification, promotion de la qualité et inspection, de nombreuses actions ont été amorcées parmi lesquelles plusieurs formations en qualité et normalisation, l'appui à la mise en place de système de management de la qualité, de la sécurité des aliments, la conception d'un système de certification de produits pour la zone UEMOA, ainsi que des activités menées dans le cadre de l'organisation des Prix nationaux et UEMOA de la Qualité.</p> <p>En accréditation, l'Accord de coopération technique entre l'UEMOA et le COFRAC a été réactivée au bénéfice du SOAC.</p> <p>En métrologie, les équipements complémentaires des structures nationales de métrologie seront livrés au 2^{ème} trimestre 2010.</p>	<p><u>Composante PQ2</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Rendre opérationnelles les structures régionales de la qualité (SOAC, NORMCEQ et SOAMET)- Examiner leur autonomie vis-à-vis de la Commission, définir les conditions de leur pérennisation le rôle qu'elles pourront jouer à terme au sein de l'espace CEDEAO. <p><u>Composante EMPO</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Finaliser le recrutement au plus tôt le personnel chargé du suivi de ce volet à la Commission de la CE-DEAO (trois cadres spécialistes en accréditation, métrologie et normalisation).- Fournir des rapports concis trimestriels d'avancement, conformément aux conditions particulières de la convention de contribution (CC).- Mieux définir la répartition des rôles entre la Commission de la CEDEAO et l'ONUDI.- Organiser des rencontres thématiques avec la Commission de l'UEMOA.- Examiner les modalités pour mettre en place des structures de qualité (accréditation, métrologie et normalisation) pérennes et couvrant l'ensemble de la



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>Enfin, l'appui au CIRDES a démarré depuis le mois de juin 2009.</p> <p>Composante EMPQ CEDEAO (non UEMOA) + Mauritanie.</p> <p>La mise en œuvre de la composante EMPQ (CEDEAO/Mauritanie) est moins avancée que celle de la composante PQ2 pour la bonne raison qu'elle n'a pas bénéficié de l'expérience d'un projet antérieur et que le poste de Conseiller Technique Principal (CTP) a été vacant entre fin juin 2008 et avril 2009. Pour la Cellule Technique Régionale, se pose le problème de la disponibilité de bureaux et, au niveau de la Commission de la CEDEAO, trois cadres restent à recruter en vue de créer des structures régionales de qualité (normalisation, accréditation et métrologie). Ces difficultés n'ont pas empêché la réalisation d'activités : 39 laboratoires spécialisés ont été évalués en vue d'une accréditation internationale (ISO/IEC 17025), 2 laboratoires du Ghana Standards Board ont été accrédités au 3^{ème} trimestre 2009 (appui par projet national) et sept autres pourraient l'être d'ici juin 2010. Les besoins en normalisation ont été identifiés et l'équipement informatique de base a été fourni aux organismes de normalisation nationaux, les entreprises intéressées par les systèmes de certification ISO 22000 (HACCP) et ISO 9001 ont été sélectionnées et une feuille de route a été établie pour les appuyer. L'évaluation des organes de certification disponibles dans la région a été faite (peu d'installations en métrologie disponibles dans les pays) et les be-</p>	<p>région (marché commun).</p> <ul style="list-style-type: none">- Lancer en 2010, des actions de renforcement des capacités des services d'inspection (viande, horticulture, poisson).- Comme le souhaitent les principales structures de normalisation (SON au Nigeria et GSB au Ghana), la CEDEAO doit initier au plus tôt des réunions avec l'UEMOA, NORMCEQ et les ONN sur les normes régionales, nécessaires pour la certification des produits et pourrait bénéficier de l'expérience de l'ORAN/ARSO.- Suivre la mise en place d'ONN au Cap Vert et au Liberia.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		soins en équipements de base définis ²⁶ .	
ROC 15	Appui à l'Intégration Régionale en Afrique de l'Ouest (suite)	<p>Volet OHADA :</p> <p>L'appui à l'ERSUMA est orienté sur deux axes : l'organisation de la formation et le développement du Centre de documentation et de recherche. Une réunion du Comité de pilotage s'est tenue à Cotonou le 15 janvier 2010 pour le suivi des activités du Contrat de subvention de l'Union Européenne aux Institutions de l'OHADA et à l'UNIDA. Il ressort, en ce qui concerne l'action d'ERSUMA, que les difficultés rencontrées dès le démarrage, notamment pour lancer la procédure de recrutement, n'ont pas permis de commencer la mise en œuvre des activités. L'ERSUMA a conditionné le démarrage des activités à la mise en place de l'équipe du projet du fait de son faible effectif de cadres supérieurs (DG et Directeur des Etudes) et par la complexité de la mise en œuvre du projet, qui nécessite une mobilisation d'un cadre supérieur à temps plein, et aussi par le déficit d'information et de communication. La procédure de recrutement n'a été lancée que début août 2009 (sélection d'un cabinet en ressources humaines implanté au Bénin). Le 5 février 2010 le choix d'un AT a été fait. Le recrutement du reste de l'équipe technique du projet attend la prise de fonction de l'Assistant technique principal.</p> <p>La mise en œuvre du contrat de subvention avec l'UNIDA a permis d'entreprendre notamment, l'élaboration et l'impression du Répertoire</p>	<p>Volet OHADA :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre tout en œuvre pour permettre, dans les meilleurs délais, le démarrage effectif des activités, donc aussi accélérer la mise en place à l'ERSUMA de l'équipe du projet pour rendre effectif le démarrage et finaliser le processus de recrutement de l'Assistant juriste de la CCJA sous la responsabilité de l'ERSUMA. L'ERSUMA étant le gestionnaire de ce contrat, devra prendre toutes les mesures nécessaires pour que les appuis destinés aux autres institutions OHADA soient mis en œuvre.- Compte tenu du retard qu'accuse le démarrage des activités d'ERSUMA, il est impossible de tenir dans le délai de vingt quatre mois initialement prévu, d'où la nécessité d'un avenant pour la prorogation de la durée du contrat de subvention de douze mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2011 ; cet avenant devra prendre en compte des réallocations budgétaires appropriées et être endossé par l'UEMOA

²⁶ Le Ghana (et le Nigeria) dispose d'un laboratoire ayant un potentiel pour l'accréditation internationale comme laboratoire de référence.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>quinquennal 2000- 2005 , puis l'élaboration et l'impression d'ouvrages en anglais, portugais et en espagnol ainsi que l'édition et la diffusion de brochures OHADA dans de nombreux pays africains, en plusieurs milliers d'exemplaires. Enfin, elle a permis l'animation du site OHADA.com par la création d'un Répertoire de décisions des Cours d'Appel pour la période 2005-2009 Ces Institutions n'ont pas produit les rapports selon les canevas contractuels.</p> <p>Les responsables de l'UNIDA ont alors effectué le déplacement de Ouagadougou le 17 février 2010 pour rencontrer la Commission de l'UEMOA et la DUE afin de solliciter leur compréhension dans la défaillance constatée en argumentant que cela est dû à la nature de leur Association et de leurs activités.</p> <p>Le dernier Conseil des Ministres de l'OHADA , a décidé que désormais, seul le Secrétariat Permanent devra gérer l'ensemble des ressources financières de l'OHADA, y compris les subventions sur ressources extérieures. Dans ces conditions, les autres institutions comme la CCJA et l'ERSUMA ne pourront plus bénéficier directement à l'avenir des subventions du FED.</p> <p>Une réunion de concertation a eu lieu le 2 mars 2010 entre les trois Institutions de l'OHADA bénéficiaires des subventions.</p>	



**9 ACP ROC 16 / CONVENTION N° 9457/REG
APPUI A L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Appui à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest
N° de la convention	9457/REG
Montant de la convention	€76.400.000
N° opération	9 ACP ROC 016
Pays gestionnaire	Nigeria et Burkina Faso
N° identification	n.d.

Dates-clefs

	Convention initiale
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	n.d.
Date de signature du bénéficiaire	n.d.
Date d'entrée en vigueur	n.d.
Date de fin d'exécution du projet	31/12/2013
Date d'achèvement de la phase de mise en œuvre	31/12/2011
Date D+3	23/01/2009

Objectifs du projet

Objectif global

L'objectif global est de contribuer à l'intégration de la région Afrique de l'Ouest dans l'économie mondiale en renforçant l'intégration économique régionale et le commerce à travers l'appui aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, aux pays d'Afrique de l'Ouest (incluant la Mauritanie) et aux acteurs non étatiques.

Objectif spécifique

L'objectif spécifique est d'appuyer les organisations régionales et les pays membres à réaliser les objectifs des traités, à savoir une union douanière opérationnelle, et l'établissement d'un marché commun en Afrique de l'Ouest, la consolidation d'un cadre macro/économique, l'amélioration du cadre légal et administratif à travers le renforcement des capacités institutionnelles, y compris la capacité des acteurs non étatiques à intervenir dans le processus d'intégration régionale, et l'augmentation de la compétitivité du secteur privé.



No	Projet	Avancement et faits marquants	
ROC 16	Appui à l'Intégration Régionale en Afrique de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none">- <u>A la Commission de la CEDEAO</u>, sur la période 2007-2011, le taux d'exécution de la convention de contribution au 31 décembre 2009 est de 41.0%, se décomposant en 37.6%²⁷ pour les activités et de 45.4% pour les compensations financières. Il y a donc un léger retard, du notamment à l'inertie de démarrage, aux délais de passation des marchés et au manque d'effectif de la Commission. Toutefois, suite aux mesures prises, la CC a enregistré une progression importante de l'exécution des activités depuis juillet 2008. Le programme de travail 2010 est très ambitieux puisque son montant excède 40 M €- <u>A la Commission de l'UEMOA</u>, Sur la période 2007-2011, le taux d'exécution de la convention de contribution UEMOA au 31 décembre 2009 était de 45,40%²⁸, se décomposant en 15.5% pour les activités et de 100% pour les compensations financières²⁹. Le taux d'exécution des activités pose	<ul style="list-style-type: none">- Sur la tendance actuelle, <u>la Commission de la CE-DEAO</u> a la possibilité d'absorber la totalité des ressources de la CC d'ici le 31 décembre 2011 (fin de la période)³⁰. Toutefois, à l'issue de la mission d'audit en cours, il faudra prendre une décision sur le sort à réserver au solde des compensations financières (11M³¹) pour préparer un avenant à la CC.- Il faut accélérer la mise à niveau du système comptable et de passation des marchés afin que de la Commission de la CE-DEAO puisse tirer tous les avantages de la convention de contribution, c'est-à-dire utiliser ses propres procédures et avoir une situation précise de l'exécution de la convention de contribution³².- Il y a lieu de continuer à suivre de près l'exécution des activités des Départements techniques en faisant

²⁷ Sur la base des engagements 9.4 M d'Euros ont été dépensés depuis 2007 pour les activités.

²⁹ Payées en totalité en 2007.

³⁰ Cela tient compte des sous effectifs de professionnels, des lenteurs administratives et du rythme d'engagement actuels.

³¹ Il semblerait que le montant prévu dans la CC CEDEAO ait été calculé à partir du montant total des compensations à verser aux pays membres (y compris les arriérés du système antérieur à juillet 2003). Dans l'exécution, seules les demandes postérieures à juillet 2003 ont été considérées comme éligibles.

³² Cela nécessite que les comptables présentent quelques jours après leur retour de mission les situations financières permettant aux responsables techniques de la CEDEAO de connaître les coûts réels des ateliers, réunions ou conférences qu'ils organisent.



No	Projet	Avancement et faits marquants	
		<p>la question de la capacité d'absorption des ressources par la Commission liée notamment aux inerties dans la mise en œuvre et en particulier aux goulots d'étranglement dans les passations des marchés.</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>A la Commission de la CEDEAO</u>, les capacités des responsables techniques et financiers, en matière de programmation des activités et de procédures de la CC, renforcées (trois sessions de formation organisées entre mars et juillet 2009 à Cotonou et à Abidjan). Par ailleurs, un suivi de proximité et accompagnement en matière de programmation des activités et de passation des marchés est assuré par la cellule PIR 9^{ème} FED.- <u>A la Commission de l'UEMOA</u> pour permettre d'avoir une plus grande utilisation des ressources de la convention de contribution des actions d'envergure ont été entreprises (rencontres périodiques de suivi avec les départements et organes, identification des difficultés rencontrées, réunions de restitution ou rapports faits au Président de la Commission.	<p>périodiquement le point sur l'avancement de la mise en œuvre avec les responsables techniques et en restant à l'écoute des adaptations de la programmation nécessaires.</p> <ul style="list-style-type: none">- Comme cela a été fait pour la programmation 2009 et 2010 de la CC de la CEDEAO, il convient de donner priorité (i) aux activités éligibles au financement par convention de contribution par rapport à celles financées sur les ressources propres (prélèvement communautaire) et (ii) aux Directions, qui se sont révélées être les plus dynamiques dans la mise en œuvre des actions de 2008 et 2009.- <u>A la Commission de l'UEMOA</u>, en conformité avec les dispositions techniques et administratives de la Convention de contribution, il convient de mettre en place une comptabilité analytique en vue de classer les dépenses effectuées par composantes ou à défaut un mode de restitution des données financières en temps réel.- <u>Avec le nouveau règlement financier, la ventilation des dépenses par composante</u> est désormais possible pour l'année 2009 et suivante. Les états peuvent être obtenus en temps réel.



**9 ACP ROC 18 / CONVENTION N° 9565/REG
FONDS REGIONAL POUR LA PROMOTION DE LA COOPERATION ET LES ECHANGES CULTURELS
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Fonds Régional pour la Promotion de la Coopération et les échanges Culturels en Afrique de l'Ouest
N° de la convention	9565/REG
Montant de la convention	€4.000.000
N° opération	9 ACP ROC 018
Pays gestionnaire	Burkina Faso
N° identification	ROC/003/05

Dates-clefs

	Convention initiale
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	24/10/2006
Date de signature du bénéficiaire	19/12/2006
Date d'entrée en vigueur	19/12/2006
Date de fin d'exécution du projet	31/12/2012
Date d'achèvement de la phase de mise en œuvre	31/12/2010
Date D+3	23/10/2009

Objectifs du projet

Objectif global

L'objectif global du projet est de soutenir le développement des échanges, des réseaux et de la coopération entre les acteurs culturels des pays de la région.

Objectif spécifique

Le développement des synergies, des complémentarités, des collaborations et des partenariats entre les acteurs culturels de la région.

L'accroissement de la circulation et la valorisation des acteurs, des œuvres et de l'information culturelle au sein de la région.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 18	Fonds régional pour la promotion de la coopération et les échanges culturels en Afrique de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none">- La Commission de l'UEMOA a la maîtrise d'ouvrage du projet. La maîtrise d'œuvre est dévolue au Département du Développement Social et Culturel de la Commission de l'UEMOA (DDSC) avec le Consultant (COWI) comme appui (assistance technique). L'assistance technique de longue durée, en régie indirecte, est responsable de l'exécution du projet.- L'appel à propositions (AP) du Fonds régional de la culture a été lancé le 3 juillet 2008. 11 actions ont bénéficié de subventions pour un montant total de 2.269.554 € sur une enveloppe globale de 2.280.000 €. Les projets financés ont atteint ce nombre grâce à la rationalisation budgétaire réalisée par l'Unité de Gestion du Projet sur recommandation du Comité d'Evaluation.- Les contrats ont été signés avant la D+3 et les activités ont pu démarrer pour une durée maximale de 14 mois.- A noter que le projet a continué à fonctionner avec un personnel réduit (absence d'un coordinateur pendant plusieurs mois (l'ancien Chef de projet a démissionné mi 2009 et le nouveau a pris fonction pour le remplacer le	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer la communication entre les ORs et les points focaux des ORs (en particulier en ce qui concerne la CEDEAO) ; les institutions en charge de la culture dans les pays concernés par le projet devraient davantage s'impliquer dans le projet, notamment par la désignation des points focaux dans les Ministères pour la diffusion et l'appui de l'information et l'appui au suivi des projets financés (cf. recommandations de la Rencontre avec les acteurs culturels à Ouagadougou du 3 au 4 juillet 2008)- Dans le cadre du lancement de l'appel à propositions du projet 9 ACP ROC 15 et du financement par convention contribution UE-CEDEAO, le renforcement des capacités des points focaux de la Commission de la CEDEAO est prévu,- Comme l'a recommandé l'expert qualité COWI, demander à l'UGP de respecter le cheminement administratif ; les dossiers du Fonds régional doivent passer par le DDS (qui devrait s'approprier des procédures du FED) dont la responsabilité est d'accompagner la mise en œuvre avec l'UGP et de les transmettre au maître d'ouvrage dans les meilleurs délais, tout en transmettant le courrier administratif en même temps par courriel,

No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>23 novembre 2009).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant le contrôle de l'exécution technique et financière des subventions, l'UGP adoptera trois niveaux de vérification: <ul style="list-style-type: none"> - à partir des rapports d'exécution que les bénéficiaires sont tenus à envoyer au projet périodiquement; - sur le terrain à travers des missions de vérification de l'état d'avancement des projets; - sur la gestion des fonds (audits financiers). - Trois missions de suivi sont prévues sur la durée de vie de chacune des actions financées. L'UGP a réalisé trois devis-programmes³³. - L'UGP a initié des actions d'accompagnement sur les devis -programmes 1 et 2 : cadre de concertation avec les institutions impliquées (rencontres tripartites; rencontre avec les acteurs culturels); formations des journalistes culturels, des assesseurs et des bénéficiaires de subventions sur les procédures du 9e FED; renforcement de l'information culturelle (répertoire des organismes culturels en Afrique de l'Ouest) 	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le manuel de procédures administratives et financières en s'assurant auprès de la section Finances & Contrats de la DUE de l'exactitude des procédures financières et en intégrant les modifications sur la gestion du courrier et sur l'organigramme du Fonds régional, - Lancer l'évaluation à mi parcours du projet, - Inscrire le soutien à la culture dans la feuille de route des deux organisations régionales (Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA), - Pour pérenniser les actions, créer une interface avec le Fonds Régional de la CEDEAO pour la Promotion des Echanges Culturels, créé par les Chefs d'Etat en 2005, et améliorer l'appropriation du projet par les deux organisations régionales, notamment, dans le futur, en impliquant davantage le personnel des deux ORs dans l'évaluation des actions proposées par les ANEs, - Le projet ayant constaté la faible capacité des ANEs à formuler une action du fait du manque de connaissance de l'approche du cadre logique et de préparation d'un dossier de demande de subvention (les dossiers ont été

³³ Les deux premiers ont été entièrement exécutés en régie pour un montant de 108.028.094 FCFA; le troisième et dernier, dont la dotation budgétaire en régie est de 182.451.745 FCFA, est en cours et prend fin en juin 2011.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<ul style="list-style-type: none">- Sur le DP3 (qui a démarré le 11 décembre 2009), des études seront conduites et des rencontres organisées: Etude sur la contribution de la culture aux PIB des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Guide des événements artistiques et culturels; Guide des sources d'appuis techniques et financiers au secteur de la culture dans la région; 2ème formation des journalistes culturels; cadre de concertation sur la circulation des œuvres et biens culturels; débat télévisé sur « culture et intégration » etc.- Les TDR de l'évaluation à mi parcours sont en préparation.- Parmi les difficultés de mise en œuvre, on peut noter le problème des procédures appliquées dans lesquelles les deux organisations régionales ne se reconnaissent pas- Une lecture différente de la CF notamment les DTA par le DDS et les responsables du projet FED, ce qui entraîne des lenteurs administratives- La mauvaise compréhension par l'UGP du circuit administratif de l'UEMOA qui a entraîné de nombreux malentendus entre elle et le DDS.	rejetés plus pour les faiblesses du montage technique du dossier que pour l'idée de projet) organiser des sessions de formation dans ces deux domaines.



**9 ACP ROC 19 / CONVENTION N° - 9548 REG
CONTRIBUTION A AMESD**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Contribution à AMESD
N° de la convention	9548 /REG
Montant de la convention	€3 000 000
N° opération	9 ACP ROC 019
Pays gestionnaire	Nigeria
N° identification	RPR/005/05

Dates-clefs

	Convention initiale	Avenant
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	20/11/2006	18/12/2009
Date de signature du bénéficiaire	20/11/2006	
Date d'entrée en vigueur	20/11/2006	
Date de fin d'exécution du projet	31/12/2014	31/06/2015
Date d'achèvement de la phase de mise en œuvre	31/12/2012	31/06/2013
Date D+3	19/11/2009	19/05/2010

Objectifs du projet

Objectifs globaux

Aider les gouvernements à :

- Concevoir, mettre en œuvre, contrôler et évaluer leurs politiques régionales et continentales pour un développement durable,
- Améliorer les conditions socio-économiques et de bien être des populations africaines,
- Remplir leurs obligations face aux traités internationaux et
- Participer à l'effort international de surveillance de l'environnement mondial.

Objectif spécifique

Accroître la capacité de gestion des informations des institutions africaines nationales et régionales mandatées pour les secteurs liés à l'environnement et pour faciliter l'accès à l'échelle de l'Afrique à des informations environnementales issues des technologies de l'observation de la terre en appui aux responsables décisionnels et à un large public.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 19	Contribution à AMESD	<p>Le projet, d'un coût total de 21 millions d'Euros (5 conventions de financement), couvre 46 pays ACP des Communautés Economiques régionales. Il s'inscrit dans la continuité du programme PUMA³⁴ et s'intègre dans le cadre global de surveillance mondiale de l'environnement. La partie Afrique de l'Ouest concerne la CE-DEAO + Mauritanie et le Tchad. Les bénéficiaires sont dans les pays les services agricoles et de l'élevage, hydrologiques et de l'environnement, les structures régionales actives dans le domaine de l'environnement.</p> <p>Le programme finance neuf experts permanents et une soixantaine de consultants. L'AT est en place depuis octobre 2007 pour aider la Commission de l'Union Africaine et les Communautés Economiques Régionales à mettre en œuvre le programme AMESD. L'équipe d'AT dispose d'un bureau central à Addis Ababa (3 experts permanents) où une coordination complète de toutes les actions est assurée en proche collaboration avec l'Union Africaine, tandis que 5 experts basés dans les 5 régions économiques travaillent étroitement avec les Centres de mise en œuvre régionaux et un expert basé à Toulouse, fournit un appui pour les tâches transversales.</p> <p>D'importantes activités de renforcement des capacités sont prévues pour permettre l'appropriation des infrastructures. Elles sont conduites au</p>	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre du programme de travail de l'action régionale thématique du contrat de subvention AGRHYMET (Résultat 2 : mise en place de systèmes de gestion opérationnels en vue de la prise de décisions en matière d'environnement).- Améliorer la communication entre AGRHYMET et la Commission de la CE-DEAO. Comme convenu lors de la réunion CE-DEAO-AGRHYMET à Niamey du 4 au 6 mars 2010, AGRHYMET devra transmettre des rapports financiers trimestriels.- Lors du prochain Comité de pilotage du projet (Gaborone du 3 au 5 mai 2010), chercher une solution concernant les questions de cohérence entre les contrats d'assistance technique et de subvention et les possibilités d'ajuster les périodes de mise en œuvre des DP.- Signer les contrats de subvention de ICPAC et BDMS avant la D+3.- Préparer la fiche d'identification pour le pro-

³⁴ Le programme PUMA avait fourni aux services météorologiques nationaux des pays africains l'équipement, la formation, et l'assistance requis pour recevoir en temps quasi réel les données d'images et produits d'EUMETSAT. Les équipements ne sont exploitées qu'25% de leur potentiel. Les nouvelles stations seront installées dans les Directions de l'agriculture et de l'environnement qui devront avoir les capacités d'exploiter les données (personnel formé) et de diffuser l'information.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>niveau continental et bénéficient aux Centres de mise en œuvre régionaux et aux Etats membres de la CEDEAO (formation, missions circulaires, réunions d'experts thématiques, comités d'évaluation pour acquérir des investissements, etc.). Elles ont été financées par DP0 puis DP1³⁵.</p> <p>Le Centre Régional AGRHYMET³⁶ (CRA) a été désigné par la CEDEAO comme Centre de mise en œuvre du programme AMESD axé, pour la région Afrique de l'Ouest, sur la thématique de la maîtrise de l'eau pour l'agriculture et l'élevage.</p> <p>Le CRA est appuyé par un expert thématique et s'est adressé aux pays pour expliquer les axes d'intervention et les résultats attendus. Dans le cadre de la préparation du programme de travail, des missions d'appui ont été dépêchées dans les pays de la sous-région pour s'assurer de la pertinence de l'approche, identifier les partenaires potentiels aux niveaux national et régional, afin de garantir l'élaboration d'un programme consensuel, qui est financé, comme prévu dans la Convention de financement, par contrat de subvention AGRHYMET et va permettre de mettre en œuvre son action régionale thématique (Résultat 2 : mise en place de systèmes de gestion opérationnels en vue de la prise de décisions</p>	<p>jet post —AMESD avant décembre 2010. Le montant estimé pour l'Afrique de l'Ouest est de 8 M€</p>

³⁵ Le DP1, qui couvre la période opérationnelle, sera suivi par un DP2 qui sera signé avant la D+3.

³⁶ Le Centre Régional AGRHYMET (CRA) est une institution spécialisée du Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse du Sahel (CILSS), créée en 1974, chargée de la formation et de l'information en matière de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>en matière d'environnement).</p> <p>Le programme AMESD a pris du retard dans son exécution³⁷. En ce qui concerne le DP1, l'avance est arrivée avec plusieurs mois de retard. En ce qui concerne le contrat de subvention, le programme de travail a été soumis par AGRHYMET à la CEDEAO et à l'Union Africaine pour financement, lors du 1^{er} Comité de Pilotage, qui s'est tenu à Addis Abeba du 4 au 9 juillet 2008³⁸ mais ce n'est que le 26 octobre 2009 qu'il a été signé³⁹. Le premier préfinancement a été reçu le 29 décembre 2009. Ce retard pose un problème de cohérence entre le contrat d'assistance technique qui doit se terminer fin 2011 et le contrat de subvention de 3 ans qui devrait aller jusqu'à octobre 2012. Eu égard au retard enregistré dans la mise en œuvre du projet, la Commission européenne a octroyé une dérogation à la règle D+3 (report de 6 mois) et un report de 6 mois de la fin de la période de mise en œuvre.</p> <p>Les 5 Centres régionaux de mise en œuvre du programme AMESD (AGRHYMET de Niamey, BDMS de Gaborone, CICOS à Kinshasa, ICPAC de Nairobi et MOI de Maurice) possèdent une station opérationnelle AMESD de réception d'images satellitaires à travers EUMETCast et peuvent</p>	

³⁷ Au niveau central, les raisons de ces retards se déclinent comme suit : l'absence d'un coordinateur de l'UA à temps plein pour AMESD, de nombreux problèmes logistiques (bureaux, télécommunications, transferts d'argent, etc.), la lourdeur de la gestion par deux DUE distinctes à Addis Abeba (pour les aspects opérationnels et F&C) et les changements de personnel, les problèmes d'introduction du nouveau système comptable CRIS de la CE (incapacité du nouveau système de traiter un projet ayant plusieurs sources de financement) et le changement de trois experts de l'AT.

³⁸ Le 2^{ème} Comité de pilotage s'est tenu en février 2009. Dr Johnson BOANUH (Directeur de l'environnement à la Commission de la CEDEAO) a été élu Président du deuxième Comité de pilotage.

³⁹ Seuls MOI, AGRHYMET et CICOS sont parvenus à signer leurs contrats de subvention avant le 31 décembre 2009.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
		<p>démarrer le développement de produits à valeur ajoutée.</p> <p>AMESD a lancé un appel d'offres en vue de la fourniture, l'installation et la formation des utilisateurs, pour 47 nouvelles stations de réception AMESD-EUMETCast et la maintenance et la mise à niveau des 50 stations de réception PUMA installées dans le cadre du projet PUMA (2002-2005), également financé par l'Union Européenne, au sein de chaque service national de météorologie dans les 47 pays ACP. Pour l'Afrique de l'Ouest, le contrat a été attribué à Telespazio (France) le 20 novembre 2009.</p> <p>Malgré le manque de moyens avant la signature du contrat de subvention, en août 2009, AGRHYMET, avec l'appui de l'expert thématique AMESD CEDEAO, a produit un bulletin de veille environnementale qui présente le suivi de la campagne agricole et pastorale (Bilan mi parcours) à travers l'analyse d'indicateurs dérivés des données satellitaires⁴⁰. C'est un premier pas vers la réalisation du résultat 2. Le premier bulletin officiel trimestriel d'AGRHYMET sera diffusé en mars 2010.</p>	

⁴⁰ Les produits d'information prévus sont des bulletins de veille sur le suivi de la croissance de la végétation pour évaluer le rendement des cultures et des pâturages, le suivi de la sécheresse, le suivi des petits bassins d'eau de surface, le suivi des feux de brousse...



**9 ACP ROC 20 / CONVENTION N° - 9603/REG
RENFORCEMENT DE LA COOPERATION SOUS-REGIONALE POUR LE SUIVI, LE CONTROLE ET LA
SURVEILLANCE DES ACTIVITES DE LA PECHE DANS LA ZONE DE LA COMMISSION SOUS-
REGIONALE DES PECHEES**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Renforcement de la coopération sous-régionale pour le suivi, le contrôle et la surveillance des activités de la pêche dans la zone de la Commission sous-régionale des pêches
N° de la convention	9603 / REG
Montant de la convention	€5.000.000
N° opération	9 ACP ROC 020
Pays gestionnaire	Sénégal
N° identification	ROC/004/05

Dates-clefs: Il convient de noter ici qu'à la date de finalisation de ce rapport, l'Avenant à la Convention de Financement n'est pas encore signé. Les informations fournies dans le tableau ci-dessous proviennent de la réunion d'informations organisée par la CSRP, à laquelle ont participé la Délégation de l'Union européenne et l'AFD.

	Convention initiale	Avenant
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	13/12/2006	non encore signé
Date de signature du bénéficiaire		
Date d'entrée en vigueur		
Date de fin d'exécution du projet	31/12/2013	31/12/2016
Date d'achèvement Phase mise en œuvre	31/12/2011	31/12/2013
Date D+3	12/12/2009	12/12/2010

Objectifs du projet

Objectif global

L'objectif global du projet est la contribution au développement économique et social des Etats membres de la CSRP par une exploitation rationnelle et durable de leurs ressources halieutiques.

Objectif spécifique

L'objectif spécifique du projet est la réduction des pratiques de pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les ZEE des Etats membres de la CSRP.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 20	Renforcement de la coopération sous-régionale pour le suivi, le contrôle et la surveillance des activités de la pêche dans la zone de la Commission sous-régionale des pêches	<ul style="list-style-type: none">- Projet soumis à des conditions préalables au démarrage (protocole signé pour le paiement des arriérés des cotisations des pays membres de la CSRP et mise à niveau administrative et comptable).- En application de la recommandation du comité de pilotage élargi du PIR de mars 2009, demandant à l'UEMOA de trouver les voies et moyens pour relancer le projet, une mission de l'UEMOA s'est déplacée à Dakar en avril 2009. Elle a rencontré la DUE (Sénégal) et la CSRP, a permis d'apprécier les entraves à la mise en œuvre de ce projet et a formulé des propositions pour le démarrage du projet.- Après une évaluation externe de la DUE Sénégal et une lettre notifiant à la Commission de l'UEMOA que le projet était sans suite, l'Ordonnateur Sub-délégué du FED début décembre a fait renaître le projet ROC 20 en envisageant un report de 1 an de la D+3 et de 3 ans des dates initiales de fin de période opérationnelle et de fin d'exécution.- Une réunion de relance a été organisée en janvier 2010 à Dakar entre la DUE Dakar, l'AFD et le projet en lieu et place du Comité de Pilotage.	<ul style="list-style-type: none">- La Commission de l'UEMOA doit intensifier le suivi de ce projet.- Les premières activités à conduire sont de relancer la procédure de recrutement de l'AT et de préparer le contrat de subvention.



**9 ACP ROC 021 / CONVENTION N° 90 REG
FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE II**

Financement	9 ^{ème} Fonds européen de développement
Intitulé de la convention	Facilité de coopération technique II
N° de la convention	9669/REG
Montant de la convention	€4.000.000
N° opération	9 ACP ROC 021
Pays gestionnaire	Nigeria
N° identification	9669/REG

Dates-clefs

	Convention initiale	Avenant
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)		24/08/2009
Date de signature du bénéficiaire		
Date d'entrée en vigueur		
Date de fin d'exécution du projet	31/10/2011	31/12/2012
Date d'achèvement de la phase de mise en œuvre	31/10/2009	31/12/2010
Date D+3	31/10/2009	31/05/2010

Objectifs du projet

Objectifs globaux

- Soutenir la mise en œuvre du programme indicatif régional dans le cadre du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest
- Stimuler une approche plus cohérente et éclairée des questions commerciales et de développement chez les décideurs en Afrique de l'Ouest

Objectif spécifique

Identification et mise en œuvre réussie d'actions au titre du programme régional et d'autres ressources du FED, ainsi qu'une amélioration de la sensibilisation des acteurs clés en Afrique de l'Ouest aux questions générales relatives au développement et au commerce et aux politiques de l'UE dans ces secteurs.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 21	Facilité de coopération technique II	<p>La TCF2 a déjà est utilisée en faveur des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA pour 17 interventions, notamment pour des études de faisabilité (Pont de Farafenni en Gambie, Parc de l'entente), des études à caractère régional (WAPP, compétitivité), des évaluations (APE, PREDAS, mécanisme de compensation financière), des audits (CC ECOWAS & UEMOA , DP1), des études 10^{ème} FED (feuille de route UEMOA & CEDEAO, identification d'un projet drogues), des conférences (séminaire régional CE-CEDEAO-UEMOA, plateforme régionale pour les collectivités territoriales) et de l'AT pour appuyer les ANEs.</p> <p>Un avenant à la convention de financement a été accordé pour prolonger d'un an la date limite de mise en œuvre (au 31 décembre 2010).</p>	<ul style="list-style-type: none">- Les fonds n'étant engagés qu'à hauteur de 45% au 31 décembre 2009, en fonction des besoins des deux Commissions, engager rapidement de nouvelles interventions avant la D+3 (31 mai 2010) qui est très proche.



**9 ACP ROC 22 - CONVENTION N° 9352/REG
PREVENTION DES CONFLITS ET PROMOTION DE LA PAIX II**

Financement	9 ^{ème} Fonds Européen de Développement
Intitulé de la convention	Prévention des conflits et promotion de la paix II
N° de la convention	9823/REG
Montant de la convention	€4.497.000
N° opération	9 ACP ROC 022
Pays gestionnaire	Nigeria
N° identification	ROC/001/07

Dates-clefs

	Convention initiale
Date de signature Ordonnateur subdélégué du FED (Bruxelles)	26/10/2007
Date de signature du bénéficiaire	
Date de démarrage	
Date limite d'exécution	30/06/2013
Date limite de mise en œuvre	30/06/2011
Date D+3	25/10/2010

Objectifs du projet

Objectif global

Construire et maintenir la stabilité et la paix en Afrique de l'Ouest, qui sont des préalables au développement de la sous-région, au moyen d'un appui à la CEDEAO et aux autres acteurs régionaux dans le domaine de la prévention des conflits et de la promotion de la paix. Il est désormais reconnu qu'il ne peut y avoir de développement sans paix et sécurité.

Objectif spécifique

L'objectif spécifique du projet est de renforcer durablement la capacité de la CEDEAO en matière de gestion et de stratégie pour accomplir son mandat de consolidation de la paix et de la prévention des conflits.



No	Projet	Avancement et faits marquants	Recommandations
ROC 22	Prévention des conflits II	<p>Le projet sert de préparation aux interventions dans le cadre du 10^{ème} FED. Il a démarré tardivement. Le premier Devis Programme (DP1) s'étale sur la période du 1^{er} avril 2009 au 30 mars 2010 mais n'a reçu le paiement de l'avance qu'en juillet.</p> <p>Le DP1 se fonde sur le cadre régional de prévention des conflits qui a été adopté en janvier 2008.</p> <p>Sur le deuxième semestre 2009, le DP1 a appuyé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement des OSRES au Liberia, Guinée Bissau et Guinée, - Le Réseau des Commissions Electorales (ECONEC) créé en 2008, afin d'harmoniser les lois électorales, méthodologies et processus (une rencontre s'est tenue à Abidjan en septembre 2009). - Une rencontre sur la gestion de la migration irrégulière (Abuja, novembre 2009) et une conférence des acteurs sur la libre circulation des personnes (Cotonou, décembre 2009). <p>Le principal défi à relever est que ce n'est pas la cellule de coordination (Fonds de la paix) qui exécute les activités et que son positionnement dans la Commission ne lui octroie pas le pouvoir nécessaire pour accélérer leur mise en œuvre dans les délais.</p> <p>Les obligations des DTA de la Convention de financement en matière de rapport ne sont pas respectées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exiger la présentation de rapports d'exécution (en conformité avec les Dispositions Techniques et Administratives de la Convention de Financement) ; - Préparer un avenant au DP1 pour étendre la période de mise en œuvre de 6 mois ; - Commencer dès que possible avec les acteurs la préparation du DP2 ; - Signer le DP2 avant la D+3 (25 octobre 2010).



8 Situation financière du programme par secteur

Au 31 décembre 2009, la situation financière par rapport aux engagements et aux décaissements effectués se présente comme suit par secteur :

Identifica- tion projets	Engagement primaire	Engage- ment secondaire	Solde ajusté des enga- gements	%	Montant payé	%
	A	B	C = A - B	B/Ax100	D	D/A x 100
Intégration économique et commerce	118,000,000.00	109,710,809.04	8,308,108.96	93.0%	44,177,672.21	37,4%
% / T4	46,7%	61.3%	7%		46.4%	
Facilitation des trans- ports	82,000,000.00	34,971,777.49	47,595,064.51	42,4%	27,081,765.17	33,0%
% / T4	32,5%	19.6%	57.65%		28.4%	
Secteur hors concentra- tion	52,581,966.50	34,198,234.47	16,949,727.42	67,8%	3,983,666.11	45,6%
% / T4	20,8%	19.1%	32 15%		25.2%	
	252,581,966.50	178,880,821	72,852,901	70 ,8%	95,243,103.49	37,7%
% / T4	100.0%	70.8%	28.84%		37.7%	

Ce tableau est présenté de façon détaillée en annexe 3 ; il tient compte des montants dégagés pour les 3 projets (ROC 03 - ROC 04 & ROC 07).

Ce tableau diffère de celui présenté en annexe 3 qui prend en considération, d'une part, les engagements réellement souscrits et, d'autre part, ventile les avances versées, l'exécution financière proprement dite et les retenues diverses (voir explications au paragraphe 7).

Il convient de remarquer les points suivants :

- Le montant de l'exécution financière ne peut être déterminé que sur des éléments comptables précis et probants ;
- En l'absence de rapport financier pour les conventions de contribution et les subventions accordées, seuls les montants versés à titre d'avance sont pris en considération, non pas comme exécution financière, mais à titre d'avances (à remarquer que les dispositions contractuelles prévoient la remise de rapport qu'à l'occasion du renouvellement des demandes de fonds) ;



- Dans un même ordre, seuls les mémoires de dépenses établis, vérifiés et acceptés par les services des Délégations de la Commission européenne sont pris en considération au titre de l'exécution financière (cela permet de déterminer les dégagements effectués) ;
- Une analyse exhaustive des contrats souscrits permet de déterminer le taux réel de l'exécution financière d'autant plus que des ajustements s'est opérée avec les retenues de garantie et les apurements d'avances; un suivi précis aurait dû être effectué notamment sur les contrats de travaux ASECNA (plus de 11 M EUR).
- Les travaux d'analyse des engagements ont été effectués sur tous les engagements gérés par les Ordonnateurs régionaux (Commission de l'UEMOA et de la CEDEAO).

Il est constaté un taux d'exécution financière « comptable » au 31 décembre 2009 de 37.6%, qui découle des états financiers comptables, de l'analyse des Contrats (tenant compte de l'avancement physique des projets en relation avec les engagements) et d'une analyse approfondie des projets du PIR. Les informations y relatives figurent à l'annexe 4.

De l'analyse de ce tableau on peut faire les commentaires suivants :

- **Intégration régionale (38.6 %)** : Le taux s'explique par les faits marquants suivants : (i) le projet de soutien aux négociations APE s'est achevé avec un taux d'exécution moyen (63%) du fait des problèmes de coordination du projet, (ii) on constate une évolution positive dans la mise en œuvre des activités financées sur la convention de contribution de la CEDEAO (hors paiements de compensations financières) due aux mesures prises par la Commission à cet effet mais un faible taux de mise en œuvre des activités de la convention de contribution de l'UEMOA, (iii) le mécanisme de coordination et de suivi du PIR est exécuté à plus de 70% mais le fonds de subvention ne sera pas utilisé du fait du retard pris dans l'appel à propositions, (iv) de sérieux retards de mise en œuvre sur la période prévue sont rencontrés pour les composantes du projet d'intégration régionale (gestion décentralisée), aussi bien en ce qui concerne l'appui à ERSUMA, le programme qualité et l'appel à propositions pour les ANEs (taux d'exécution de 19%).
- **Facilitation des transports (29,4 %)** : Le taux s'explique par les faits marquants suivants : (i) le projet de formation de l'ASECNA a été totalement exécuté, (ii) le projet d'assistance technique à la CEDEAO s'est terminé, (iii) le projet principal de facilitation des transports, n'ayant pas démarré que début 2007 et n'a pas encore engagé les grosses dépenses d'investissement prévues pour la construction des postes juxtaposés pour lesquels des défis restent à relever avant la D+3 (décembre 2009), (iv) le projet Plan National de Transport en Gambie accuse d'importants retards et fait face à des difficultés dans sa mise en œuvre (travaux de construction, supervision, volet facilitation des transports non exécuté...).
- **Hors concentration (48,5 %)** : Le taux s'explique par les faits marquants suivants : (i) Le projet de sécurité alimentaire a été totalement exécuté, (ii) la TCF1 et le PRSAO se sont achevés avec des taux d'exécution satisfaisants⁴¹, (iii) le contrôle des pêches n'a pas encore démarré, (iv) le premier projet de prévention des conflits se poursuit avec la CC PNUD

⁴¹ Après disengagement de 5.3 millions d'Euros.



ECOSAP mais le taux d'exécution reste faible et le second a accusé un retard de démarrage, (v) le projet AMESD a pris un an de retard, du à beaucoup de difficultés (logistiques, institutionnelles, délais de mise en œuvre des procédures, etc.), (vi) le projet régional culture a souffert sur une longue période de l'absence de Chef de projet et n'a signé qu'en octobre 2009 (D+3) les contrats de subventions aux ANEs, etc.



Le tableau ci-dessous résume la situation réelle de l'exécution financière des projets au 31 décembre 2009 par rapport aux engagements sous-crits (contrats, devis programmes, conventions de contribution et de subventions).

<i>DETAIL</i>		<i>INTEGRATION ECONOMIQUE ET COM- MERCE</i>	<i>FACILITATION DES TRANS- PORTS</i>	<i>SECTEUR HORS CONCENTRATION</i>	<i>DEGAGEMENTS</i>	<i>TOTAL</i>	<i>%</i>
Budgets des conventions	A	118 000 000.00	82 000 000.00	52 581 967	(5 422 033.50)	247 159 933.5	100.0%
<i>Contrats souscrits</i>	B	5,693,021.08	20,867,860.49	14,852,842.71	0.00	41,413,724.28	
<i>Devis-programmes</i>	C	9,711,827.96	14,103,917.00	16,038,810.82	0.00	39,854,555.78	
<i>Subventions/Convention de contribu- tion</i>	D	94,305,960.00	0.00	4,920,001.05	0.00	99,225,961.05	
<i>Hors champs</i>	E			9,853,154.05	0.00	9,853,154.05	
<i>Dégagements</i>					0.00	0.00	
Total	F	109,710,809.04	34,971,777.49	45,664,808.62	(156,954.95)	190,190,440.20	71.2%
Solde	a-f	8,308,108.96	47,595,064.51	16,949,727.42	(5,265,078.55)	67,587,822.34	28.8%
<i>Avances cumulées</i>	G	26,377,934.89	9,311,652.45	3,188,566.26	0.00	38,878,153.60	15.6%
Exécution financière	H	45,541,418.18	24,141,819.33	25,488,222.07	21,499.06	95,192,958.64	37.6%
<i>Retenues diverses</i>	I	(318,282.76)	(519,361.57)	(163,175.00)	0.00	(1,000,819.33)	(0.00)
Total net	j	71,300,502.60	32,770,882.93	28,513,613.33	21,499.06	133,070,292.91	23.9%
%	j/a	60.4%	14.2%	20.5%	(0.00)	18.1%	
Solde Engagé/Exécuté		64,926,590.28	10,694,958.16	13,831,831.47	(178,454.01)	57,120,147.29	35.1%
		38.6%	29.4%	48.5%			



L'annexe 4 donne le détail par projet et a été complétée selon les informations disponibles qui ont pu être recueillies ; les projets considérés comme hors du champ d'intervention de la mission de monitoring y figurent pour un montant de 9 681 987,50 EUR. Cette annexe est la synthèse des fiches de suivi financier établies pour les conventions analysées ; ces fiches ventilent les montants budgétisés, engagés ou exécutés par composantes financières de convention.

Le tableau présenté ci-dessus appelle les observations suivantes (avec les réserves émises à la page VI) :

- Cette ligne représente la sommation des montants des conventions ventilées par 3 secteurs ; le montant des dégagements effectués sur 3 conventions a été isolé de façon à conserver les montants originaux des conventions.
- (b) (c) (d) (e) Ces lignes représentent :
 - le montant des contrats souscrits (ou le montant définitif des prestations effectuées si ce montant est inférieur au montant du contrat,
 - le montant des devis-programmes et de leurs avenants et des conventions de contribution ou de subventions,
 - le montant des engagements pour les conventions hors champs.
- (f) Cette ligne est le cumul des montants mentionnés en (b) (c) (d) (e).
- (g) Le montant des avances cumulées correspond au solde des avances versées par la Commission européenne au titre de 3 catégories d'engagements :
 - contrats : avance initiale – remboursements effectués sur les factures payées ou non ;
 - devis-programmes : dotation initiale diminuée par l'imputation aux mémoires de remboursement ou des reversements de fonds par le gestionnaire du devis-programme ;
 - convention de contribution/subvention : versement effectif des tranches).
- L'exécution financière proprement dite est calculée ainsi :
 - contrats : sommation des factures/décomptes payés ou non + valorisation des temps d'experts pour la partie non facturée ;
 - devis-programmes et conventions de contribution/subvention : montant cumulatif de justification des dépenses totales.
 - Les retenues diverses sont constituées des montants retenus sur les factures (payées ou non) au titre de la garantie du contrat (sauf fourniture d'une caution bancaire) et des montants considérés comme non éligibles au titre des devis-programmes ou des conventions de contribution/subvention.
- Il n'est tenu compte dans ce tableau que des dégagements opérés par la Commission européenne sur les cartes CRIS (voir par exemple, le devis-programme n° 01 – TCF I d'où la somme négative constatée dans l'annexe 4). L'analyse des Engagements clôturés étant en cours, les dégagements éventuels seront pris en compte dans les prochains rapports.

Pour apprécier ainsi l'exécution financière réelle du programme, il est préférable de se reporter à la ligne (h) qui montre un taux d'exécution financière de 31,4 % par rapport au montant du Programme indicatif régional (déduction faite des dégagements) : Ce taux est le fruit des



chiffres issus de la comptabilité des Devis Programmes et du pointage et de l'analyse des Contrats.

Considérer uniquement les montants versés (cartes CRIS) pourrait conduire à une interprétation erronée de l'exécution réelle du Programme, cette remarque devant être atténuée par le montant des dépenses effectives pour certains engagements pour lesquels leur montant n'a pu être renseigné.

Il est vivement recommandé que la Comptabilité des projets au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO soit à jour afin de fournir en temps réel les informations financières requises, de même que les bénéficiaires des contrats soient en mesure de produire des rapports techniques et financiers suivant une périodicité à convenir, (bien que les dispositions contractuelles prescrivent la remise de rapports qu'à l'occasion des demandes de fonds supplémentaires).

Les travaux de collecte et de mise à jour se poursuivent au-delà de la date de rédaction de ce présent rapport.



9 Fonctionnement du site web PIR-RIP

Afin de mettre tout document nécessaire et existant à la disposition des participants du PIR, GOPA a élaboré un site web à deux niveaux.

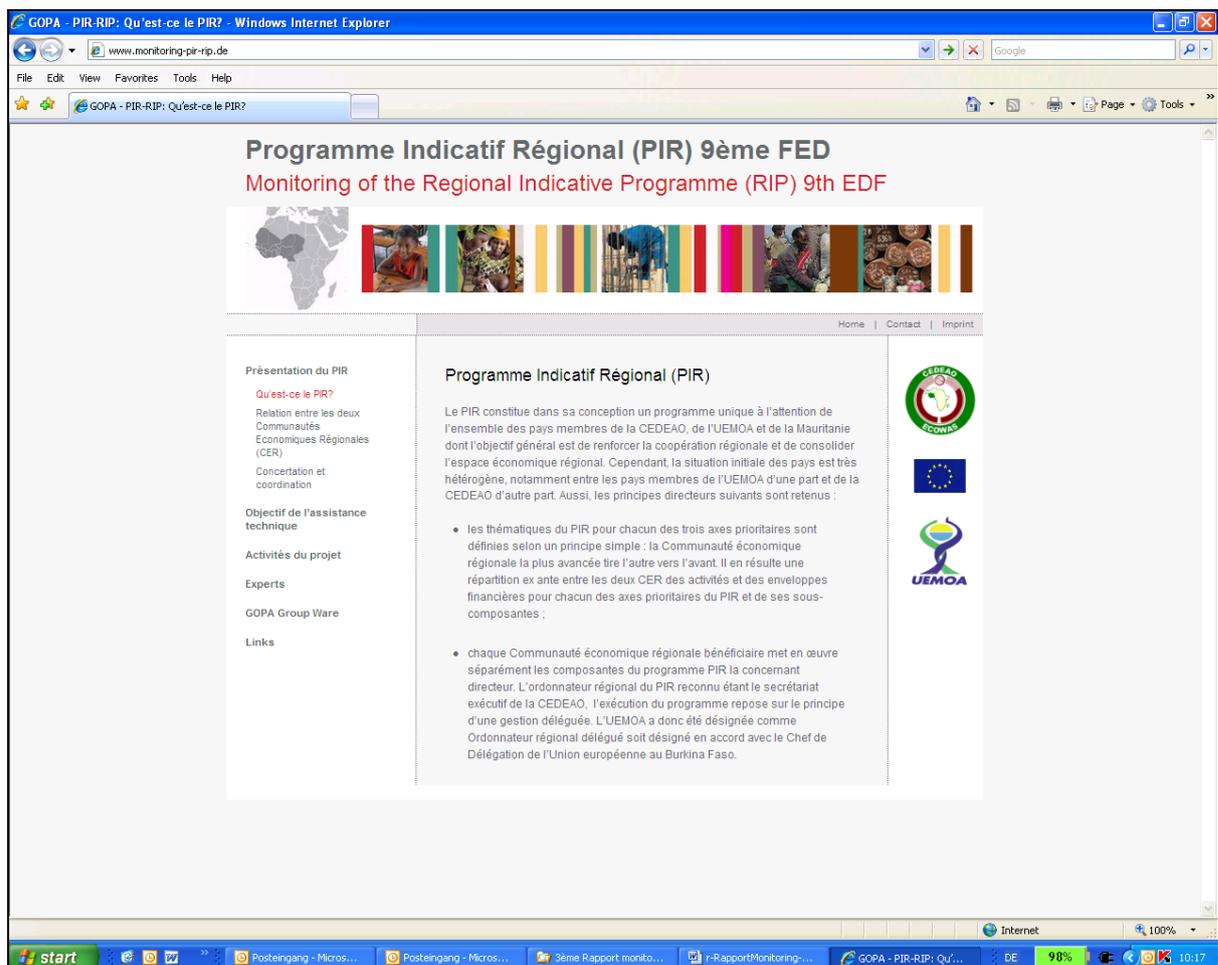
Ce site web accessible à travers l'adresse électronique www.monitoring-pir-rip.de se structure comme suit :

1^{er} niveau : Information générale concernant l'AT PIR

A ce niveau, les acteurs du PIR peuvent obtenir toutes les informations concernant

- les objectifs de l'Assistance Technique pour le monitoring du PIR 9^{ème} FED ;
- les activités à réaliser ;
- la composition de l'équipe ;
- les liens importants s'inscrivant dans le cadre du PIR ;
- le lien conduisant au 2^{ème} niveau du site web, qui est une base de données.

Le graphique ci-dessous illustre ce 1^{er} niveau :





2^{ème} niveau : Base de données des documents PIR

La base de données PIR-RIP, qui est un système informatique de gestion de l'information, est basée sur une technologie Web accessible partout à partir de la connexion Internet. Cette base est plus précisément un système de gestion de documents qui facilite la publication de tous les documents élaborés dans le cadre du monitoring du PIR.

Pour y accéder, les utilisateurs devront aller sur le site Web www.monitoring-pir-rip.de à partir duquel ils devront cliquer sur la rubrique *GOPA Group Ware*. De cette rubrique, ils pourront activer le lien conduisant à la base de données.

Le mode d'accès à cette base de données est double :

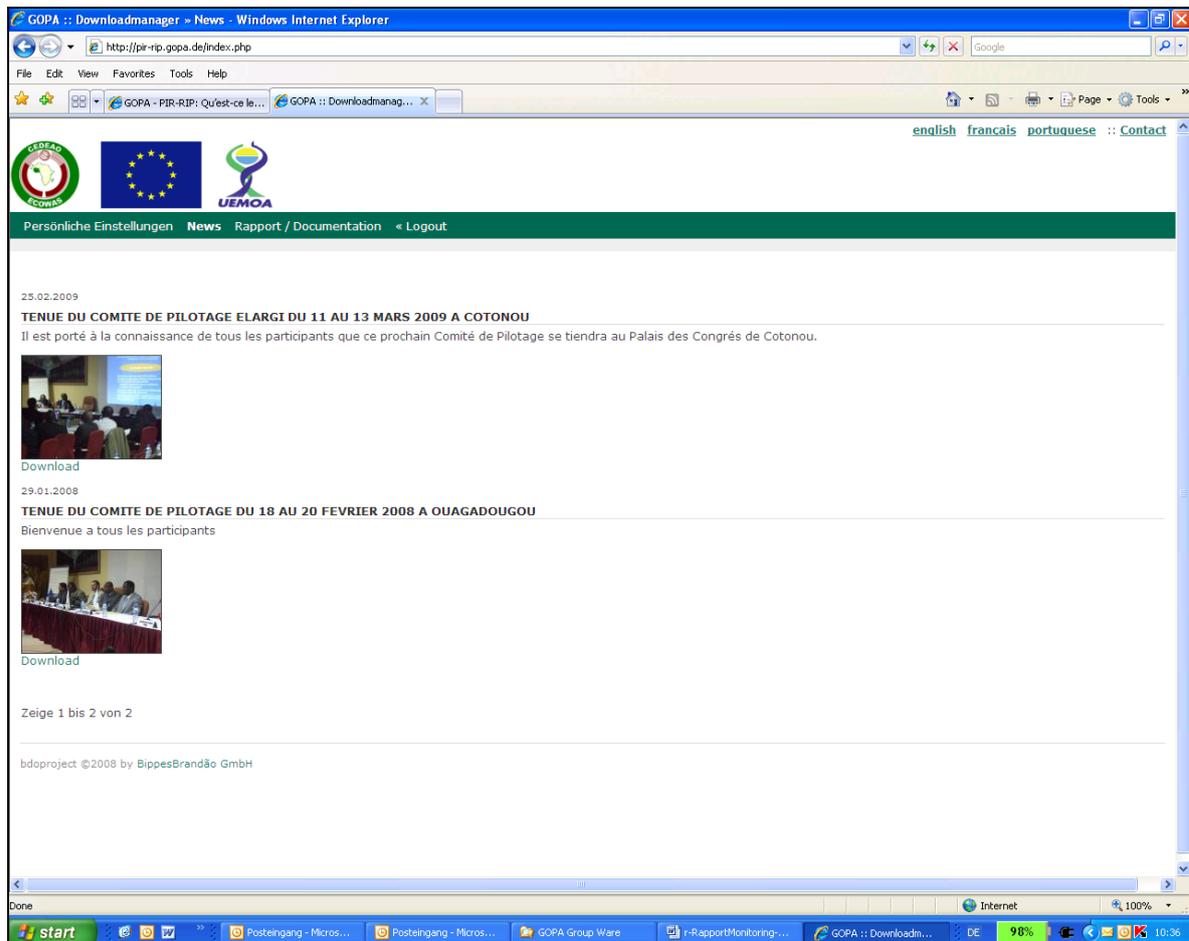
- Accès sans mot de passe : destiné aux utilisateurs voulant seulement consulter et lire les documents y existants ;
- Accès avec mot de passe : destiné aux utilisateurs possédant plus de droit que ceux du premier groupe. Ils ont la possibilité de charger des documents sur la base de données et d'y entreprendre d'autres modifications nécessaires.

Cette base de données présente les avantages suivants :

- outil de travail du projet : les experts du projet échangent des documents et informations internes au projet entre eux, ainsi qu'avec l'UEMOA, la CEDEAO, d'autres acteurs principaux du projet et le siège de GOPA. Cet espace permet de télécharger certains documents importants qui à cause de leur taille énorme sont difficilement transmissibles par courriel. Ce site est sous recommandation du dernier comité de pilotage ouvert à tous les acteurs du PIR sans code d'accès, comme initialement proposé par l'AT ;
- mise à disposition de manuels de procédure, de rapports périodiques et des missions circulaires, ainsi que de comptes rendus des réunions du CDP relatifs à l'exécution du projet, auprès de la CEDEAO, l'UEMOA et la Délégation de la CE. Ces dernières ont la possibilité d'utiliser ce site Web pour obtenir à temps voulu des informations sur toutes les étapes de l'évolution du projet. Grâce au caractère flexible de cette technologie, les améliorations nécessaires et continues des informations ainsi que la publication de nombreux documents en plusieurs langues se font plus facilement.



Une description graphique de cette base de données est présentée ci-dessous :





10 Difficultés rencontrées pour le suivi du Programme indicatif régional

L'objectif spécifique du projet 9 ACP ROC 10 « *Mécanisme de suivi et de coordination du Programme indicatif régional* » est le renforcement des capacités des 2 organisations régionales dans le domaine de la programmation et de la gestion de la coopération avec la Commission européenne.

La gestion du programme s'appuie, pour la durée du projet, sur deux cellules d'appui, placées sous la responsabilité de l'Ordonnateur régional (cellule CEDEAO) et de l'Ordonnateur régional délégué (cellule UEMOA).

L'objectif spécifique des contrats de service est de fournir aux deux organisations régionales l'appui en renforcement des capacités et le savoir faire pour mettre en œuvre les projets du 9^{ème} FED en accord avec les réglementations du FED et des organisations, dans le cadre du Programme indicatif régional.

Le premier résultat attendu est que le suivi de la mise en œuvre du Programme indicatif régional soit plus efficace. Cela suppose que soit mis en place dans chaque organisation régionale un mécanisme de suivi-évaluation. Ce mécanisme doit être pérenne et utilisable pour tous les projets. Il doit être unique pour qu'il existe une coordination parfaite entre les approches des deux organisations régionales.

A la CEDEAO, cela s'inscrit dans le cadre de la création d'une unité de monitoring rattachée au Vice Président, qui a été pourvue en personnel en septembre 2008.

Pour mettre en place ce mécanisme de suivi et de coordination du Programme indicatif régional, un certain nombre de défis est à relever, notamment aux diverses étapes de la filière information.

Les problèmes dans la mise en œuvre des projets du Programme indicatif régional diffèrent selon leurs particularités mais on retrouve trois points communs :

- Difficultés pour les projets de réaliser les activités dans les délais requis, imposés par la date limite de signature des contrats (D+3), suite aux retards pris après la signature de la convention de financement ou dans l'instruction d'un avenant, d'une demande d'avance ou d'un contrat de subvention ;
- Maîtrise insuffisante des procédures FED impliquant une mauvaise programmation des activités et des retards d'exécution ;
- Suivi de l'exécution peu performant (pas de prise de conscience du facteur temps, pas de rapports d'activités, rapports mal structurés ou établis avec retard, pas toujours de comptabilité analytique).



Les difficultés pour le suivi et la coordination du Programme indicatif régional sont de plusieurs ordres :

10.1 Collecte de l'information

La collecte de l'information est le point clé mais en matière de production de rapports, les deux organisations régionales se conforment peu aux Dispositions techniques et administratives des conventions de financement et les modalités techniques et administratives de mise en œuvre des devis programmes (paragraphe 4.3 du Guide pratique des procédures applicables aux devis-programmes financés par le Fonds européen de développement)⁴². Ce problème a été soulevé au démarrage du contrat de services « *Coordination et suivi du Programme indicatif régional* », à la réunion du Secrétariat technique conjoint de mai 2007 et, récemment, à celle du Comité de pilotage restreint du Programme indicatif régional mais, jusqu'à présent, aucun progrès concret n'a été enregistré⁴³.

Les données sur les projets sont dispersées, évoluent rapidement et, ne sont pas toujours disponibles (dispositions techniques et administratives des conventions de financement et des devis programmes en matière production de rapports non appliquées, accès parfois difficile à l'information technique, financière et contractuelle dans les ORs⁴⁴ et Délégations de la Commission européenne, préfinancement sur ressources propres de dépenses de projets par la Commission de la CEDEAO, puis remboursement selon leur éligibilité par devis-programme ou convention de contribution, retard dans la comptabilité des devis programmes dans les ORs). Le changement de système comptable de la Commission européenne (OLAS/CRIS) a créé, pour les projets régionaux, des problèmes d'encodage et d'accès à l'information et engendré des retards dans l'exécution des projets (ANEs, AMESD...).

Les rapports financiers des devis-programmes sont produits par les services comptables des deux organisations régionales sans analyse approfondie et avec plusieurs semaines de retard. Ceci est peu compatible avec l'obligation d'une bonne gestion, qui nécessite que les décideurs

⁴² « 4.13 Rapports d'exécution

Le Régisseur et le Comptable devront établir rapport(s) intermédiaire(s) succinct(s) d'exécution ainsi qu'un rapport final complet d'exécution. Ce dernier devra être présenté au plus tard 30 jours après la fin de la période couverte par le présent devis-programme. »

⁴³ La transformation du Secrétariat exécutif de la CEDEAO en Commission a impliqué des ajustements en termes d'organisation interne (recrutement de personnel permanent, réallocation des bureaux, mise en place d'unités spécialisées pour les approvisionnements et la passation des marchés, le suivi-évaluation, etc.). Ces ajustements sont en cours mais la Commission est actuellement en sous-effectif. Les cadres, fréquemment en mission, sont peu disponibles pour un travail de bureau. Les responsables de projets n'assument donc pas toutes leurs responsabilités, c'est à dire toutes les tâches dont ils ont normalement la charge (par exemple : la préparation des devis programmes, la production périodique de rapports d'avancement, le classement des documents de projets et des pièces justificatives, la transmission régulière à la Délégation de la Commission européenne des demandes de réapprovisionnement ou d'apurement des avances, etc.).

⁴⁴ Par exemple, le Chef de projet du monitoring du PIR à la CEDEAO n'a pu accéder à l'information technique et financière du projet 9 ACP ROC 18, pour lequel les pays de la CEDEAO sont pourtant les bénéficiaires.



soient informés à temps afin de pouvoir prendre d'éventuelles mesures correctives dans des délais raisonnables.

Du fait de l'environnement financier qui ne permet pas de disposer des devises (Euros) requises en espèces, les dépenses des projets sont souvent préfinancées par la Commission de la CEDEAO, puis remboursées ou non (selon leur éligibilité ou non) par devis-programme ou convention de contribution. Il est donc difficile, en cours d'exécution, d'apprécier l'exécution financière.

Les mémoires de dépenses ne sont pas régulièrement envoyées à la DUE du Nigeria pour régularisation des avances sur DP ou réapprovisionnement du compte de régie.

Les conséquences sont les suivantes :

- Surcharge considérable de travail pour l'assistance technique des cellules de suivi et de monitoring du Programme indicatif régional (amenée à se substituer aux responsables techniques des organisations régionales, ce qui les met en porte-à-faux avec l'objectif spécifique du contrat de service) ;
- Approximations nécessaires pour apprécier la mise en œuvre des projets sur le plan administratif et financier. En effet, le calcul des taux d'exécution financière d'un projet demande d'analyser en détail les engagements secondaires tels que les devis programmes, les contrats de services, de fournitures, de travaux ou de subvention (notamment pour séparer les prestations fournies des éléments tels que les paiements d'avance, les retenues de garanties, etc.).

10.2 Traitement de l'information.

Avant qu'elle ne devienne obsolète, l'information, qui doit permettre au Comité de pilotage de réagir en prenant d'éventuelles mesures correctives ou donner de nouvelles orientations, doit être traitée très rapidement. Pour disposer d'une information à jour, il faut, néanmoins, tenir compte de diverses contraintes et tâches à effectuer : difficultés pour les ORs de s'accorder sur une date de rencontre, délais de disponibilité et de traitement de l'information financière des projets, capacités internes du personnel d'appui à analyser l'information selon les critères de monitoring, délais pour analyser, produire des synthèses et des recommandations par projet, délais de rédaction et de traduction du rapport de monitoring du programme.



Pour préparer les rapports de monitoring, l'information en provenance des projets/actions doit être validée, analysée et synthétisée par les unités de suivi et coordination du Programme indicatif régional⁴⁵.

Il existe, néanmoins, diverses contraintes :

- Faible capacité du personnel technique de la CEDEAO et de l'UEMOA à programmer leurs activités, de façon réaliste, tenant compte notamment de l'existence de procédures contraignantes d'acquisition de biens et de services,
- Délais de disponibilité de l'information d'exécution des projets,
- Capacités internes du personnel de la cellule à analyser l'information selon les critères de monitoring,
- Délais pour analyser les données techniques et financières fournies par les rapports d'exécution des projets, s'entretenir avec les responsables techniques, produire des synthèses et des recommandations par engagement secondaire et par projet,
- Délais de rédaction et traduction du rapport de monitoring du programme.

Dans la mesure du possible, l'information des projets doit être mise à jour en temps réel. En tenant compte des contraintes ci-dessus et de la dispersion géographique, cela se fera au moins sur une base semestrielle et annuelle.

10.3 Classement de l'information

Les documents papier doivent être classés au niveau des unités Programme indicatif régional selon un plan préétabli par projet et par engagement secondaire (crédit délégué). Les documents relatifs aux conventions de contribution font l'objet d'un classement par volet (à chaque volet correspond un responsable technique). A la CEDEAO, l'espace de bureau alloué à la cellule de coordination et de suivi du Programme indicatif régional est une contrainte car il n'y a pas l'espace physique nécessaire pour rassembler dans un même lieu le personnel, installer des armoires de classement, un scanner performant, une photocopieuse, etc. Le déménagement prochain des bureaux dans un nouveau bâtiment devrait permettre de pallier ce problème.

⁴⁵ Les deux Commissions ont besoin d'être guidées pour assurer une mise en œuvre harmonieuse du 9^{ème} FED. L'assistance technique travaille dans le sens où les résultats ne peuvent être atteints qu'en s'appuyant sur les capacités et compétences du personnel des services des ordonnateurs régionaux (organisations régionales). Pour cela, dès que possible et à la Commission de la CEDEAO, quand le nouveau personnel aura été recruté, les équipes de coordination et de suivi du Programme indicatif régional organiseront des formations dans les domaines du suivi-évaluation, des acquisitions et passation des marchés et de la gestion administrative et financière ; ces dernières formations relatives aux procédures FED se sont déroulées, en ce qui concerne la Commission de la CEDEAO, en avril 2008. L'existence d'homologues est essentielle pour atteindre l'objectif spécifique du projet, à savoir le renforcement des capacités des deux organisations régionales. C'est une condition pour assurer la pérennité des actions lancées, pour que les organisations régionales remplissent les fonctions définies par l'Accord de Cotonou et qu'ils s'approprient les procédures du FED. La Commission de la CEDEAO est encore en période de transition et n'a pas le personnel nécessaire pour faire face à ses obligations. Cela amène la question de la capacité d'absorption des fonds du Programme indicatif régional.



Le classement digital, par contre, ne pose pas de difficultés et est accessible aux personnes autorisées par l'intermédiaire d'un site construit à cet effet.

10.4 Diffusion de l'information

La diffusion de l'information ne pose pas de difficulté particulière. L'information-papier, traitée, est disponible au niveau des cellules de suivi et de coordination du Programme indicatif régional dans chaque organisation régionale et en version électronique par l'intermédiaire du site WEB (accès contrôlé par mot de passe de sécurité et de confidentialité).

Les rapports semestriels et annuels en version papier sont examinés par les Comités de Pilotage du Programme indicatif régional

11 Recommandations pour un meilleur suivi du Programme indicatif régional

Un meilleur suivi du Programme indicatif régional suppose qu'un certain nombre de dispositions soient prises :

- Faire respecter par les organisations régionales les obligations des conventions de financement et des devis programme et autres contrats en matière de production de rapports en veillant à ce que leur structure soit adéquate et les délais respectés.
- S'organiser pour réunir le Comité de pilotage dans les délais requis (inférieur à 2 mois après la fin du semestre calendaire) afin d'éviter que le Comité ne dispose d'une information périmée.
- Doter rapidement les cellules de suivi du Programme indicatif régional de cadres professionnels, nécessaires au suivi des projets afin qu'ils aient le temps, avant la fin du mandat de l'assistance technique, d'être formés aux méthodologies, procédures et qu'ils se les approprient.
- Pour la gestion des conventions de contribution, suivre de très près l'exécution, rester à l'écoute des responsables techniques sur les difficultés et adaptations nécessaires, les accompagner dans l'exécution et la programmation et renforcer leurs capacités en matière de procédures de passation des marchés.
- Fournir l'espace de bureau approprié à la cellule de suivi et de coordination du Programme indicatif régional de la CEDEAO pour lui permettre d'évoluer dans des conditions favorisant un travail performant.
- Poursuivre l'établissement du réseau des acteurs du Programme indicatif régional (responsables techniques et financiers de la mise en œuvre des projets, chefs de section et chargés de programmes dans les Délégations de la Commission européenne, etc.) afin de faciliter la mise à jour des informations sur les projets.
- En considérant que le PIR est un programme d'appui global à la région, assurer la transparence dans l'information et assurer qu'il existe une synergie entre les deux Commissions.
- Sensibiliser les partenaires techniques et financiers et les organisations régionales pour l'adoption d'une attitude plus pragmatique prenant en compte les contraintes de délais



imposées par les procédures du 9^{ème} FED (D+3). Il importe d'éviter de perdre du temps après la signature des conventions de financement dans des concertations trop longues, qui réduisent d'autant la période utile et l'efficacité dans la mise en œuvre des projets.

- Pour la préparation des projets du Programme indicatif régional 10^{ème} FED, lors de la conception des projets, veiller à ce que les règles reconnues en matière de conception de cadre logique soient strictement respectées dans la logique d'intervention⁴⁶ et, lors de la mise en œuvre, à ce que les activités soient programmées au regard des résultats à atteindre.

12 Sources d'information

- Document de stratégie de coopération régionale et Programme indicatif régional pour la période 2002/ 2007 ;
- Addendum n° 1 & 2 ;
- Conventions de financement disponibles (9 ACP ROC 1 à 9 ACP ROC 22) ;
- Fiches CRIS ;
- Rapports d'avancement des projets du PIR ;
- Contrats, conventions de contribution et devis programmes
- Participation aux Comités de pilotage des projets du PIR ;
- Rapports de monitoring des projets du Programme indicatif régional et des engagements secondaires établis par l'AT des cellules de suivi et de coordination du Programme indicatif régional.
- Séances de travail et missions de l'AT à Abuja, Banjul, Cotonou, Dakar, Niamey, Ouagadougou et Porto Novo.

⁴⁶ Cf. manuel de la Commission Européenne sur la gestion du cycle des projets (mars 2004).



ANNEXES



Annexe 1

Cadre logique secteur de concentration no 1



Cadre logique : Secteur de concentration 1

Secteur de concentration 1: Approfondissement de l'intégration économique régionale et insertion dans l'économie mondiale Amélioration du réseau des transports en tant que facteur fondamental d'intégration régionale			
Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif Spécifique : Insertion de la région Afrique de l'Ouest dans l'économie mondiale par la consolidation de l'espace économique régionale			
Résultat 1			
1° Réalisation et consolidation de l'union douanière CEDEAO, consolidation de l'union douanière UEMOA et élimination des barrières à la circulation des marchandises dans le marché commun	Accroissement du commerce intra-régional	Statistiques du commerce ; mécanisme de compensation des pertes de recettes liées au désarmement tarifaire interne	Volonté politique des Etats d'approfondir le processus d'intégration régionale
	Application effective et homogène du TEC par tous les pays de l'union	Rapports des organisations régionales de suivi de la mise en œuvre des décisions communautaires / Mécanisme de suivi / monitoring	
	Respects des dispositions communautaires relatives à l'union douanière par les administrations douanières (code douanier, règles d'origine, valeur en douane, transit)	Mécanisme de suivi du Programme indicatif régional	
	Adoption et mise en œuvre d'une politique de la concurrence communautaire	Décision de la Commission de l'UEMOA, Arrêts de la Cour de Justice et des cours nationales	



Secteur de concentration 1: Approfondissement de l'intégration économique régionale et insertion dans l'économie mondiale Amélioration du réseau des transports en tant que facteur fondamental d'intégration régionale

Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
	Existence d'un cadre règlement et institutionnel de normalisation et de contrôle de la qualité communautaire	Rapports Observatoire des échanges UEMOA	
	Progrès dans l'élimination des barrières non tarifaires : réduction des coûts / temps de transport		
			Engagement des Etats et de la Région à adopter et mettre en œuvre des décisions
			Stabilité politique
2° Création du marché commun : Elimination progressive des entraves à la libre circulation des personnes, services et capitaux	Emission du passeport communautaire	Rapports des institutions régionales ; enquêtes spécifiques ; recours devant les instances juridictionnelles	Mise en œuvre par les Etats des politiques qui favorisent la libre circulation. Engagement des Etats de prévaloir la solidarité régionale par rapport aux intérêts nationaux
	Ressortissants des pays de la région établis dans des pays autres que les pays d'origine		
	Harmonisation des législations assurant la prestation des services	Page 6	



Secteur de concentration 1: Approfondissement de l'intégration économique régionale et insertion dans l'économie mondiale Amélioration du réseau des transports en tant que facteur fondamental d'intégration régionale

Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
3° Renforcement de la stabilité économique par l'amélioration de la convergence des politiques macro-économiques	Progrès dans la réalisation des indicateurs de surveillance multilatérale	Rapports de surveillance multilatérale. Rapports de conjoncture BCEAO. rapports FMI consultation régionale similaire art IV.	Maintien des CNPE et accès de ces cellules à des informations requises par la surveillance multilatérale. Volonté politique des Etats d'appliquer les mesures de convergence recommandées.
4° Renforcement du cadre institutionnel de l'UEMOA et de la CEDEAO	Organisations régionales opérationnelles	Audit institutionnel initial de la CE-DEAO	Contribution des Etats aux mécanismes de financement autonomes de l'Union
		Rapports d'activités des institutions	
	Avis / décisions rendues par les Cours de Justice	Avis décisions	
	Examen périodique des exercices budgétaires par les Cours des Comptes	Rapport d'exécution budgétaire	
5° renforcement du mécanisme de concertation et de coordination entre l'UEMOA et la CEDEAO	Réunions de concertation politiques et techniques entre les organisations régionales CEDEAO / UEMOA	Rapports des réunions de concertation	Volonté politique de concertation des organisations régionales et de convergence du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest
	Transfert effectif des expériences des organisations régionales	Décisions communautaires	



Secteur de concentration 1: Approfondissement de l'intégration économique régionale et insertion dans l'économie mondiale Amélioration du réseau des transports en tant que facteur fondamental d'intégration régionale

Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
	Politiques et décisions communautaires UEMOA et CEDEAO harmonisées, cohérentes ou complémentaires		
6° renforcement de l'implication des populations et des acteurs économiques dans le processus d'intégration	Nombre de décisions appuyées par des consultations d'acteurs non étatiques	Documents des comités techniques	Capacité et volonté de la société civile de s'organiser en groupes de pression
	Secteur privé intègre décisions communautaires dans la définition de ses stratégies	Rapports des organisations régionales	Volonté des institutions nationales et régionales d'engager le dialogue avec la société civile et le secteur privé
7° secteur privé plus compétitif et plus diversifié	Taux de croissance de la région / croissance commerce intra régional et extérieur		Cadre macro-économique assaini et stable
	Diversification de la production		Décisions communautaires appliquées par les Etats
8° Préparation des négociations multilatérales dans le cadre des APE et de	Négociation d'un APER	Commission Européenne	Volonté politique des Etats de négocier un APE
	Aboutissement des négociations post-Doha	Rapports de l'OMC	Pays membres de l'OMC



Secteur de concentration 1: Approfondissement de l'intégration économique régionale et insertion dans l'économie mondiale Amélioration du réseau des transports en tant que facteur fondamental d'intégration régionale

Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
l'OMC et préparation de la mise en œuvre des accords	Adoption et mise en œuvre des mesures d'accompagnement pertinentes		



Annexe 2

Cadre logique secteur de concentration no 2



Cadre logique : Secteur de concentration 2

Secteur de concentration 2 : Amélioration du réseau des transports en tant que facteur fondamental d'intégration régionale			
Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif Spécifique :			
Amélioration du réseau du service des transports en vue de diminuer les coûts des facteurs et de faciliter la libre circulation des personnes et des marchandises, conditions fondamentales de l'intégration régionale			Finalisation et exploitation de l'étude économique de développement du secteur des transports financée par la CE. Identification sur cette base des priorités en matière d'investissement. Volonté de coopération des Etats pour les mesures d'harmonisation réglementaires. Volonté des Etats de mettre en œuvre des politiques d'entretien suffisantes.
Résultat 1			



Secteur de concentration 2 : Amélioration du réseau des transports en tant que facteur fondamental d'intégration régionale

Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Elimination des obstacles à l'utilisation des infrastructures	Réduction des coûts des factures et accroissement du trafic dans les différents modes de transport. Par exemple, pour le transport routier : Coûts moyen d'opération par type de véhicule ; nombre de tonnes / km transportées sur les axes routiers d'intervention	Indicateurs à calculer au début du projet et à collecter régulièrement par la suite ; comparaisons internationales	Les Etats maintiennent et mettent en œuvre les priorités affirmées dans les PRSP et les stratégies nationales en matière de réformes et de libéralisation Allocation prioritaires des ressources des Etats et bailleurs au maintien et la facilitation d'utilisation des infrastructures existantes plutôt qu'à l'accumulation de nouveaux actifs physiques
Activités			
Appui pour l'harmonisation des réglementations entre les pays pour faciliter le développement de chaque secteur des transports	Règlementations harmonisées ; ratifications par les Etats	Documents officiels ; rapports des institutions régionales ; études des institutions internationales	
Appui pour la mise en place de mécanismes d'élimination des barrières physiques, de surveillance multilatérale de l'entretien du réseau routier prioritaire régional	Mesures prises et réellement mises en application en matière d'entretien des réseaux, facilitation des transports, contrôle de la charge à l'essieu, augmentation des budgets nationaux destinés à l'entretien routier.	Textes juridiques approuvés. Evaluations indépendantes. Rapports de surveillance établis par les institutions régionales.	



Secteur de concentration 2 : Amélioration du réseau des transports en tant que facteur fondamental d'intégration régionale			
Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 2			
Amélioration de l'entretien des infrastructures régionales prioritaires et harmonisation des normes techniques et règles de sécurité			Mise en œuvre d'une politique de sécurité par les Etats et harmonisation au niveau régional pour les axes prioritaires. Mise en œuvre effective et budgétisation adéquate de politiques d'entretien
Activités			
Appui aux Etats pour L'application effective des directives en particuliers pour le contrôle des charges à l'essieu	Nombre de postes installés / camions pesés	Statistiques enquêtes ad-hoc	
Appui pour la mise ne place d'actions de type institutionnel, organisationnel et informatif dans le domaine de la sécurité routière	Nombre d'accidents sur les routes prioritaires régionale déflaté de l'augmentation du trafic. Etat de la signalisation. Harmonisation des règles de sécurité.	Statistiques d'accident. Textes juridiques. Evaluations indépendantes (avec implication des utilisateurs)	
Appui à l'ASECNA en matière de formation et de mise en œuvre de la sécurité aérienne			



Secteur de concentration 2 : Amélioration du réseau des transports en tant que facteur fondamental d'intégration régionale			
Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Appui à la facilitation et libéralisation du secteur des transports maritimes			
Résultat 3			
Achèvement ou réhabilitation d'infrastructures physiques régionales prioritaires			Les études de faisabilité ont été réalisées, les priorités sont justifiées sur base de critères économiques, les politiques de maintenance sont assurées
Activités			
Réalisation de postes de contrôle juxtaposés	Nombre de postes installés	Rapports / statistiques ad-hoc	Évaluation positive de postes pilotes
Investissement en construction et réhabilitation de tronçons / jonctions prioritaires du réseau régional	Nombre de km de routes construites ou réhabilitées	Documents des projets. Rapports des institutions régionales. Etudes indépendantes.	Mise en œuvre effective des PIN au niveau du réseau prioritaire défini par les régions.



Annexe 3

Situation des engagements et décaissements (CRIS) par secteur de concentration



PROGRAMME INDICATIF REGIONAL 9ème FED			31-déc.-09	ANNEXE N° 5				Situation CRIS				
Lg	N° Projet	Identification projets	Engagement primaire	Engagement secondaire	Solde ajusté des engagements	%	Montant payé	%	n+3	LMO	DLE	Cloture
			A	B	C = A - B	B/A x 10	D	D/A x 100				
T1 INTEGRATION ECONOMIQUE ET COMMERCE			118,000,000.00	109,710,809.04	8,289,190.96	93.0%	44,177,672.21	37.4%				
% / T4			46.7%	61.3%	11.7%		46.4%					
9	ROC 09	Appui à l'intégration régionale et aux négociations de l'APE	7,000,000.00	6,673,926.41	326,073.59	95.3%	5,208,036.72	74.4%	21/06/08	31/12/09	31/12/11	
10	ROC 10	Monitoring du Programme indicatif régional	6,000,000.00	5,887,595.63	112,404.37	98.1%	3,768,983.72	62.8%	27/07/08	30/09/10	30/09/12	
15	ROC 15	Support for regional Integration in West Africa	28,600,000.00	20,749,287.00	7,850,713.00	72.5%	9,630,529.77	33.7%	23/01/09	31/12/11	31/12/13	
16	ROC 16	Support for regional Integration in West Africa	76,400,000.00	76,400,000.00	0.00	100.0%	25,670,122.00	33.5%	23/01/09	31/12/11	31/12/13	
T2 FACILITATION DES TRANSPORTS			82,000,000.00	34,971,777.49	47,028,222.51	42.6%	27,081,765.17	33.0%				
% / T4			32.5%	19.6%	66.5%		28.4%					
1	ROC 01	Appui au programme de formation de l'Ascena	14,200,000.00	13,999,999.05	200,000.95	98.6%	13,795,563.28	97.2%	22/12/06	30/06/09	30/06/11	
8	ROC 08	Appui technique à la CEDEAO pour la facilitation des transports	2,000,000.00	1,813,500.00	186,500.00	90.7%	1,168,589.91	58.4%	22/12/07	31/12/08	31/12/10	
12	ROC 12	Support to the Gambia's National Transport Plan	2,000,000.00	1,608,440.44	391,559.56	80.4%	792,066.41	39.6%	08/09/08	31/12/10	31/12/12	
	ROC 14	Facilitation des transports	63,800,000.00	17,549,838.00	46,250,162.00	27.5%	9,368,104.09	14.7%	19/12/10	31/12/13	31/12/15	
T3 SECTEUR HORS CONCENTRATION			52,581,966.50	34,198,234.47	15,383,732.03	65.0%	23,983,666.11	45.6%				
% / T4			20.8%	19.1%	21.8%		25.2%					
2	ROC 02	Plateforme pour le developpement rural et la sécurité alimentaire	1,950,000.00	1,950,001.05	-1.05	100.0%	1,818,463.00	93.3%	15/12/06	30/06/07	30/06/07	
3	ROC 03	Programme régional Santé en Afrique de l'Ouest	15,000,000.00			0.0%		0.0%				
		Total ROC 03 (après dégage ment)	-5,265,079.00	8,928,831.21	806,089.79	91.7%	7,406,667.57	76.1%	22/12/06	31/12/08	31/12/10	
4	ROC 04	Etude d'identification d'un programme pilote appui culturel	57,000.00			0.0%		0.0%				
		Total ROC 04 (après dégage ment)	-4,109.95	52,890.05	0.00	100.0%	52,890.05	100.0%	30/10/06	30/03/04	30/03/06	06/03/06
5	ROC 05	Projet de construction du pont de Sao Vicente	4,000,000.00	3,979,774.00	20,226.00	99.5%	1,201,836.80	30.0%	17/08/07		31/12/09	
6	ROC 06	Appui CIRDES Recherche vétérinaire - Prolongation Projet PROCORDEL	1,500,000.00	1,438,700.00	61,300.00	95.9%	1,206,698.45	80.4%	31/03/07		31/03/05	
7	ROC 07	Technical Cooperation Facility TCF I	2,000,000.00			0.0%		0.0%				
		Total ROC 07 (après dégage ment)	-152,844.55	1,746,650.43	100,505.02	94.6%	1,620,496.85	87.7%	23/06/07	21/10/08	31/10/10	
11	ROC 11	Conflict Prevention and Peace Building I	5,500,000.00	3,998,863.69	1,501,136.31	72.7%	3,068,674.46	55.8%	03/08/08	31/12/08	31/12/10	
12	ROC 12	Appui au plan national de transport de la Gambie	3,000,000.00			0.0%		0.0%	08/09/08	31/12/10	31/12/12	
13	ROC 13	Avenant Projet ECOPAS (Parc W)	4,000,000.00	4,000,000.00	0.00	100.0%	3,200,067.75	80.0%	24/08/08		31/12/08	
17	ROC 17	Avenant Programme régional solaire (Extension)	500,000.00	500,000.00	0.00	100.0%	499,999.00	100.0%	21/06/09		30/09/10	
18	ROC 18	Fonds régional pour la promotion de la coopération et les échanges culturels	4,000,000.00	1,278,105.43	2,721,894.57	32.0%	674,323.87	16.9%	24/10/09	31/12/10	31/12/12	
19	ROC 19	Surveillance de l'environnement en Afrique pour le développement durable	3,000,000.00	2,630,000.00	370,000.00	87.7%	976,288.00	32.5%	20/11/09	31/12/12	31/12/14	
20	ROC 20	Renforcement de la coopération sous-régionale - CSR	5,000,000.00	0.00	5,000,000.00	0.0%	0.00	0.0%	13/12/09	31/12/11	31/12/13	
21	ROC 21	Technical Cooperation Facility TCF II	4,000,000.00	1,029,802.61	2,970,197.39	25.7%	1,083,083.51	27.1%	31/05/10	31/12/09	31/12/11	
22	ROC 22	Conflict Prevention and Peace Building II	4,497,000.00	2,664,616.00	1,832,384.00	59.3%	1,174,176.80	26.1%	19/12/10	30/06/11	30/06/13	
T4			252,581,966.50	178,880,821.00	70,701,145.50	70.8%	95,243,103.49	37.7%				
% / T4			100.0%	70.8%	28.0%		37.7%					



Annexe 4

Suivi financier général



PROGRAMME INDICATIF REGIONAL 9ème FED		31-déc.-2009		ANNEXE N° 6		SUIVI DE L'EXECUTION FINANCIERE GLOBALE		EUR						
DETAIL	Budget convention	% s/ PIR	Contrats souscrits	Devis-programmes	Subventions/Contribution de contribution	Total des engagements souscrits	% E/A	Solde engagements souscrits	Avances cumulées	Exécution financière	Retenues diverses	Montant total net	% G/A	Solde Engagé/Exécuté
	A		B	C	D	E = B+C+D		F = AE	a	b	c	G = a + b + c		H = E-b
INTEGRATION ECONOMIQUE ET COMMERCE	118,018,918	46.6%	5,693,021.08	9,711,827.96	94,305,960.00	109,710,809.04	93.0%	8,308,108.96	26,377,934.89	45,541,418.18	(318,282.76)	71,300,502.60	60.4%	64,926,590.28
ROC09 Appui à l'intégration régionale et aux négociations de l'APE	7,000,000		1,828,765.35	4,845,171.06	0.00	6,673,926.41	95%	326,073.59	3,317,471.00	4,419,842.15	(54,440.41)	7,682,872.74	0.90	2,254,084.25
ROC10 Mécanisme de coordination et de suivi du PIR	6,018,918		3,620,220.73	2,267,374.90	0.00	5,887,595.63	98%	112,404.37	650,045.18	4,235,241.18	(263,842.35)	4,320,876.30	0.72	2,409,563.87
ROC15 Support for regional Integration in West Africa	28,600,000		244,045.00	2,589,282.00	17,905,960.00	20,749,287.00	73%	7,850,713.00	8,362,004.85	5,415,233.08	0.00	13,777,237.93		15,334,053.92
ROC16 Support for regional Integration in West Africa	76,400,000		0.00	0.00	76,400,000.00	76,400,000.00	100%	0.00	14,048,413.86	31,471,101.76	0.00	45,519,515.62		44,928,898.24
FACILITATION DES TRANSPORTS	82,566,842	32.6%	20,867,860.49	14,103,917.00	0.00	34,971,777.49	42%	47,595,064.51	9,311,652.45	24,141,819.33	(519,361.57)	32,770,882.93	39.7%	10,694,958.16
ROC01 Appui au programme de formation de l'Ascena	14,200,000		13,999,999.05	0.00	0.00	13,999,999.05	99%	200,000.95	163,227.28	13,836,751.06	0.00	13,836,751.06		163,247.99
ROC08 Appui technique à la CEDEAO pour la facilitation des transport	2,566,842		1,239,842.00	573,658.00	0.00	1,813,500.00	71%	340,524.00	387,927.21	1,506,890.27	(58,187.16)	1,836,630.32	0.72	306,609.73
ROC12 Support to the Gambia's National Transport Plan	2,000,000		1,608,440.44	0.00	0.00	1,608,440.44		0.00	557,728.44	1,050,712.00	0.00	1,608,440.44		422,728.44
ROC14 Facilitation des transports - PIR 9ème FED	63,800,000		4,019,579.00	13,530,259.00	0.00	17,549,838.00	28%	46,249,262.00	8,202,769.52	7,747,466.00	(461,174.41)	15,489,061.11	0.19	9,802,372.00
SECTEUR HORS CONCENTRATION	52,717,796	20.8%	14,852,842.71	16,038,810.82	4,920,001.05	35,768,068.47	68%	16,949,727.42	3,188,566.26	25,488,222.07	(183,175.00)	28,513,613.33	54.1%	13,831,831.47
ROC02 Plateforme pour le développement rural et la sécurité alime	1,950,000		0.00	0.00	1,950,001.05	1,950,001.05	100%	(0.66)	131,538.05	1,818,463.00	0.00	1,950,001.05		131,538.05
ROC03 Programme régional Santé en Afrique de l'Ouest	9,870,750		1,824,902.26	5,803,928.95	1,300,000.00	8,928,831.21	90%	941,918.79	916,464.02	7,788,768.02	(121,295.36)	8,583,936.68		1,140,063.19
ROC04 Etude d'identification d'un programme pilote appui culturel	52,890		52,890.05			52,890.05				52,890.05		52,890.05		0.00
ROC05 Projet de construction du pont de Sao Vicente (augmentation z	4,000,000		3,979,774.00	0.00	0.00	3,979,774.00	99%	20,226.00	79,774.00	3,900,000.00		3,979,774.00		3,979,774.00
ROC06 Appui CIRDES Recherche vétérinaire - Prolongation Projet PRI	1,500,000		1,438,700.00	0.00	0.00	1,438,700.00			(101,222.55)	1,307,921.00		1,206,698.45		232,001.55
ROC07 Technical Cooperation Facility TCFI	1,847,155		1,316,150.43	941,600.00	0.00	2,257,750.43		237,933.29	485,413.09	1,568,186.57	0.00	2,053,599.66		689,563.86
ROC11 Conflict Prevention and Peace Building I	5,500,000		409,010.65	2,355,439.14	1,670,000.00	3,998,863.69	73%	1,501,136.31	1,007,149.06	2,104,349.17	0.00	3,111,498.23		1,894,514.52
ROC12 Support to the Gambia's National Transport Plan	3,000,000					0.00		3,000,000.00	0.00	135,000.00	0.00	135,000.00		-135,000.00
ROC13 Avenant Projet ECOPAS (Parc W)	4,000,000		693,660.04	3,306,339.96	0.00	4,000,000.00	100%	0.00	0.00	3,114,254.37	0.00	3,114,254.37		885,745.63
ROC17 Avenant Programme régional solaire (Extension)	500,000		0.00	392,000.00	0.00	784,000.00		500,000.00	0.00	334,762.52	0.00	334,762.52		0.00
ROC18 Fonds régional pour la promotion de la coopération et les écha	4,000,000		904,904.00	373,201.43	0.00	1,278,105.43	32%	232,222.78	116,111.39	646,399.36	(41,879.64)	720,631.11		631,706.07
ROC19 Surveillance de l'environnement en Afrique pour le développer	3,000,000		2,286,346.67	343,653.33	0.00	2,630,000.00	88%	370,000.00	0.00	976,288.00	0.00	976,288.00		1,653,712.00
ROC20 Renforcement de la coopération s/régionale pour le suivi, le co	5,000,000		0.00	0.00	0.00	0.00		5,000,000.00	0.00	0.00	0.00	*		0.00
ROC21 Technical Cooperation Facility TCF II	4,000,000		1,804,536.61	0.00	0.00	1,804,536.61	26%	2,970,197.39	0.00	1,152,311.21	0.00	1,152,311.21	0.09	652,225.40
ROC22 Conflict Prevention and Peace Building II	4,497,000		141,968.00	2,522,648.00	0.00	2,664,616.00	59%	1,832,384.00	553,339.20	588,628.80	0.00	1,141,968.00	0.25	2,075,987.20
DEGAGEMENTS	0	0.0%	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	634,650.76	0.00	0.00	634,650.76		(634,650.76)
	100.0%	%	16.3%	15.7%	39.2%	71.2%		28.8%	15.6%	37.6%	-0.4%	52.6%		35.1%

